

**CADRE DE CONCERTATION COMMUNAUTAIRE POUR
LA PROTECTION DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA
COMMUNITY CONCERTATION SYSTEME FOR THE
PROTECTION OF KAHUZI-BIEGA NATIONAL PARK**



CACOPKAB-FEDERATION.

**BUSHEMA KAHUZI BIEGA ITOMBWE CBNRM PROGRAM
ECOLOGICAL CORRIDOR BETWEEN BUSHEMA THE NATIONAL
PARK OF KAHUZI BIEGA AND ITOMBWE NATUREL Reserve
South Kahuzi Biega-Itombwe ecological Corridor**



Rapport Annuel de la Fédération CACOPKAB pour l'exercice Fiscale 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du processus de sécurisation et de Renforcement de la Gouvernance des Forêts, Réserves Communautaires (FRC) et les Aires de Patrimoine Autochtones Communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans le land-scape graueri .

Avec l'Appuis Technique de :



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
CONSERVATION DE LA NATURE ET
DEVELOPPEMENT DURABLE
« MECND »**



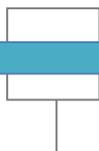
Avec la participation de :



CACOPKAB-BUKAVU, NOVEMBRE 2016

Contact : +243 824106743, +243

E-mail : cacopkabforest@gmail.com, pcacacopkab@gmail.com, yccacacopkab@gmail.com



**CADRE DE CONCERTATION COMMUNAUTAIRE POUR LA
PROTECTION DU PARC NATIONAL DE KAHUZI BIEGA**

COMMUNITY CONCERTATION SYSTEM FOR THE PROTECTION
OF KAHUZI-BIEGA NATIONAL PARK



« CACOPKAB-FEDERATION »

BUSHEMA KAHUZI-BIEGA ITOMBWE CBNRM PROGRAM
Ecological Corridor between Bushema the National Park of
Kahuzi-Biega and Itombwe Réserve

South Kahuzi- Biega-Itombwe Corridor.

Présidence de la Fédération

**PROCE VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA FEDERATION CACOPKAB POUR
L'EXERCICE FISCAL 2016.**

L'an deux mille du sept, le 30ème jour du mois de septembre il s'est tenu à Bukavu en date du 30 septembre 2016 une réunion de Conseil d'Administration en vue de valider le Rapport Annuel de CACOPKAB pour l'exercice fiscal 2016.

Vue le rapport de suivi et évaluation du processus de développement du Corridor écologique Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe et les activités du Programme « Gestion des Ressources Naturelles à Base des Communautés locales » (GRNBC-CBNRM en sigle) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans le Paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega en Province du Sud-Kivu et Nord-Kivu en République Démocratique du Congo.

Tenant compte des résultats des activités réalisées et l'approche participative mise en œuvre comme stratégie d'intervention,

Nous, Président du Conseil d'Administration du Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega « CACOPKAB-Fédération », approuvons solennellement la validation du Rapport Annuel de la Fédération CACOPKAB pour l'exercice fiscal 2016.

Fait à Bukavu le 30 septembre 2016.

POUR LA PRESIDENCE DE LA FEDERATION CACOPKAB.



Mwami AMISI KITENGE MWANDULA .V. Venant
Président du Conseil d'Administration

TABLE DES MATIERES :

PROCE VERBAL DE VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA FEDERATION CACOPKAB POUR L'EXERCICE FISCAL 2016.	1
TABLE DES MATIERES :	2
SIGLES ET ABREVIATIONS:	4
PREFACE :	6
Sommaire du Rapport Annuel CACOPKAB 2016.	9
0. INTRODUCTION RAPPORT:	10
0.1. Généralités.	0
0.2. Activités Anthropique.	2
0.3. Présentation et description du rapport.	2
0.4. Plan opérationnel approuvé pour l'exercice 2016:	3
Chapitre I. ORGANISATION STATUTAIRE ADMINISTRATIVE DES ORGANES DE LA FEDERATION CACOPKAB.	4
I.1. Des organes des décisions,	4
4. La Direction Exécutive.	4
Chapitre II. ACTIVITES REALISEES PAR CACOPKAB POUR L'EXERCICE FISCAL 2016.	6
II.1. Sensibilisation et éducation environnementale, Entretien et Harmonisation avec les Partenaires.	6
II.1.1. REUNION CACOPKAB ET STAFF DE WCS CHARGE DU PROJET CAFEC.	6
II.1.2. REUNION DE DE LA FEDERATION CACOPKAB ET LE STAFF DE HOPE IN ACTION. 8	8
II.1.3. ATELIER DE RESTITUTION ET DE CONCIENTISATION DES ACQUIS DE LA COP21 ORGANISE A BUKAVU, HOTELS HORIZON ET LYS PLAMEDI 14-15 /03/2016.	10
II.1.4. ATELIER DE LA MISSION D'INFORMATIONS SUR LES INITIATIVES DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE ET DE SENSIBILISATION SUR LA CONSERVATION DES AIRES ET PATRIMOINES AUTOCHTHONE COMMUNAUTE LOCALE A L'EST DE LA RD CONGO.	14
CHAPITRE II. COMPTE RENDU DE LA REUNION ELARGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION EXECUTIF DU CACOPKAB.	22
CHAPITRE III. PROCESSUS DE SECURISATION ET DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DES FORETS COMMUNAUTAIRES AINSI QUE LES AIRES DE PATRIMOINES COMMUNAUTAIRES AUTOCHTHONES COMMUNAUTAIRES (APAC) A L'EST DE LA RD CONGO.	24
CHAPITRE IV. ATELIER D'EVALUATION MI- PARCOURS DU PROJET DE REBOISEMENT DES ESPACES DEBOISES EN TERRITOIRES DE KALEHE ET MWENGA	34
INTRODUCTION.	37
CHAPITRE V : ATELIER D'HARMONISATION DU PROCESSUS DE DELIMITATION ET DE MICRO-ZONAGE PARTICIPATIFS DES FORETS ET RESERVES COMMUNAUTAIRES AINSI QUE LES AIRES DE PATRIMOINE AUTOCHTHONES COMMUNAUTAIRES DANS LES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES RIVERAINES DU PARC NATIONAL DE KAUZI-BIGA ET DE LA RESERVE NATURELLE D'ITOMBWE DANS LE PAYSAGE MAIKO-TAYNA-KAHUZI-BIEGA.	55

**CHAPITRE V : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
FEDERATION CACOPKAB TENUE A BUKAVU LE 28 MAI 2016 AU RESTAURANT
LEO 2. 0**

BIO-MONITORING ET SURVEILLANCE DE LA RESERVE DES HIPPOPOTAMES DE LA PLAINE DE
RUZIZI DANS LE TERRITOIRE D'UVIRA.6

CHAPITRE VI. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET PROJET ALTERNATIVE..... 3

Annexe..... 5

SIGLES ET ABREVIATIONS:

APAC	Aire de Patrimoine Autochtone Communautaire
AP	Aire Protégée
APC	Action pour la Paix et la Concorde
AFECODE	Association des Femmes pour la Conservation et Développement
CL	Communauté Locale
DDD	Direction de Développement Durable
DIAF	Direction d'Inventaire et d'Aménagement Forestiere
DGF	Direction de Gestion Forestiere
DRFC	Direction des Réssources Fauniques et Chasses
DN	Direction de Conservation de la Nature
EDT	Entité Territoriale Décentralisée
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
MECND	Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNKB	Parc National de Kahuzi-Biega
PNM	Parc National de la Maiko
PDPF	Programme pour le Développement et la Proetction de la Faune et Flore
PA	Peuple Autochtone
REDD+	Rédiction des Emission dit à la Déforestation et la Dégradation des forets
RC	Réserve Communautaire
FOCOBU	Foret Communautaire de Bushema
FOGBU	Foret Communautaire des Gorilles de Bunyakiri
FOGNKU	Foret Communautaire des Gorilles de Nkumwa
RNKM	Réserve Naturelle de Kipupu-Masanga
RNFI	Réserve Naturelle des Faunes d'Idengé
FOCOMM	Foret Communautaire de Mpembwe-Mikelo
FOCOMI	Foret Communautaire de Migamba
RHPR	Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi
RNI	Réserve Naturelle d'Itombwe
RNT	Réserve Naturelle de Tayna
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	Fond Mondiale pour la Nanture

REMERCIEMENTS.

La Fédération CACOPKAB remercie parfaitement les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega notamment la Chefferie de Kabare, en territoire qui porte le même nom, les chefferies des Bakisi, de Wakabangu1 dans le Territoire de Shabunda, la Chefferie de Wamuzi dans le Territoire de Mwenga, le Groupement de Babungwe Nord dans le Secteur de Tanganyika en territoire de Fizi à travers leurs majesté Chefs coutumiers pour avoir apurer leurs cotisations statutaires qui ont permis à la Fédération CACOPKAB de mettre en œuvre son plan opérationnelle pour l'exercice fiscal 2017 et réaliser les activités bien spécifiées dans ce Rapport annuel.

Nous remercions aussi l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) pour notre partenariat établi ICCN-CACOPKAB qui nous a permis d'obtenir les appuis techniques et matériels (GPS) qui nous ont facilité à documenté les différentes zones à forte concentration biologique dans le Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe,

Nos remerciements s'adressent aussi à Monsieur Benoit KISUKI MATHE qui, pour ces conseils techniques et scientifiques, nous a permis d'intégrer l'approche de foresterie communautaire et les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires dans le plan d'action quinquennal de CACOPKAB.

Nos remerciements vont aux institutions provinciales du Sud-Kivu pour la collaboration qu'ils ont manifestée dans la mise en œuvre de nos actions de conservation communautaire et de développement dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe.

Nous terminons pour remercier le staff technique et les agents de terrain de CACOPKAB pour ce travail réalisé bénévolement et dans les conditions difficiles d'instabilité sécuritaire de certaines zones du Corridor écologique Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe.

PREFACE :

Le Changement climatique un des plus graves défis aux quelles fait face l'humanité qui aura des conséquences désastreuses pour nous tous si l'on y prend pas garde. C'est dans ce contexte que nous chefs coutumiers des Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe, Nous nous sommes engagées dans la mise en œuvre de l'approche de conservation communautaire des espaces et forêts communautaires dont regorgent nos Entités respectives qui compte à ces jours 8 forêts communautaires et 4 Aires des Patrimoines Autochtones Communautaire (APAC).



*Figure 1 Photo Mwami KABARE RUGEMANINZI
Rapporteur Général du CACOPKAB*

Ces forêts communautaires et les APAC s'étendent sur deux provinces (Sud et Nord-Kivu) avec une superficie environs de 10728,130 milles hectares formant le Corridor écologique entre le Parc National de Kahuzi-Biega et la Réserve Naturelle d'Itombwe en vue d'assurer, non seulement la conservation des écosystèmes forestiers, la gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles mais aussi garantir la connectivité écologique, la libre circulation et les mouvements migratoires d'espèces faunique.

Le Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB) est une fédération des Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe, Association des Chefs coutumiers à but non lucratif qui défend le bien-être et le droit des communautés locales et peuples autochtones riveraines d'aires protégées du Sud et Nord-Kivu, ainsi promouvoir la gestion durable et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'équité.

Les actions de CACOPKAB sur terrain permettent aux chefs coutumiers de prendre des décisions et une réglementation éclairées sur l'utilisation et la gestion des forêts communautaires et les APACs dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) dont qu'ils sont impliqués dans le processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des forêts communautaires et les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC).

La reconnaissances légale de ce dernier avec leurs zones notamment, la zone de développement ou de multiples usages, la zone tampon et la zone de conservation intégrale demeure une priorité pour la prochaine année fiscale 2017 qui aiderons les décideurs au niveau des Chefferie, des Groupements, et les professionnelles ainsi que les services locaux de l'environnement conservation de la nature, de l'agriculture et du développement rurale à élaborer des politiques locales efficaces en vue d'améliorer la gestion des forêts communautaires, les APAC et répondre aux besoins ainsi qu'aux aspirations des communautés locales et peuples autochtones tributaires des forêts pour leur subsistance.

Notre approche de Gestion des Ressources Naturelles à Base Communautaire (GRNBC-CBNRM) tient compte des causes sous-jacentes de la déforestation et de la dégradation des forêts qui sont souvent extérieures au domaine forestier, par exemple l'agriculture et l'élevage, le développement des infrastructures, les politiques commerciales et l'investissement pour l'exploitation industrielle des minerais fait face à la gouvernance des forêts communautaires dans les périphéries du Parc National de Kahuzi-Biega et la Réserve Naturelle d'Itombwe en Province du Sud et du Nord-Kivu.

La vision de la fédération CACOPKAB et son travail répond à la demande d'un effort urgent et durable centré sur la gestion et la gouvernance des forêts communautaires et les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines d'aires protégées évoquées d'où nous reconnaissons leur rôle crucial face aux plus grands défis de changement climatique, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire

en vue d'améliorer les conditions de vie des communautés locales et peuples autochtones de nos Entités respectives.

La République Démocratique du Congo est classée aujourd'hui au monde parmi les 10 pays à méga biodiversité, comptant à elle seul environ 60% des espèces de faune et flore recensées¹.

La surface boisée de la RDC est de 155 millions d'hectares des forêts, soit 66 % de la superficie nationale répartie en forêts denses humides (101 millions hectares), forêts de montagne (1 million hectares), forêts sèches (24 millions hectares) et les mosaïques de savane (29 millions hectares)² « référence DSCR »

La diversité des espèces et plantes qu'abritent ces écosystèmes qui place la République Démocratique du Congo (RDC) au cinquième rang des pays avec la plus riche biodiversité du monde.

La République Démocratique du Congo, s'est engagée depuis 2002 dans la voie des réformes fondamentales de son secteur forestier. En août 2002, un nouveau code forestier avait été adopté par l'Assemblée Nationale et promulgué par le Président de la République. Ce code avait abrogé le décret du 14 avril 1949 et ses mesures d'application, qui s'étaient avérées inadaptées face à l'évolution sociopolitique, traditionnelle et culturelle du pays et aux enjeux mondiaux de l'heure à la matière.

Dans son article 78 le Code forestier de la RD Congo, stipule que la reconstitution des ressources forestières incombe à l'Etat, aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD) aux concessionnaires, aux exploitants forestiers et aux communautés locales.

Le Plan d'action CACOPKAB qui a été élaboré en 2013 pour cinq (5) ans soit du 2014-2018 à fixer les activités à réaliser dans le cadre de sensibilisation et d'implication des exploitants artisanaux des forêts en vue de leurs participations au reboisement afin de les aider à remplir leur devoir vis-à-vis de la législation forestière d'une part et de permettre à l'Etat Congolais d'atteindre les objectifs du Programme National Environnement Forêts, Eaux et Biodiversité (PNFEEB) 2^e génération à la composante 4 qui concerne la régénération, reboisement, et foresterie communautaire du chapitre II qui traite de la gestion des ressources forestières et dont l'indicateur est de constituer et reconstituer d'ici 2023 au moins 100.000 hectares du capital forestier et de répondre à l'engagement pris par le Gouvernement Congolais à planter d'ici 2030, 800.0000 hectares afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Dans ce contexte socio-politique, sécuritaire et écologique il sied de stigmatiser que les statuts d'aires protégées, des forêts communautaires et plusieurs espèces phares de la faune et flore dont regorge la province du Sud et du Nord-Kivu sont sensiblement menacées de disparition de même que les zones naturelles, d'habitat des faunes sont jusqu'à ce jour l'objet de plusieurs formes de spoliation, d'occupation et d'exploitation illégale.

Avec les guerres en répétitions, la crise politique et la présence de groupes armés étrangères (FDLR, FDD, ADFNALU et LRA et..) dans certaines aires protégées de la RD Congo, les conflits armés interethniques, des nombreuses personnes ont fui leurs entités et villages et ont immigré à la recherche des zones un peu plus sécurisées avec l'espoir d'y trouver des moyens de substance.

Les forêts communautaires riveraines et d'autres contiguës au Parc National de Kahuzi-Biega et à la Réserve Naturelle d'Itombwe dans la Province du Sud-Kivu sont les plus menacées, exploitées et la pressions foncières y est très importante, l'empiètement, l'occupation des terres et l'agriculture incontrôlée, ainsi que le surpâturage, attire des nombreux opérateurs économiques, physiques et morales vers les terres des zones forestières communautaires qui apparaissent libre et riche en production agricole et à l'exploitation des charbons de bois, des bois d'œuvres ainsi qu'à l'exploitation industrielle, semis industrielles et artisanales des

¹ Données Tirées de l'ICCN.

² Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté – DSCR 2, p68.

minerais plus précisément dans les territoires de Kalehe, de Shabunda, Kabare (Nindja), Walungu, Mwenga, Uvira et Fizi dans la province du Sud-Kivu et dans le territoire de Walikale en Province du Nord-Kivu.

En vue de contribuer à la protection des écosystèmes forestiers, l'atténuation de la perte de couvert végétal, la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le renforcement des mécanismes de survie des communautés locales et peuples autochtones dans nos Entités ; Ceci va gravement bouleverser le cours de l'histoire même de la conservation, qui se verra forcé d'adopter des nouvelles approches qui lient, de façon harmonieuse ; le concept de Gestion des Ressources Naturelles à Base Communautaire, en anglais Community Based Natural Resources Management (GRNBC-CBNRM) mise en place en vue d'une bonne gestion, utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles et assurer la sécurisation légale et le renforcement de la gouvernance de ceux-ci.

Cette dernière est celle entreprise dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) et de la Réserve Naturelle Itombwe (RNI), par le Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc national de Kahuzi-Biega en anglais « Community Concertation System for the Protection of Kahuzi-Biega National Park » (CACOPKAB -Fédération) qui début 2016 travail en consortium avec Hope In Action (HIA) organisation international non gouvernementale de droit Suédois, crée en 2006 et autorisée à opérer en RD Congo par le Ministère Congolais de la justice sous le No F 92/0562 du 26 Mars 2007, dont le siège se trouve à Torgattan 2/447 30a, Vårgårda, Suède dont le contrat de partenariat est en cours de signature ainsi que d'autres Associations locales des droits congolais, notamment, l'Association des Femmes pour la Conservation et le Développement (AFECODE), le Programme pour le Développement et la Protection de la Faune et la Flore (PDPF), et Congo Relief & Integrated Développement (CRID) ainsi que l'Associations des Exploitants et d'Etudes Forestier du Sud-Kivu (AEEFOSKI) et l'Action pour la Paix et la Concorde (APAC).

Dans l'exercice 2016, année fiscale que CACOPKAB a été conforté à des problèmes d'ordre financier suite au nom repris du projet CAFEC de l'USAID depuis la fermeture de Conservation International (C.I) fin 2015, Notre consortium a travailler pour renforcer les stratégies et les actions de lutte contre la déforestation et le changement climatique en vue maintenir l'intégrité écologique des forêts communautaire contiguë au Parc National de Kahuzi-Biega, et à la Réserve Naturelle d'Itombwe, entre autre le Corridor écologique Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe, avec un accent particulier sur suivis de la protection des grands singes et son habitat naturel d'où le consortium bénéficie de l'accompagnement technique de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) sous la tutelle du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable de la République Démocratique du Congo.

Ces initiatives c'est un processus qui a une avancée sur les approches envisagées pour répondre aux défis environnementaux des prochaines années comme la préservation de la diversité biologique et la lutte contre le changement climatique³

Fait à Bukavu le 15 septembre 2016.



Sa majesté Mwami Désirer KABARE RUGEMANINZI N'NABUSHI
Rapporteur Général du Conseil d'Administration.

³ Programme MAB de l'UNESCO.

Sommaire du Rapport Annuel CACOPKAB 2016.

La Gestion des Ressources Naturelles à Base Communautaires (GRNBC-CBNRM) est un programme stratégique du Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CAACOPKAB) en vue de la mise en œuvre de l'approche de conservation communautaire dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe en Province du Sud-Kivu et du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo, son objectif stratégique est de la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, réduire la pression de la déforestation et de la dégradation des forêts et de lutte contre la perte de couvert végétal à travers les renforcements des capacités locales et provinciales des gestionnaires du secteur forestier, des exploitants artisanaux des produits forestiers, les Associations de la société civile à soutenir la conservation communautaire.

Lancer à 2013 par la Fédération CACOPKAB, l'approche de Gestion des Ressources Naturelles à Base Communautaires (GRNBC-CBNRM) a déjà réalisé trois phases importantes qui s'est focalisé dans l'identification et documentation des zones d'intérêt de conservation dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe, (zone importante du paysage MTKB) l'organisation des ateliers de sensibilisation et de conscientisation des chefs coutumiers, les communautés locales et peuples autochtones sur le processus de conservation communautaire, l'organisation des ateliers de concertation et d'harmonisation avec les chefs coutumiers sur le processus de la mise en œuvre de la foresterie communautaire et création des réserves et forêts communautaires, l'organisation et formation des comités de Dialogue, l'implantation de microprojet d'alternatives (AGR) des communautés locales et peuples autochtones, la cartographie participative des réserves et forêts communautaires du Corridor écologique Sud Kahuzi-Biega - Itombwe, les expéditions de bio-monitoring, surveillance et suivis écologiques, l'évaluation et documentation des activités anthropiques en tendance des menaces des ressources, l'identification et documentation des zones à riche biodiversité, l'élaboration des outils de travail notamment le Guide d'Orientation de délimitation et de micro-zonage participatifs des réserves et forêts communautaires ainsi que l'intégration de l'approche APAC dans les objectifs statutaires de la fédération CACOPKAB dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe.

CACOPKAB à aboutir à la création des huit (8) réserves et Forêts Communautaires et quatre (4) APAC dans les provinces du Sud et du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo dans ces Aires Communautaires Protégées (ACP) ont y retrouve cinq anciennes Aires protégées qui ont fait l'objet de conservation avant l'accession de la RDC à l'indépendance. La vision primordiale est de faciliter et d'accompagner l'Etat Congolais à travers l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) d'attendre 17 % du territoire nationale ériger en aires protégées.

Victory PALUKU MASIRI CISHEREMWA
Directeur Exécutif CACOPKAB

0. INTRODUCTION RAPPORT:

Ce rapport résume les activités mise en œuvre par la Fédération CACOPKAB et ses partenaires membres du consortium du Corridor écologique Sud Kahuzi-Biega-Itombwe dans le Paysage Maiko-Tayna Kahuzi-Biega (land-scape graueri) en Province du Sud et du Nord-Kivu, République Démocratique du Congo, les Activités présentées dans ce rapport ont été réalisées entre Octobre 2015 et septembre 2016 dans le cadre de Gestion de Ressources Naturelles à Base Communautaire (GRNBC-CBNRM) et du processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des forêts communautaires et les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) en vue de la matérialisation et développement du Corridor écologique Sud Kahuzi-Biega-Itombwe, qui est la troisième année fiscale de la mise en œuvre du Plan d'Action CACOPKAB élaborer en 2013 pour cinq (5) soit du 2013 à 2018.

Ce corridor écologique Sud-Kahuzi-Biega -Itombwe couvre 10728,130 milles d'hectares trois fois que la République Rwandaise et s'étend sur deux provinces de la RDC notamment, le Sud et le Nord-Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo,

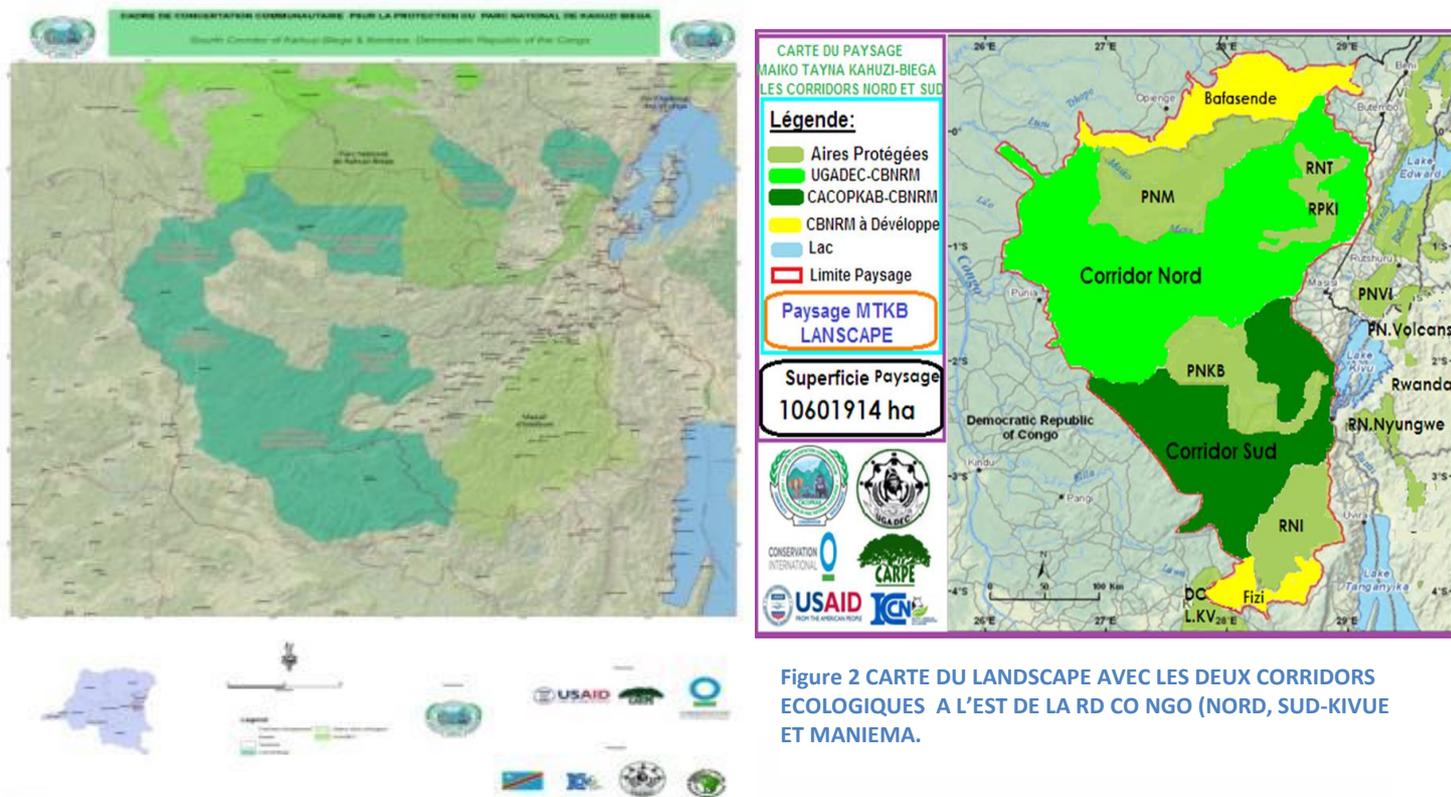


Figure 2 CARTE DU LANDSCAPE AVEC LES DEUX CORRIDORS ECOLOGIQUES A L'EST DE LA RD CO NGO (NORD, SUD-KIVUE ET MANIEMA).

Corridor écologique Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe il y a plus précisément dans les territoires d'Uvira et de Walungu un Site de conservation transfrontalier denommée « Réserve Transfrontalière des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi, la Rivière de Ruzizi relie les eaux du Lac Kivu et Lac Tanganyika c'est un sanctuaire des hippopotames qui a fait l'objet de conservation avant l'accession de la RD Congo à l'indépendance ; elle est localisée dans les territoires de Walungu et d'Uvira dans la Province du Sud Kivu.

La Réserve Transfrontalière des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RTHPR) s'étend dans trois pays en RDC sur la rivière Ruzizi jusqu'à Kamanyola (vers le Nord) et au Burundi à l'Est il y a les provinces de Cibitoke et de Bujumbura/Katumba, La forêt de Rukoko, et la commune de Rugombo et au Rwanda, le district de Rusisi qui s'étend de Kamembe à Bugarama vers la frontière Burundaise sur la Rivière Ruhwa. En RD Congo dans les deux territoires ci-haut évoqués, les différents villages en voisinage de la Ruzizi dans la partie RDC, Kamanyola jusqu'à la frontière de Kanvinvira; Nous citons : -la cité de Kamanyola, -la rivière Luvungi qui sépare Walungu et Uvira, -les sites de Katogota, -Luvungi, -la rivière Luvubu sont des sites de récréation des Hippopotames, - Bwegera, -Luberizi, -Rwenena, -Sange, - Ndududa, -la forêt de Rukoko, -Kiliba, -les marais et Lac Nyangara vers la frontière de Kanvinvira.

Le Présent rapport ce rapporte sur les activités du programme de Gestion des Ressources Naturelles à Base Communautaire (GRNBC-CBNRM) dans le cadre du processus de la mise en œuvre de la foresterie communautaire à l'Est de la RD Congo, effectué par la Fédération CACOPKAB en vue de développer et de maintenir le Corridor écologique sud Kahuzi-Biega-Itombwe dans (13) Forêts Communautaires et (3) Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires développer par CACOPKAB dans les Entités Territoriales Décentralisées mbwe dont la

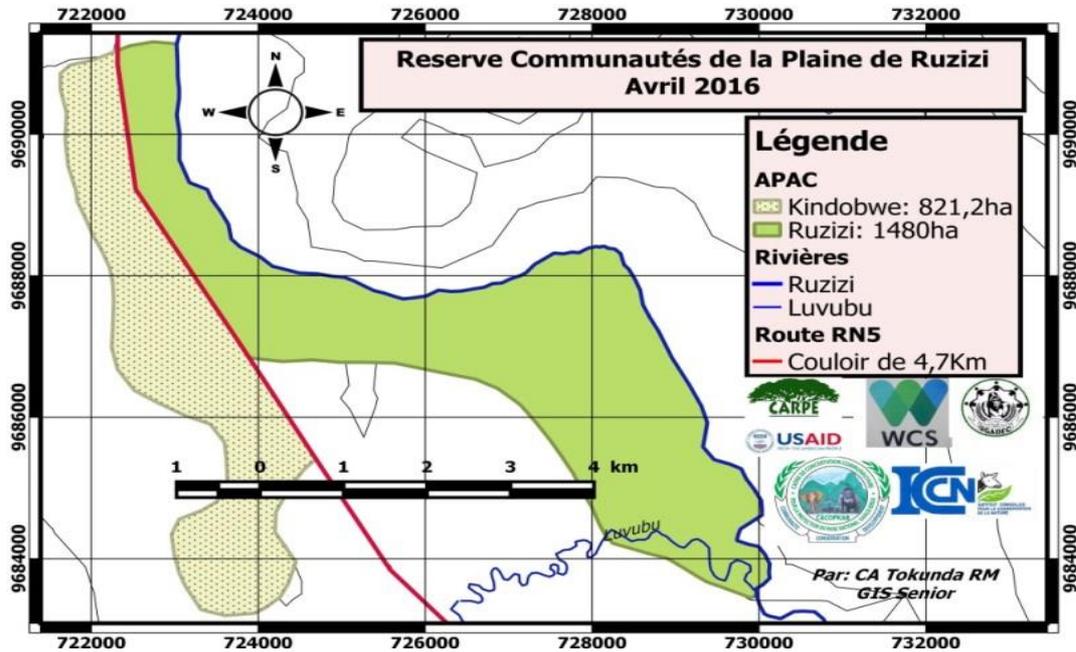
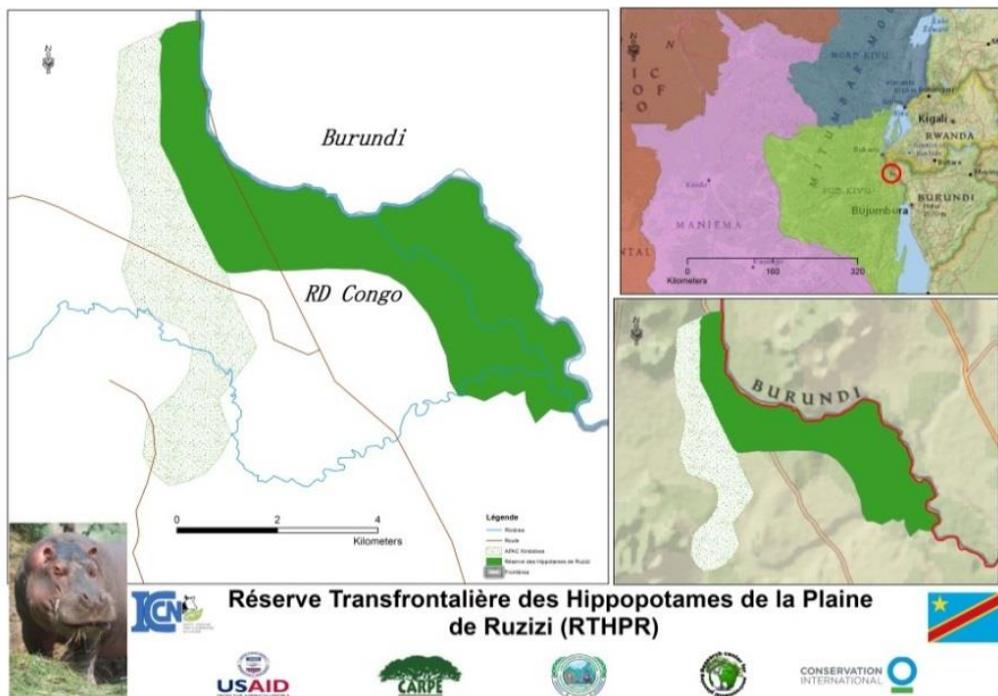


Figure 3 Carte de la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi partie RDC

La fédération CACOPKAB dans l'exercice fiscale 2016 CACOPKAB a envisagé la délimitation participative de la Réserve Transfrontalier des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi de son partie de la RD Congo en territoire d'Uvira, La carte produit renseigne sur les deux zones à forte concentration des Hippopotames notamment la Réserve Transfrontalier des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RTHPR) et l'Aire de Patrimoine Autochtones de Kindombwe un site de reproductions des Hippopotames qui est relié avec la rivière ruzizi à travers la rivière Luvubu.



Cette carte la Réserve Transfrontalier des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi présente la partie de la RD Congo, la partie burundaise et rwandaise n'est pas encore protégée.

N°	Denomination	Single	Superficies Ha	Entité		
				Chefferie/Secteur	Territoire	Province
01	Forêt Communautaire de Bushema	FOCBU	95,937	Buhavu	Kalehe	Sud-Kivu
				Wanyanga	Walikale	Nord-Kivu
02	Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiari	FOGBU	83,390	Buhavu	Kalehe	Sud-Kivu
03	Forêt Communautaire des Gorilles de Nkumwa	FOGNKU	268,435	Bakisi	Shabunda	Sud-Kivu
04	Réserve Naturelle de Kipupu-Masangaa	RNKM	143,554	Bakisi	Shabunda	Sud-Kivu
05	Forêt Communautaire de Migamba	FOCOMi	266,711	Bakisi	Shabunda	Sud-Kivu
06	Réserve Naturelle des Faunes d'Idengé	RNFI	149,190	Bakisi	Shabunda	Sud-Kivu
07	Forêt Communautaire de Mbemwe-Mikelo	FOCOMM	719,514	Wakabangu1	Shabunda	Sud-Kivu
08	Réserve Transfrontalier des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi	RHPR	1480	Bafuliru	Uvira	Sud-Kivu
09	Forêt Communautaire de Lutchweko	FOCOLU	9,823	Tanganika	Fizi	Sud-Kivu
10	Forêt Communautaire d'Asekwa	FOCA	5,964	Tanganika	Fizi	Sud-Kivu
11	Aire des Patrimoines Autochtones Communautaires de Kindomwe	APAC-Kindobwe	542	Bafuliru	Uvira	Sud-Kivu
12	Aire des Patrimoines Autochtones Communautaires de Myesi-Esiyo	APAC-Myesi-siyo	14,586	Wanyanga	Walikale	Sud-Kivu
13	Aire des Patrimoines Autochtones Communautaires de Bukondo	APAC-Bukondo	542	Wanyanga	Walikale	Sud-Kivu

Les activités qui ont été réalisées pour la troisième phase du Plan d' Action quinquennale de cette année fiscale 2016 dont l'accomplissement des formalités administratives liées au programme et à l'exécution des activités du plan opérationnel annuel 2016 à 100%. Dans cette année 2016 huit (8) grandes activités ont été réalisées, il s'agit de : (1) une réunion avec les responsables du programme CAFEC/USAID à Bukavu, (2) la participation à l'atelier de restitution et de capitalisation des acquis du COP 21 à Bukavu, (3) atelier de la Mission d'information sur les initiatives de Conservation communautaire et Sensibilisation sur la Conservation des Aires du Patrimoine Autochtone , Communautaire APAC à l'Est de la République Démocratique du Congo à Bukavu (4) un atelier de sensibilisation et de collecte d'informations (CLIP) sur les zones d'intérêt d'APAC dans le Plaine de Ruzizi (5) expédition de bio-monitoring, suivis écologique et patrouille dans la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruziz, (6) trois réunions statutaires du Conseil d'Administration du CACOPKAB, (7) Atelier des sensibilisation des communautés locales et les chefs coutumiers de la Chefferie de Buloho sur la leur implication dans la sécurisation du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) et les réserve forêts communautaires riveraines (8) atelier de délimitations et de micro-zonage participatifs des forêts Communautaires et les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) dans les Provinces du Sud et Nord-Kivu (9) réunion d'auto-évaluation externe en vue d'identifier les besoins en renforcement de capacité de staff technique et administratif de la Fédération CACOPKAB.

0.1. Généralités.

Le Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega, CACOPKAB en sigle, a été créé en 2012 par les Chefs coutumiers appuyés par leurs communautés locales des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega dans les territoires de Kalehe, Kabare, Shabunda y compris l'adhésion des chefs coutumiers des Territoires de Mwenga, d'Uvira et de Fizi, dans le but de contribuer à la gestion et à l' utilisation durable et rationnelle des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité basée sur le développement socioculturelles et économique des Entités ci-haut cité.

La Fédération CACOPKAB a réalisé ces activités pour l'année fiscale 2016 en respectant le Plan d'Action qui a été élaboré en 2013 pour cinq (5) ans, avec une planification stratégique et participative visant à atteindre ces objectifs, dont un *Plan opérationnel trimestriel et annuel*) élaboré et approuvé. Il traduit les priorités des activités selon la vision du consortium CACOPKAB et Hope In Action(HIA) et d'autres organisations membres en tenant compte des périodes de rapportage trimestriel et fixer les rôles des parties prenantes et des autres acteurs intervenant dans le Corridor écologique Sud Kahuzi-Biega-Itombwe.

Le Plan Opérationnel Annuel 2016 répond aux objectifs globaux et spécifiques du Plan d'Action élaboré par CACOPKAB pour cinq (5) ans. Ces derniers sont conformes au niveau provinciale, nationale et internationale sur la politique de prévention de la diversité biologique, la Stratégie Nationale de Conservation de la Biodiversité dans les Aires protégées et la Stratégie Nationale de Conservation Communautaire produite par l'ICCN, et engagements pris par les Chefs coutumiers fondateurs de la Fédération CACOPKAB ainsi qu'à la Stratégie et le Plan d'Action National sur la Protection et la survie des grands singes en République Démocratique du Congo.

Ce rapport annuel 2016 a pour ambition de rendre compte du travail réalisé par CACOPKAB dans le cadre de son processus de mise en œuvre de son plan d'action de cinq ans pour le développement du Corridor écologique Sud Kahuzi-Biega-Itombwe dans le paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega .

Les activités réalisées s'orientent aussi dans la dynamique de la sécurisation et de renforcement de la gouvernance forestière ainsi que dans le processus de la mise en œuvre de l'approche d'Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC).

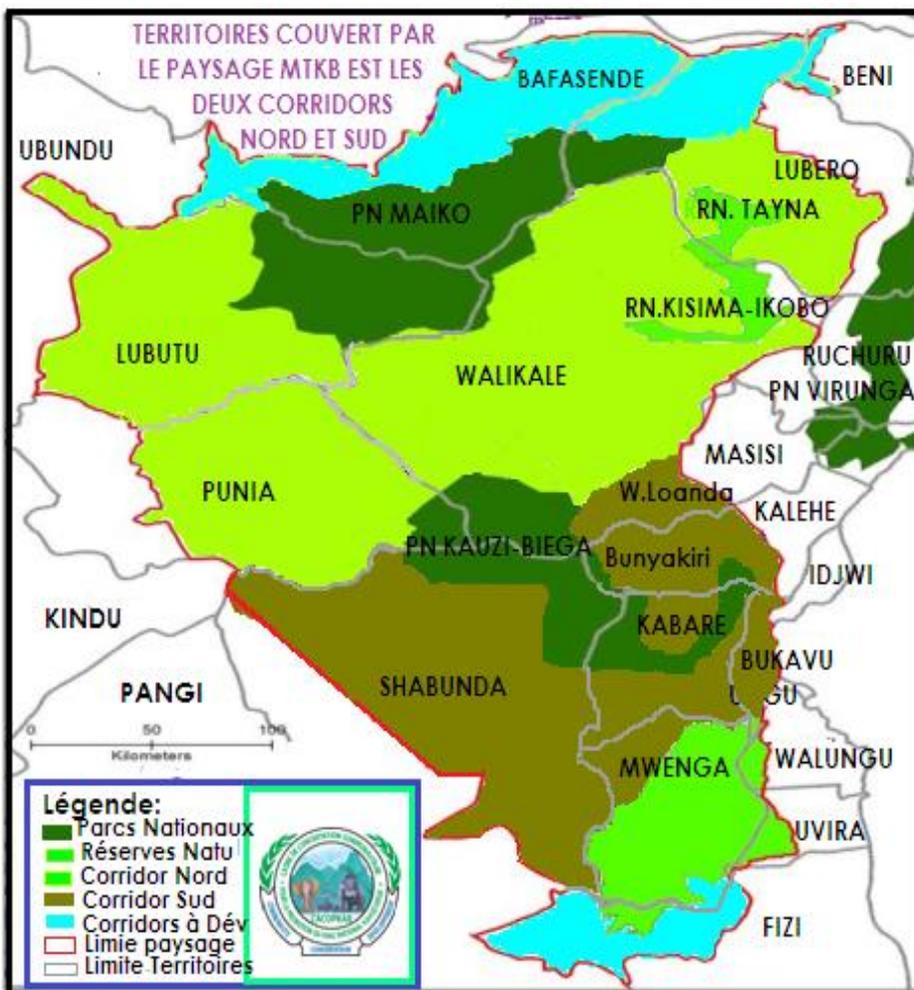
Les activités réalisées dans l'approche GRNBC-CBNRM s'appuient sur un consensus dans l'ex Kivu aux principales causes directes de la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation, la dégradation des forêts, la perte de la biodiversité ainsi que l'atténuation des menaces des ressources (faune et flore).

Le travail réalisé marque un moment critique pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire dans les ETDs. Une impulsion stratégique a été faite nécessairement pour passer de la discussion à l'expérimentation concrète à grande échelle et explorer la variabilité des contextes d'intervention.

En effet, nous avons achevé la phase de préparation, il est essentiel d'avancer dans la définition des modalités de mise en œuvre concrètes et pragmatiques basées sur les réalités de terrain, et d'expérimenter à large échelle dans les multiples contextes socio-écologiques et environnementales dans les Entités Territoriales Décentralisées les propositions avancées dans le présent document. Ceci ne peut se faire que sur base des financements conséquents disponibles dans un horizon temporaire clair et suffisamment proche dans la zone d'intervention du CACOPKAB dans l'Ex Kivu à l'Est de la République Démocratique du Congo (Province du Nord et Sud-Kivu).

Dans cette zone, la fédération CACOPKAB développe ces activités dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega dans le Nord Kivu en territoire de Walikale, dans le Sud-Kivu en territoires de Kahehe, de Shabunda, de Kabare, de Walungu, de Mwenga, d'Uvira et Fizi.

Figure 4 Carte des territoires couvert par le paysage MTKP et territoires du Corridor Sud



0.2. Activités Anthropique.

Menaces de ressources.

L'exploitation des bois d'œuvre, l'exploitation des minerais, l'agriculture incontrôlée, la pêche et la chasse non réglementées et le feu de brousse sont des activités humaines qui s'exercent dans et aux tours des forêts et réserves communautaires,



Braconnage d'extermination de cible de conservation.

Contrairement à l'exercice fiscale 2015 cette année 2016 CACOPKAB à observer et enregistre de cas des braconnages et des massacres des gorilles de plaine de l'Est par le bandes armés locales dans les réserves communautaires de Bushema (RCBU) et de Bunyakiri (RGBU) ainsi que d'autres animaux telle que les éléphants ont été abattus dans la Réserve Naturelle des Faunes d'Idengé en territoire de Shabunda.



Figure 5 Ce Gorille de Plaine de l'Est a été abattu dans la zone migratoire des espèces fauniques entre la Réserve Communautaire de Bushema (RCBU) et la Réserve des Gorilles de Bunyakiri (RGBU) à Kichangga dans le groupement de Bakano le 28 /10/2015

0.3. Présentation et description du rapport.

Ce rapport annuel est élaboré en vue d'une restitution et rendre compte aux communautés locales, aux autorités tant traditionnelles, territoriales, provinciales et nationales ainsi qu'aux partenaires internationaux d'appuis à la conservation de la nature en RD Congo, les acquis de l'approche de conservation communautaire développés il y a cinq (5) ans par CACOPKAB dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe.

Le Présent rapport ce rapporte sur les activités du programme « Gestion durable des Ressources Naturelles à Base Communautaire (GRNBC-BCNRM) effectué par la Fédération CACOPKAB dans les Réserves et Forêts Communautaires ainsi que dans les APAC du Corridor écologique sud PNKB-Itombwe pour l'exercice fiscale 2016.

0.4. Plan opérationnel approuvé pour l'exercice 2016:

Plan 2016	Opérationnelle	Activité
Intermediate Result 1: Targeted forest landscapes sustainably managed		Organiser les réunions statutaires (Congès et Conseil d'Administration du CACOPKAB)
		Organiser les expéditions de surveillance et bio-monitoring
		Développer et met en œuvre un projet de reboisement des sites déboisé dans les ETD riveraines de réserve Communautaire du Corridor Sud
		Organiser, un atelier de récolte d'informations (CLIP) sur les zones d'intérêt d'APAC dans le Corridor Sud
Intermediate Result 2: Biodiversity threats in targeted forest landscapes mitigated		Organiser trimestriellement 1 expédition de bio-monitoring et surveillance (patrouilles) pour le suivi des activités entropiques et la reconnaissance des zones à riche biodiversité dans 8 réserves et Forêts Communautaire du corridor Sud (RCMM, RGBU, RGNKU, RCPM, RCM, RCFI, RCBU et RHPR)
		Identifier les principaux exploitants de ressources naturelles dans les villages riverains aux zones de conservation communautaire ciblées (exploitants forestiers, miniers, chasseurs, trafiquants des espèces)
		Organiser un atelier de délimitation et de micro-zonage participatifs des Forêts Communautaires du Corridor Sud
		Poursuivre la mise en œuvre du Projet d'aménagement des pistes de railler communautaire dans les villages riverains de la FCBU

Chapitre I. ORGANISATION STATUTAIRE ADMINISTRATIVE DES ORGANES DE LA FEDERATION CACOPKAB.

I.1. Des organes des décisions,

La fédération CACOPKAB dans son fonctionnement il dispose des organes statutaires de décisions, organe délibérants et d'orientations, organe d'Audit et contrôle ainsi que l'organe Exécutif, il s'agit : 1. le Congrès qui se réunit une fois par an, 2. le Conseil d'Administration qui se réunit une fois par trimestres, 3. le comité d'Audit et Contrôle qui siège une fois par trimestre, il est composé de :

1. Le Congrès.

Le Congrès est composé de tous les composantes ETD et ONG membres ainsi que les membres de consortium.

2. Le Conseil d'Administration.

N°	Nom et Post Nom	Fonction
01	Mwami AMISI KITENGE MWANDULA V. Venant	Président du Conseil d'Administration
02	Mwami MOPIPI MUKULU MANYA Auguste	Vice-Président du Conseil d'Administration
03	Mwami KABARE RUGEMANINZI N'NABUSHI	Rapporteur Général du Conseil d'Administration
04	Mwami SHOSHO KAMIROGOSA Ntale	Commissaire Général aux Comptes
05	Mwami SIMBI Charles	Rapporteur Général Adjoint du C.A
06	Mwami LONGANGI Christian	Commissaire general Adjoint au compte
07	Mwami MUSIKAMI NGALAMIRA Claude	Administrateur
08	Mwami MAFULUKU LASSY	Administrateur
09	Mwami NGOMA KASONGO	Administrateur
10	Mwami MBABARO OMBENI	Administrateur
11	Mwami NAKALONGE	Administrateur

3. La Commission d'audit et Contrôle.

N°	Nom et Post Nom	Fonction
01	Mwami MOLILIGI MABANZA Erick	Auditeur-Président
02	Mwami MUSIKAMI NGALAMIRA Claude	Auditeur Vice-Président
03	MUUNDA LUKOO MWNDA Jean-Marie	Rapporteur
04	BAARUKA NAMIRA Serge	Rapporteur Adjoint
05	Mwami WASANGA KASONGO NGOMA	Auditeur membre
06	KASUNGA MIKOMBYA	Auditeur membre
07	AGATHA WASOLONDUMA	Auditeur membre
08	ADULA MASHAPO	Auditeur member

4. La Direction Exécutive.

N°	Nom et Post Nom	N- d'Ordre	Fonction
01	Victory PALUKU MASIRI CHISHEREMWA	001/A01	Directeur Exécutif
02	KAMBALE MUFABULE Jean-de Dieu	002/B02	Directeur Technique et Scientifique
03	MUNANA MUNONGERA Jonathan	003/B03	Directeur Administratif et Financier
04	FELICIEN SHOMBO	004/B04	Directeur de Développement Communautaire
05	Godefroid MUPIPI	005/C05	
06	GERMAIN MWISHA	006/C06	Superviseur de terrain
07	BASILWANGO KILOSHO Cyrille	007/C07	Chargé des Ressources Humaines
08	LYLIANE KATOTO	008/C08	Secrétaire comptable

I.2. Administration et Aspect juridique.

La fédération CACOPKAB est une organisation de droit congolais créée par les chefs coutumiers des Entités Territoriales Décentralisées riveraines du PNKB et de la RNI qui fonctionne sous l'autorisation n° JUST .112/S-KV/3910/2013. Elle est reconnue par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) sous la lettre n° 0508/ICCN/DG/DMT/013/12/2015 et enregistré au Gouvernement Provinciale du Sud-Kivu sous n°

Evaluation annuel individuelle de chaque agent.

Le personnel de l'exécutif du CACOPKAB est évalué dans le tableau portant la cote d'évaluation annuelle ci-dessous :

No	Noms et Post noms	Fonction	Résultat de l'Evaluation				
			E	TB	B	Me	M
1	Victory PALUKU MASIRI	Directeur Exécutif					
2	KAMBALE MUFABULE Jean de Dieu	Directeur Technique et Scientifique					
3	MUNANA MUNONGERA Jonathan	Directeur Administratif et Financier					
4	BISIMWA SHOMBO Félicien	Directeur de Développement Communautaire,					
5	Godefroid MUPIPI	Assistant au programme GRBC-CBNRM					
6	LYLIANE KATOTO	Secrétaire Comptable					
7	Germain MWISHA	Superviseur de terrain et chef du projet reboisement					
8	BASILWANGO KILOSHO Cyrille	Chargé des Ressources Humaines					

E : excellent, TB : très bon, B : bon, M : mauvais, Me : Médiocre.

C'est avec le concours de cette équipe que les activités ont été réalisées. A ceux-ci s'ajoutent les agents de terrain qui sont permanant dans les sites conservation communautaires notamment les Agents de Surveillance des Forêts (ASFC), les Guides et les Pisteurs.

Aspect Financiers.

Pour l'exercice de l'année fiscale 2016 la Fédération CACOPKAB n'a pas signé aucun contrat de subvention pour la poursuite des activités CAFEC en vue de la mise en œuvre de l'année fiscale 2016. Les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) membre ont répondu à leurs engagements statutaires dont les cotisations ont été débloquées pour couvrir les activités pour l'exercice fiscal 2016.

Un montant de 25000\$ reçu des cotisations des ETD étaient considéré comme 7% du budget prévu pour l'exercice 2016. Pour clôturer l'année fiscale 2016, CACOPKAB a élaboré un budget dont le montant total était estimé à 60.000\$ dont 35000\$ devras être engagés pour les dépenses du premiers trimestre, deuxièmes et troisièmes trimestres notamment pour les ateliers, les autres réunions et voyage ; 15000\$ étaient prévus pour l'expédition de bio-monitoring, surveillance et suivis écologique ainsi que 10.000\$ étaient prévus pour la continuité du projet d'aménagement des pistes de relais communautaire des villages riverains de la Forêt Communautaire de Bushema.

Chapitre II. ACTIVITES REALISEES PAR CACOPKAB POUR L'EXERCICE FISCAL 2016.

II.1. Sensibilisation et éducation environnementale, Entretien et Harmonisation avec les Partenaires.

II.1.1. REUNION CACOPKAB ET STAFF DE WCS CHARGE DU PROJET CAFEC.

-Lieu : Bukavu HOTEL HORIZO.

-Date : le 9 mars 2016.

-Participants :

Série	Nom et Post Nom	Fonction	Organisation
01	Omar	Chief of Party CAFEC	WCS
02	Dominique BIKABA	Landscape Leader Maiko Tayna Kahuzi biega	WCS
03	Victory PALUKU MASIRI	Directeur Exécutif	CACOPKAB
04	Jean de Dieu MUFABULE	Co-Directeur Technique	CACOPKAB

Objectifs de la réunion :

- Présentation de l'Etat de lieu de la mise en œuvre du Corridor Sud PNKB-Itombwe par CACOPKAB au staff de WCS chargé du Projet CAFEC,
- Prise de connaissance de Directeur Exécutif CACOPCAB et Chief of Party CAFEC WCS,
- Expliquer au nouveau staff de WCS chargé du projet CAFEC, les difficultés connues par CACOPCAB dans la mise en œuvre du programme CAFEC au cours de l'année fiscale 2015.

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de prise de connaissance entre les deux parties c'est-à-dire le nouveau staff de WCS en charge du projet CAFEC et la direction exécutive de la Fédération CACOPKAB.

Au cours de cette réunion le Directeur Exécutif du CACOPCAB a présenté l'état de lieu de CACOPKAB pour fixer le nouveau staff WCS sur la manière dont CACOPKAB travaillait avec ses partenaires : les avancées et des difficultés connues au cours de cette année fiscale écoulée dans leur partenariat et dans la réalisation des activités de CACOPKAB.

Parmi les difficultés connues, le Directeur exécutif de CACOPKAB a montré que le fond arrivait toujours en retard et à cette occasion il a aussi soulevé le cas de malversation financière qui s'est manifestée dans la procédure de gestion et dans la collaboration CACOPKAB-UGADEC l'année passée par rapport au montant de 5000\$ que l'UGADEC doit encore à CACOPKAB et qui a même été bien spécifié dans le rapport de l'Audit diligenté au mois de décembre de l'année passée.

Il a en outre montré aux participants que selon la réponse que l'UGADEC a donné par rapport à cette somme d'argent est que l'UGADEC a spécifié que WCS est redevable de cette somme car il a hérité les actifs et les passifs de Conservation International(CI). Sur ce point le Chief of Party de WCS n'a pas hésité de répondre. Il a réagi à chaud que Conservation International avant la fermeture de son programme pour la RD Congo il a terminé ses litiges avec ses partenaires y

compris l'UGADEC et que WCS n'a pas hérité des litiges et que l'UGADEC devra rembourser à CACOPKAB le montant restant de l'année fiscale 2015 conformément au contrat de subvention signé entre l'UGADEC -CACOPKAB en 2015.

Par rapport au reste des problèmes le Chief of Party a montré que la communication n'a pas été bonne durant cette période-là et que le système de communication devra être amélioré dans l'avenir en vue de faire circuler l'information à toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du programme CAFEC dans le paysage.

Le Directeur Exécutif de CACOPKAB a montré au staff de WCS que l'USAID et l'Equipe des Norvégiens avait déjà visité le Corridor Sud plus précisément à Bitale dans la Réserve des Gorille de Bunyakiri (RGRU) et que l'approche mise en œuvre pour le développement du corridor écologique sud Kahuzi-Biega était appréciée par la dite haute délégation des partenaires du Projet CAFEC.

Le staff a montré que WCS dans le programme CAFEC est basé à Bukavu et va travailler plus avec les équipes qui sont sur le terrain et non les bureaucrates. Il a ajouté que le projet étant mis en œuvre à Bukavu, il ne trouve pas l'opportunité de virer encore l'argent du programme à Goma pour en fin retourner à Bukavu pour atteindre finalement le terrain.

Les travaux pourront bien se poursuivre au mois d'Avril 2016 car on est encore dans la phase de planification : le plan est déjà envoyé à l'USAID et les réactions se poursuivent par rapport à ce plan. Mais cette année sera considérée comme une transition. Et que le vrai rythme pourra être pris l'année fiscale prochaine.

Le Directeur Exécutif de CACOPKAB a montré l'inquiétude qu'il y a en rapport avec la planification car on ne connaît rien de ce que l'UGADEC avait présenté comme activités de CACOPKAB car tout a été fait sans pour autant associer CACOPKAB alors qu'à l'époque de Conservation International on faisait qu'une planification conjointe et concertée.

Sur ce point le Chief of Party a demandé que CACOPKAB présente sa planification au Leader du Land scape qui à son tour pourra le revoir avec le staff technique de CACOPKAB.

De cette réunion CACOPKAB à retenir des points spécifiques ci-après :

- Dans ce programme WCS va plus travailler avec les structures qui sont sur le terrain ;
- WCS ne reconnaît pas avoir hérité les litiges de Conservation International et Conservation International à régler ses différends avec ses partenaires avant la fermeture de son programme en RD Congo;
- Un consultant auditeur sera engagé par WCS en vue de travailler avec l'UGADEC et CACOPKAB avant le décaissement de tout fonds alloué aux activités CAFEC;
- Les activités non prises en charges par CAFEC peuvent toujours être financées par d'autres programmes de WCS ;
- Cette période consiste à recevoir le feedback de l'USAID par rapport aux différentes planifications et que les activités proprement dites sur le terrain pourront commencer au mois d'Avril 2016 ;
- Cette année fiscale est considérée par WCS comme une année transitoire car il ne reste que six mois avant de clôturer cette année fiscale qui se clôture au mois de Septembre 2016.

Cette réunion a été une opportunité de pouvoir acquérir un certain éclaircissement sur le projet CAFEC et sur sa mise en œuvre, par CACOPKAB et de l'état de lieu et le type de partenariat CACOPKAB-UGADEC par le staff de WCS.

Ainsi commencée vers 10heures la réunion s'est terminée autour de 12heures à la satisfaction de deux parties par la remise du rapport annuel de CACOPCAB 2015 au Chief of party du projet CAFEC.

II.1.2. REUNION DE DE LA FEDERATION CACOPKAB ET LE STAFF DE HOPE IN ACTION.

Lieu : Bukavu, Bureau de Hope in Action.

Date : 16 mars 2016.

Participants :-

Série	Nom et Post Nom	Fonction	Organisation
01	Gervais	Coordonnateur	Hope In Action
02	Ceraphin	Directeur Administratif	Hope In Action
03	Victory PALUKU MASIRI	Directeur Exécutif	CACOPKAB
04	KAMBALE MUFABULE	Co-Directeur Technique	CACOPKAB

Cette réunion a été organisée dans le cadre de prise de connaissance entre l'équipe de l'exécutif de CACOPCAB et la Coordination de Hope in Action bureau de Bukavu. Cette rencontre a permis aux deux groupes d'échanger sur les activités qui sont menées par chacune d'elle.

Déroulement de la réunion

Présentation des activités de CACOPKAB.

Après la présentation de chaque participant, le Directeur Exécutif de CACOPKAB a fait une présentation sur l'état de Conservation du Corridor Sud en expliquant au staff de Hope in Action présentation incluait les éléments ci-dessous:

L'historique, localisation, mission et vision, les valeurs culturelles, les aspects juridiques, l'Etat de lieu et réalisations, et les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités de la CACOPKAB. Cette présentation a intéressé au plus haut niveau le coordinateur de de Hope in Action au point qu'il a posé des questions d'éclaircissement auxquelles il a eu des réponses satisfaisantes.

Ces questions étaient formulées comme suit :

Y a-t-il réellement une autonomie de gestion par rapport aux chefs coutumiers (les Bami) ?

R/ Oui l'autonomie existe. Les Chefs appeler rationnellement Bami forment le Conseil d'Administration. L'exécutif est un organe qui est autonome et différents du Conseil d'administration © (CA) bénéficie de l'enveloppe qui est allouée à l'organisation des réunions du conseil d'Administration qui se tiennent une fois par trimestre et le congrès qui est organisé une fois après deux ans.

Q.2. les organisations membres du CACOPKAB peuvent- elles bénéficier d'une autonomie de gestion ?

R/Oui ces associations sont autonomes la mission que CACOPKAB s'est fixé est de cocher ces association et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) de manière à ce que les gestionnaires soient à mesure de négocier elles-mêmes des financements auprès d'éventuels partenaires et bailleurs de fonds.

Q.3. Pourquoi la faiblesse de mobiliser les fonds alors que CACOPKAB a réalisé beaucoup d'activités ?

R/les démarches sont envisager mais qui demandent de moyen car il nous fond des voyages dans les pays extérieurs pour rencontrer les différentes institutions et organisations internationales en vue de présenté non seulement nos activités mais aussi nos difficultés et défis à relever pour assurer une gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité, le développement communautaire et le sécurisation et renforcement de la gouvernance des forêts communautaire et les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires à l'Est de la RD Cong, mais démarches se fonds et les promesses sont là pour obtenir les financements. En 2014-2015 nous avons obtenu un financement dans le cadre du projet CAFEC de l'USAID à travers Conservation International (C.I) et l'UAGADEC bailleur avec qui CACOPKAB a réalisé ses activités durant les deux années 2014-2015. Les cotisations des membres permettent aussi à CACOPKAB de pouvoir payer le fonctionnement de son bureau. Le 22 mars 2016 CACOPKAB à reçu une visite à Bukavu de la délégation de la banque mondiale, de l'ICCN, du Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable, de la GIZ, du Consortium APAC , et de RALIEF-RDC, dont la banque mondiale et potentiel bailleur qui pourra aussi financer quelques projets de CACOPKAB dans le cadre non seulement de l'approche de conservation communautaire, et la mise en œuvre de l'approche d'aire de patrimoine autochtones communautaire (APAC) mais aussi dans le programme de Sécurisation et de renforcement de la gouvernance des forêts communautaire à l'Est de la RDC.

Q. Qu'est-ce que la fédération CACOPKAB attend de Hope in Action ?

Avant de répondre à cette question, le coordinateur de Hope in Action a présenté a l'intention de CACOPKAB le programme de son Organisations. Il a ainsi présenté la mission, la vision et les différents domaines dans lesquels Hope in Action intervient.

Le point comme et ce qui a plus intéressé CACOPKAB est de voir que Hope in Action intervient aussi dans le domaine de l'environnement. Dans ce domaine de l'environnement le coordinateur de Hope in Action a présenté un draft du projet qu'il a monté et qu'il voudrait mettre en œuvre dans la plaine de Ruzizi. Compte tenu du fait que CACOPCAB a un programme de développer la réserve des hippopotames de la plaine de Ruzizi cela a coïncidé avec ce projet et ensemble on s'est mis d'accord sur le développement d'un projet qui sera réalisé conjointement par CACOPKAB et CRID un partenaire de Hope in Action. Ce projet sera mis à œuvre par CACOPKAB et CRID sous le Lead de Hope in Action.

Le Directeur Technique et Scientifique du CACOPKAB a profité de cette opportunité pour présenter les activités prévues dans ce programme de conservation des Hippopotames de la plaine de Ruzizi. Ces activités ont été appréciées à leurs justes valeurs par le coordinateur de Hope In Action et a porté ses amendements par rapport aux villages repris dans le plan, au montant alloué à certaines activités et a donné un canevas pour permettre au DAF du CACOPKAB de bien détailler le budget des activités. Il a ainsi exhorté l'équipe de CACOPKAB de ne pas dépasser la somme de 500.000 dollars pour ce qui concerne ce projet.

Le Directeur Technique et Scientifique de CACOPKAB a promis travailler sur la motivation et le narratif du projet et sur le contrat qui pourra lier CACOPKAB à Hop in Action et à CRID.

Les taches ont directement été réparties à l'équipe de CACOPKAB comme suit :

Le DAF travaillera sur le Budget, le Directeur Technique et Scientifique travaillera sur les activités et le Directeur Exécutif travaille sur le contrat et sur le narratif du projet.

Conclusion de la réunion.

La réunion s'est clôturée dans la satisfaction des deux parties. Et un autre rendez-vous sera fixé pour permettre et échanger sur ces documents. Aussi le Coordonnateur de Hope in Action a promis quitter le pays vers la fin du mois de mars et que tout devra être fait avant la fin de ce mois pour lui permettre aussi de traduire ce document en Anglais avant soumission au bailleur de fonds.

II.1.3. ATELIER DE RESTITUTION ET DE CONCIENTISATION DES ACQUIS DE LA COP21 ORGANISE A BUKAVU, HOTELS HORIZON ET LYS PLAMEDI 14-15 /03/2016.

Introduction

Les présentes assises portent sur la restitution de la COP 21, une conférence intergouvernementale qui s'est tenue à Paris du 30 novembre au 12 décembre 2015 sur le changement climatique où à participer Sa majesté Mwami KABARE RUGEMANZI N'NABUSHI Désirer Rapporteur Général du Conseil d'Administration CACOPKAB.

Cet atelier organisé pendant deux jours par le ministère de l'environnement dans le but de partage et d'appropriation des résolutions de la Cop21 par la base a regroupé différentes catégories d'acteurs venant des différents coins de la province du Sud Kivu : l'assemblée provinciale le gouvernement provincial, les maires de Bukavu et de Beni, les membres de la société civile, les partenaires étrangers, les peuples autochtones.

Les organisations féminines, les institutions de recherche, les ONG locales et internationales, les chefs coutumiers et les fonctionnaires de l'Etat,...



DEROULEMENT DE L'ATELIER

Première journée :

Cet atelier a commencé par la projection d'un film qui a montré que les effets du changement climatique sont manifestes partout au monde. A travers ce film il a été constaté que le danger est imminent. Les glaces au niveau des pôles et au sommet des montagnes fondent suite à l'élévation de la température qui se manifeste et entraîne les inondations, la sécheresse, le tarissement des cours d'eaux, avec toutes ses conséquences sur la faune sauvage, sur l'élevage, la production agricole, la santé humaine, Toutes ces conséquences ont été vues à travers ce film. Le film a montré quelques sources de pollution ou de gaz à effet de serre (GES) : les usines et industries, les véhicules, la déforestation, ... Les usines et les industries qui dégagent une grande quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont considérées comme les principales sources de GES. Les véhicules aussi en produisent à travers leurs fumées, aussi la déforestation due à la transformation des étendues des forêts en champs ou en pâture.

Après ce film il a été procédé par l'ouverture officielle par l'autorité provinciale de la province du Sud Kivu. Le Gouverneur de la province dans son mot d'ouverture a surtout passé en revue les problèmes environnementaux de la ville de Bukavu et de ses environs. Les plus importants sont :

les morcellements abusifs des parcelles, l'insalubrité dans la ville, l'envahissement des rives du lac Kivu qui entraîne la destruction de la végétation aquatique et semi aquatique sur les rives et cause la rareté des fretins, le problème des déchets versés dans le lac Kivu, la déforestation au niveau de Ngomo qui entraîne des éboulements avec risque de destruction de la route, les éboulements produits dans le groupement Mbinga Sud dans le territoire de Kalehe ayant fait plus de 100morts, la déforestation qui se fait dans les territoires de Fizi et de Kalehe pour approvisionner la ville en charbon de bois et en bois d'œuvre, l'envahissement du PNKAB par les populations environnantes.

Après le mot d'ouverture le gouverneur de province accompagné des participants est descendu sur le terrain en vue de planter quelques arbres à titre symbolique. Deux sites ont été choisis pour cette fin : la concession de l'Assemblée provinciale et le bureau de la SONAS.

Présentations

Plusieurs présentations enrichies et soutenues ont été faites pour éclairer les participants sur les acquis de cette conférence. De toutes ces présentations on peut retenir les éléments ci-dessous :

Les ambitions : les ambitions de la COP21 est de réduire la température au niveau du globe terrestre à moins de deux degrés Celsius donc si possible à 1.5 degré Celsius. L'essentiel de la COP21 est que 195 pays ayant participé se sont engagés dans cette optique. Tel est le cas par exemple de la RDC qui s'est engagé à réduire la production des GES à moins de 17%. Les grands pollueurs à leur tours ont aussi manifesté une position qui est favorable par rapport à cette disposition c'est-à-dire plafonner les émissions des gaz à effets de serre dans le meilleur délai.

Deux attitudes sont possibles à prendre vis-à-vis du Changement climatique : L'adaptation et l'atténuation.

-Adaptation

Quelques actions peuvent être menées ici :

- La sédentarisation de l'agriculture et amélioration des techniques culturales (éviter la culture sur brûlis) ;
- Dans le domaine de l'énergie : (intensifier l'électrification),
- La conservation de la biodiversité,
- la protection des zones côtières.

-Atténuation :

comme action à mener ici on peut citer,

- La restauration des paysages forestiers,
- La réduction de la consommation de l'énergie,
- La professionnalisation du secteur agricole,...

Plusieurs abus sont commis sur l'environnement et considérés ainsi comme défis, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes :

- L'absence de l'autorité de l'état dans la lutte contre le changement climatique,
- Le faible soutien technique et financier du processus,
- Le manque d'éducation de la population sur l'environnement,
- La déforestation contribue énormément au changement climatique ;

- La consommation du bois dans la ville de Bukavu est de 90.000 tonnes /an et devra être réduit.
- Les territoires d'approvisionnement sont :
 - ✓ Kalehe,
 - ✓ Walungu,
 - ✓ Kabare,
 - ✓ Mwenga et,
 - ✓ Idjwi;

Le problème du changement climatique est imminent et les conséquences sont observées, il faut agir dès maintenant et ne pas attendre. Ce qui doit être payé ou récompenser ce sont les efforts fournis par les populations ou les communautés pour réduire la production des gaz à effet de serre.

L'atelier a connu des points forts : des exposés techniques, scientifiques, d'actualité, adaptés au niveau de l'auditoire, constructifs, informatifs et très intéressants ont été faites et ont occasionné des débats très nourris pour assurer la compréhension de tous les participants.

Deuxième journée :

Cette journée a commencé par une petite synthèse de la journée précédente et les présentations suivantes ont suivies :

- Les expériences réussies en Afrique et en RDC,
- Les expériences de WWF dans la lutte contre le changement climatique cas du projet Echo makala;
- Les expériences sur l'adaptation au changement climatique et le plan vert pour la ville de Bukavu.

Ce qu'il faut retenir de ces présentations est que:

- Quelques projets ont été mis en œuvre en Afrique dans le cadre d'adaptation et d'atténuation du changement climatique et peuvent servir d'exemples ; aussi quelques projets sont exécutés avec les communautés dans quelques provinces de la RDC notamment dans la province du Bas Congo et du Congo Central. Ces projets sont encore insuffisants par rapport au travail à faire et par rapport à l'étendu de la RDC. Il a été suggéré que d'autres projets soient orientés vers les communautés riveraines des forets au lieu qu'ils soient seulement orientées vers les régions savaniques.

- IL a été montré que le travail de reboisement et de foyers améliorés mis en œuvre par WWF est un moyen efficace d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. L'expérience des foyers améliorés a été appréciée par les participants. Ils ont suggéré que cette activité soit étendue sur plusieurs zones du Sud Kivu en commençant par la ville de Bukavu. Aussi les initiatives de fabrication des foyers améliorés qui se fonds déjà ici à Bukavu devront être encadrées ou travailler en partenariat avec WWF pour produire du matériel de qualité.
- Des expériences d'adaptation au changement climatique ont été aussi initiées par des particuliers à Bukavu et dans ses environs à travers l'élevage et le reboisement et ont produit des bons résultats. Ces initiatives ont été appréciées par les participants et ces derniers proposent que ces initiatives soient encouragées à travers des financements par l'Etat congolais ou par les partenaires étrangers.

- La mairie de Bukavu est engagée à mettre en œuvre le plan vert dans la ville de Bukavu. Comme elle ne dispose pas de terrain pour le reboisement, elle procède à sensibiliser les habitants de la ville enfin que tout celui qui dispose encore d'un espace dans sa parcelle pense à planter des arbres. Elle est aussi butée aux contraintes notamment le morcellement abusif des parcelles dans la ville et l'envahissement des rives du lac Kivu par les habitants de Bukavu. Dans son plan vert la mairie tient à faire respecter tous les lieux d'intérêt public notamment les rives du Lac Kivu, les cimetières, les parkings des véhicules et les dépotoirs des immondices. Elle se débat aussi pour obtenir des nouvelles étendues de terre des territoires voisines, qui seront affectées aux cimetières et dépotoir des immondices. Dans le domaine de l'énergie la mairie exhorte la population de Bukavu à utiliser des ampoules de 20watts produisant une lumière blanche au lieu de celles de 100watts qui produisent une lumière jaunâtre car ces dernières consomment beaucoup d'énergie par rapport aux précédentes.

Après ces exposés aussi intéressants qui ont fort motivés les participants et qui touchent directement les pistes de solution à envisager dans le cadre du changement climatique, des sujets de carrefour ont été distribués et les questions à traiter dans ces carrefours ont été proposées par le modérateur.

Groupes de carrefour :

Sept groupes ont traités différemment les thèmes en raison d'un thème par groupe ci-après :

1. Couvert végétal,
2. Agriculture et diversification des revenus des populations,
3. Biodiversité du PNKB et des zones d'influence et autres aires protégées,
4. Accès à l'eau et énergies durable,
5. Mines, pétrole (au Tanganyika) et gaz méthane du lac Kivu),
6. Bassins versants de ruzizi,
7. Transport, industries.

Ces groupes ont répondu chacun aux questions ci-après :

A. Questions d'ordre général :

1. Quelles sont les priorités en termes d'adaptation ou d'atténuation ?
2. Niveau de vulnérabilité des différents secteurs ?
3. Quelles stratégies d'appropriation par les communautés ?

B. Questions spécifiques :

1. Quel est l'état de lieu ?
2. Quelles sont les pistes de solution qui cadrent avec l'adaptation et l'atténuation?
3. Quel est l'auteur ?
4. Qui en est responsable ?

Toutes ces questions ont été traitées en carrefour et les réponses fournies ont conduit les équipes de carrefour à formuler une série des recommandations de l'atelier par secteur.

Recommandations

Plusieurs recommandations ont été formulées au cours de cet atelier parmi lesquelles nous avons retenu.

- Dans le cadre de lutte contre le changement climatique il faut différencier les actions des hommes de celles des femmes et commencer à agir dès maintenant ;
- Renforcer la protection de l'intégrité des forêts ;

- Restaurer les forêts aux étendues qui ont été déboisées ;
- Arrêter tous les spoliateurs du Parc National de Kahuzi Biega ;
- Aménager les pâturages sur les sites dénudés ;
- Respecter la réglementation de la protection de l'environnement ;
- Réhabiliter les routes de desserte agricole ;
- Exiger les études d'impacts environnementaux avant et sociaux avant la mise en œuvre de tout projet (construction des routes, aménagement,...) ;
- Exiger la population de Bukavu d'utiliser des ampoules qui consomment moins d'énergie;
- Réaliser une étude de faisabilité de l'exploitation du pétrole et du gaz méthane du lac Kivu ;
- Allouer 10% du budget provincial à l'agriculture ;
- Développer les variétés des semences sélectionnées;
- Constituer une structure d'experts environnementaux pour la gestion durable de l'environnement.

Conclusion de la réunion

Etant un rapport de l'atelier de restitution des acquis de la Conférence qui a été organisée à Paris sur le changement climatique, cet atelier a connu la participation des hommes politiques, des acteurs de la société civile, les organisations non gouvernementales, les partenaires étrangers,... Il a connu des moments forts dont les exposés très nourris et intéressants et des débats qui s'en sont suivis. Quelques activités à mener ont été signalées pour adaptation et atténuation du changement climatique dont les effets s'observent partout dans le monde. La COP 21 montre que l'heure est à l'action car les effets du changement climatiques sont observés par tous et partout dans le monde. Chacun à son niveau doit agir. Les pays ayant participé à la COP21 se sont engagés à réduire les GES qu'ils produisent et de maintenir la température globale mondiale à moins de deux degrés Celsius. L'atelier a abouti à la formulation des recommandations qui concernent les gouvernants et les gouvernés.

II.1.4. ATELIER DE LA MISSION D'INFORMATIONS SUR LES INITIATIVES DE CONSERVATION COMMUNAUTAIRE ET DE SENSIBILISATION SUR LA CONSERVATION DES AIRES ET PATRIMOINES AUTOCHTHONE COMMUNAUTÉ LOCALE A L'EST DE LA RD CONGO

Introduction.

Depuis 2012 les Chefs coutumiers des entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe notamment les Chefs des Chefferies de Buloho et de Buhavu dans le territoire de Kalehe, les Chefs des Chefferies des Bakisi et de Wakabangu¹ dans le Territoire de Shabunda, les Chefs des Chefferies de Wamuzimu et des Basile dans le territoire de Mwenga, le Chef de Chefferie de Kabare dans le territoire qui porte le même nom, les Chefs des Chefferies des Bafuliru et des Bavira dans le territoire d'Uvira, le Chef de groupement de Walowa-Loanda dans la collectivité Secteur de Wanianga en territoire de Walikale et le Chef de groupement de Bambangwe Nord dans la collectivité secteur de Tanganika (territoire de Fizi) se sont engagés dans la mise en œuvre de l'approche de conservation communautaire dans les provinces du Nord et Sud Kivu à travers leur fédération dénommée « Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB) en sigle,

Dans cette initiative CACOPKAB développe et met en œuvre l'approche de Gestion durable des Ressources Naturelles à Base Communautaire (GRNBC) dans les entités territoriales décentralisées ci-haut évoquée pour aboutir à la création des réserves communautaires (RC) et le développement du Corridor écologique entre le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), la Réserve Naturelle d'Itombwe et les Réserves (Forêts) Communautaires contigües à ces aires protégées dans les entités territoriales décentralisées riveraines.

CACOPKAB a élaboré son Plan d'Action (PA) approuvée en janvier 2013 pour les périodes 2014-2018 soit cinq (5) ans. En plus de la conservation de la biodiversité, ce Plan d'Action (PA) a prévu l'atténuation du changement climatique dans l'objectif de maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes forestiers des entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe en vue de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo dans le paysage Maiko-Tayna Kahuzi-Biega-Itombwe.

Dans ce processus CACOPKAB développe et maintient un Corridor écologique entre le Parc National de Kahuzi-Biega, la Réserve Naturelle d'Itombwe et les Forêts des Communautés Locales contiguës de celle-ci dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) riveraines, non seulement dans le but de conserver les écosystèmes forestiers mais c'est pour garantir la connectivité écologique, la libre circulation, la migration des espèces fauniques entre les deux (2) aires protégées et les forêts communautaires contiguës de celles-ci et contribuer au développement socio-culturelle et économique des communautés locales et peuples autochtones riveraines en vue d'aboutir aux quatre (4) résultats à savoir :

- (1) les forêts communautaires sont gérées de façon durable, (2) les menaces sur la biodiversité dans le Corridor écologique Sud PNKB-Itombwe sont atténuées, (3) la politique locale des gestionnaires de ETD dans la protection de l'environnement est renforcée, réglementée et soutient la gestion durable des forêts communautaires et la conservation de la biodiversité établie dans les entités territoriales décentralisées cibles, (4) les capacités de gestion, suivis écologique et de changement de couvert forestier, des émissions de gaz à effet de serre et la biodiversité sont renforcer.



Photo des participants à l'atelier de la Mission d'information sur les initiatives de Conservation communautaire et Sensibilisation sur la Conservation des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire APAC à l'Est de la République Démocratique du Congo.

Dans le cadre du processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des aires et territoires conservés par les peuples autochtones et communautés locales en République Démocratique du Congo (APACs), le Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable de la RD Congo, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) le REPALF, l'Alliance National des Aires et Patrimoines Autochtones (ANAPAC) RD Congo, le Consortium APAC et la Banque Mondiale avec l'appui financière du Projet PREPAN-ICCN /Banque Mondiale ont organisé une Mission d'information sur les initiatives de Conservation communautaire et Sensibilisation sur la Conservation des Aires du Patrimoine Autochtone et

Communautaire APAC à l'Est de la République Démocratique du Congo en vue de collecter les informations et données (CLIP) sur la conservation communautaire et d'implantation des APACs et la mise en œuvre de la foresterie communautaire à l'Est de la RD Congo.

THEME DE L'ATELIER.

- Mission d'information sur les initiatives de Conservation communautaire et Sensibilisation sur la Conservation des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire APAC à l'Est de la République Démocratique du Congo

- **Localisation:**

Bukavu salle de réunion de la GIZ

- **Date**

Le 22 Mars 2016

- **Organisateur.**

Série	Institutions et Organisations	Nombre
01	Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable (Division de la foresterie communautaire)	1
02	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) Direction Générale	1
03	Alliance National d'Appuis aux Aires et Patrimoines Autochtones Communautés (ANAPAC) RD Congo et REPALIEF	2
04	Consortium APAC	1
	Programme Biodiversité et Forêts (GIZ-PBF)	2
05	Banque Mondiale	2
Nombre des membres de la mission		9 personnes

- **OBJECTIFS DE L'ATELIER.**

- Visiter et s'informer sur 8 initiatives de conservation communautaire établies dans 3 provinces de l'Est de la RDC (Sud Kivu, Maniema et Nord Kivu) ;
- S'informer et échanger sur la qualité et le système de gouvernance et la gestion de ces initiatives de conservation communautaire ;
- Sensibiliser et partager les informations sur les APACs et établir leur lien avec les initiatives de conservation communautaire ;
- Tirer des bonnes leçons des initiatives de conservation communautaire pour inspirer le processus de renforcement et de sécurisation des APACs.

- **Les participants**

Série	Organisation	Nombre
01	Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB) (Chefs coutumiers, représentants des réserves communautaires notables des communautés et papules autochtones)	10 personnes
02	Ministère Provinciale en charge de l'Environnement	3
03	Union d'Emancipation de la Femme Autochtones (UFEFA)	3
03	PIDEP	1
04	Strong-Roots	1
05	Réserve des Gorilles de Punia (RGPU)	2
06	Forêt de Lwakoyi	1
07	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) Bureau provinciale du Sud Kivu	1
08	Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB)	1
09	SDIH	1
TOTAL PARTICIPANTS		25 Personnes

- **Présentation des participants.**

L'atelier a commencé par un mot introductif du modérateur qui explique le programme du jour et les objectifs de la mission diligentée par la Banque Mondiale dans la province du Sud Kivu. Ceci a été précédé de la présentation nominale de chaque participant.

- **Mot d'ouverture officielle.**

L'ouverture officielle de ces assises a été faite par Madame la Ministre Provincial de l'Environnement qui a fait allusion à l'extrême importance de l'approche qui doit également passer par une forte sensibilisation méthodique au niveau de la base pour permettre leur implication ou adhésion par un consentement libre et préalable (CLIP). Tout en avouant que le travail est ardu, elle a également proposé que ce processus de sensibilisation dont l'aboutissement vise l'implication total de la population au niveau local se fasse avec beaucoup de tact pour atteindre le but escompté, c'est -à -dire l'appropriation de l'approche par la base par un libre consentement afin d'éviter dans l'avenir de contestation qui ne pourront que conduire nos aspirations a un impasse.

IL s'en est suivi le discours brillant de Sa majesté Mwami MOPIPI MUKULUMANYA Auguste Vice-président de la Fédération CACOPKAB à travers lequel, il a tracé les grandes lignes de la vision globale, les aspirations, quelques réalisations et les attentes de la fédération par rapport aux assises de cet atelier.

- **DEROULEMENT DE L'ATELIER.**

L'Atelier se dérouler tour à tour des présentations des exposées des différents Associations porteuse des initiatives de conservation communautaire qui devraient présenter les activités réaliser afin que la délégation s'emprenne clairement de certaines réalités, telles que :

- Dénomination des Associations
- Thématique et cible de conservation (forêt, espèce, culturel,...)
- Structure de gouvernance et de gestion de l'Espace de conservation communautaire (Forêt Communautaire, Réserve ou APAC)
- Légitimités et légalités (Statut juridique de l'espace de conservation acquis ou à acquérir et catégorie de gestion)
- Leçons apprises et défis

Présentation de la fédération CACOPKAB

Tenant compte de ces différents paramètres que Monsieur Victory PALUKU MASIRI, Directeur exécutif du CACOPKAB au cours de son exposé fera un survol sur la fédération CACOPKAB en parlant du contexte et problématique de gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité dans la province du Sud-Kivu, la situation géographique, synthèse de l'historique de la création du CACOPKAB, les activités réalisées, les valeurs biologiques et culturelles exceptionnelles, quelques difficultés du parcours, les défis à relever, son brillant exposé s'est clôturé par des recommandations.

Après une série des questions -réponses pour clarifier quelques zones d'ombre, les réponses édifiantes qui ont été émises ont suffisamment satisfait l'auditoire. Une des recommandations pour rendre plus prometteur les actions de la fédération CACOPKAB sur terrain dans son rayon d'action est celle de l'identification des différentes organisations intervenant dans la province du Sud-Kivu y compris celle de la société civile, bien les sensibiliser pour leur Implication éventuelle une fois l'approche des APACs rencontrerait leur consentement.

Exposé sur la réserve communautaire d'OKU

Le Coordonnateur de la Réserve Communautaire d Oku RCO en sigle (Monsieur MUTAKILO NGOYI Erasme, sera le deuxième intervenant, autre fois appelle Réserve des Gorilles de Punia, RGPu en sigle.

Après un exposé combien bref et succinct où il a touché les grandes lignes sur, une brève présentation, situation géographique. Statut juridique de la réserve, les valeurs uniques, les défis à relever et évidemment quelques recommandations. IL a retenu l'attention de l'auditoire sur autres points très importants dont, leur intention d'adhérer à la fédération CACOKAB compte tenu de la situation géographique de sa réserve, qui est en contiguïté avec cette dernière. Par ailleurs il a insisté sur les valeurs culturelles qui renforcent la conservation outre les lois y afférentes. Quelques questions de clarifications ont suivi pour éclairer la lanterne. Un accent particulier a été émis sur l'obtention des différents documents juridiques de la réserve et le pourquoi du changement de l'appellation de la réserve de la RGPu à la RCO ; et les explications claires ont été données.

Présentation de Strong roots

Le délégué de Strong roots a fait juste un exposé oral et a fait allusion à la mission de cette organisation qui est celle d'accompagner les communautés dans la conservation mais aussi la collaboration avec les organisations locales dans la réalisation de ses activités. Il à informer l'auditoire que stong roots est aussi membre du consortium APAC et siège au Conseil d'Administration.

Présentation du l'UEFA et SDIH

Le représentant de l'UEFA et celui de SDIH et la ressources, moyens de subsistance et relations sociales entre communautés de mirengo en chefferie de buhavu, territoire de kalehe au sud kivu se sont efforcés de donner un aperçu général de leurs activités qui se passe dans le territoire de Kalehe.

Dans sa charpente, celui de l'UEFA a fait ressortir les points saillants, dont leurs objectifs, la problématique majeure et les conflits au sein de leur organisation, tandis que celui de SDIH a beaucoup plus parlé de leur organisation, leur aspiration et leurs attentes par rapport à l'auditoire.

Représentant de PIDEP

Comment organisation des peuples Autochtones communément appelle Shirika la Wa Mbuti (Association des pygmées) vivait depuis le siècle datant en harmonie avec leur environnement pour pérenniser sa survie tout en ignorant qu'il faisait pour toute la planète bien que cette protection était rudimentaire. Aujourd'hui ce peuple autochtone est d'avis que les choses soient bien recadrées pour l'intérêt communautaire.

Présentation du Consortium APAC par Mr Christian Châtelain.

Enfin notre atelier se clôturera par la présentation du consortium APAC sur Histoire, culture et conservation, comprendre et agir pour les APACs (Conservation des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautés), riches présentation d'exemples, des modèles de pratiques de ces genres d'activités d'autres lieux de la planète pour rendre beaucoup plus éloquent ses arguments et attirer d'avantage l'attention de l'auditoire.

Il s'est servi d'un proverbe Indien : « celui qui veut atteindre un bon trajectoire dans le future, il doit également enraciner ses connaissances dans les passés» pour ainsi dire nos valeurs ce sont notre histoire, nos cultures ancestrales dont leur sauvegarde nous propulse vers un lendemain rassurant. IL a renchéri en parlant des grandes motivations qui ont conduits à promouvoir les APAC à travers le monde, les étapes et processus pour qu'une aire quelconque soit reconnue comme APAC :

- Identification de l'héritage commun (inventaire biologique)

- Une fois l'approche rencontre le consentement de toute la communauté, on passe à la cartographie
- La réglementation pour l'utilisation durable et efficace de l'aire à protéger, tout en respectant les règles de base qu'on s'est assigné pour atteindre le but escompté.
- Le classement de la zone.
- Reconnaissance traditionnelle et locale
- Reconnaissance officielle par l'état,

L'orateur du jour à préciser l'auditoire que l'Aire de Patrimoine Autochtones et Communautés (APAC) est connue dans la classification des catégories d'Aires protégées de l'UICN à travers le monde, la question est de savoir en République Démocratique du Congo, quelle sont les catégories d'aires communautaires reconnue par la législation congolaise ?

Monsieur Abraham Chef de division de la foresterie communautaire au Ministère de l'Environnement en RD Congo, a par la suite clarifier le concept réserve communautaire n'est pas connue par l'UICN et par la législation de la RD Congo sur les Aires protégées mais le code forestier de la RD Congo reconnaissent les forêts des communautés locales et que toute ses réserves doit être reconnue par le Ministère de l'Environnement comme des forêts des communautés locales et que par rapport au mode de gestion les communautés définissent leur catégorie de gestion.

Après discussions des participants sur l'approche de réserve communautaire déjà développé à l'Est de la RD Congo et sa mode de gestion, Monsieur Benoit KISUKI MATHE , Administrateur Détecteur de l'Audit Scientifique, Technique et Internationale à porte une clarification sur les initiatives et nouvelle concept de gestion participatif des aires protégées développé par l'ICCN et les communautés locales, les communautés développent les réserves communautaires, a près les étapes techniques et scientifiques, (les inventaires biologiques, la délimitation participative et les micro-zonages ainsi que le processus de déclassement et la création d'une aire protégée soit réserve naturelle, Parc National, Réserve de biosphères sanctuaire des faune ou autres catégories d'aire protégée, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) signe un contrat de cogestion ou de gestion avec les communautés locales organisée et ayant une capacité acquies de gestion des ressources naturelle et la conservation de la biodiversité,

Le Directeur Benoit a donnée quelques exemples de cogestion telle que le Parc National des Virunga avec le partenariat public privé, le Parc National de la Garamba, partenariat public privé, la Réserve Naturelle de Tayna, contrat de cogestion avec les communautés locales et qu'avec la mise en œuvre de la politique nationale d'extension du réseau d'aires protégées pour atteindre 17% du territoire nationale, l'ICCN développent l'approche de Réserve Naturelle à Base de Gestion Communautaire (RNBGC) d'où les contrats de gestion seront signer avec les communautés locales.

Contenu spécifique de l'atelier

Les membres de la délégation de la mission d'information sur les initiatives de Conservation communautaire et Sensibilisation sur la Conservation des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire APAC à l'Est de la République Démocratique du Congo ont collecté d'informations et données sur l'état d'avancement et d'évolution du processus de conservation communautaire mise en œuvre par la fédération CACOPKAB dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans la Province du Sud-Kivu avec l'implication active des chefs coutumiers, les nombres des réserves communautaires ou APAC développé au Sud Kivu avec les superficies spécifiques de cheques réserve, les valeurs biologiques, culturelles (zones sacrées, site d'intronisation et animal totem), la légitimité et légalité ainsi que les activités réalisées, les défis à relever et les recommandations ont été partagés entre les membres composant la mission d'information et les participants.

Les membres de la Fédération CACOPKAB entre autre les Chefs coutumiers, les leaders communautaires, les notables, les Chefs de clans, les propriétaires terriens, les communautés locales et peuples autochtones ainsi que les Associations membres et celle de la société civile et les gestionnaires des Réserves Communautaires ont été sensibilisées sur le processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des aires et territoires conservés par les peuples autochtones communautés locales (APACs) en République Démocratique du Congo,

L'approche APAC, les processus de création des APACs, les statuts et modes de gestion, les acquis des APACs dans d'autres pays du monde ont été partagé entre CACOPKAB et les autres participants ainsi que le consortium APAC et connue par les participants ainsi que les différences entre réserve communautaire, forêts communautaire et APAC, les catégories Aires protégées à base communautaire.

Résultats de l'atelier.

1. La Banque mondiale, le Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) le Consortium APAC, l'Alliance Nationale des Aires et Patrimoine Autochtones Communautaire (ANAPAC) RD Congo, le REPALEF ont été informé sur le processus de conservation communautaire au Sud-Kivu et au Maniema et les données sur la conservation communautaire dans le Corridor Sud du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe ont été collecté et mis à la disposition de la mission d'information de la Banque Mondiale sur l'approche de conservation communautaire et le développement du Corridor écologique Sud-Kahuzi-Biega Itombwe mise en œuvre par CACOPKAB dans la Province du Sud Kivu,
2. La Fédération CACOPKAB (les Chefs coutumiers, les notables, les leaders communautaires, les Chefs de Clans, les propriétaires terriens, les Associations membres, les communautés locales et peuples autochtones) ont été sensibilisée sur le processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des aires et territoires conservés par les peuples autochtones communautés locales (APAC) en République Démocratique du Congo,
3. La Fédération CACOPKAB est informée sur la législation congolaise relative aux forêts des communautés locales et les stratégies son application dans la mise en œuvre du processus sont arrêté et accepté par toutes les parties prenantes,
4. La Fédération CACOPKAB a accepté d'adhérer au consortium ACA et à l'Alliance Nationale des Aires et Patrimoine Autochtones Communautés locales (ANAPAC) RD Congo,

Recommandations clés de l'atelier

Voici une série de recommandations qui ont été émises pour rendre nos activités et nos rapports plus fructueux et réalistes.

A. Recommandation formier à CACOPKAB par les participants.

1. Organiser des ateliers sensibilisation (CLIP) pour l'implication de toute les communautés, peuples autochtones et parties prenantes dans le processus de conservation communautaire et des sécurisations et la gouvernance des espaces conserver par les communautés et peuples autochtones (APAC ou Réserves communautaire)
2. Développé l'approche de foresterie communautaire dans la zone d'intervention du CACOPKAB au Sud-Kivu,
3. Intensifier et multiplier la collaboration entre CACOPKAB et les partenaires ainsi que les autres acteurs intervenant dans la zone CACOPKAB au Sud-Kivu,

B. Recommandations formuler par CACOPKAB à l'intention des membres de la mission d'informations sur les initiatives de conservation communautaire et sensibilisation sur le processus de sécurisation et gouvernance des Aires et Patrimoines et territoire conservé par peuples autochtones Communautés locale (APACs),

1. Insuffisances des moyens financiers pour réaliser les objectifs et la mise en œuvre du Plan d'Action de la Fédération CACOPKAB pour cinq (5) ans.
2. Manque de Moyen de transport approprié pour la Coordination des activités de la Fédération CACOPKAB dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans le Corridor Sud.
3. Insuffisance des outils informatiques pour l'élaboration des rapports, projets et gestion des données collectées dans les réserves communautaires dans les domaines de la Conservation de la Nature et du développement.
4. Manque d'un appui institutionnelle à la Fédération CACOPKAB.
5. Doter l'Exécutif de la Fédération CACOPKAB en matériels informatiques et accessoires pour assurer la production des rapports et élaboration des outils de travail.
6. Manque des connexions internet dans le Bureau de la Fédération CACOPKAB et les frais de fonctionnement.
7. Manque de moyens financière pour organiser les congrès de la Fédération CACOPKAB.

POINTS SPECIFIQUES QUE CACOPKAB DOIT CAPITALISER DANS LA PROCHAINE PLANIFICATION.

- Organiser des ateliers de sensibilisation et de collecte d'informations et données (CLIP) sur les zones d'intérêt d'APAC et développé un plan stratégique de la mise en œuvre des APAC dans la zone d'invention du CACOPKAB,
- Formalisation des statuts des certaines réserves en forêts des communautés locales,
- Formalisation de l'Adhésion du CACOPKAB dans l'Alliance National des Aires et Patrimoine Autochtones Communautés locales (ANAPAC) RD Congo et au Consortium APAC,

SUCCESSION MAJEURE DE L'ATELIER.

Les succès de l'atelier ce justifie par le fait que la mission d'information sur les initiatives de conservation communautaire et de sensibilisation sur la conservation des Aires et Patrimoine Autochtones et Communautés locale (APAC) à l'Est de la RD Congo, a été honorer par la participation active des Chefs coutumiers initiateurs des réserves communautaires dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans le paysage Maiko-Tayna Kahuzi-Biega au Sud-Kivu, ainsi que la participation personnel de madame le Ministre Provinciale en chargé de l'Environnement Conservation de la Nature du Sud-Kivu , des notables, des chefs de clans, et des propriétaires terriens des espèces et forêts conservé par les peuples autochtones et communautés locales de la Province du Sud Kivu,

PERSPECTIVES D'AVENIR

La Conservation communautaire contribue au développement socioculturel et économique et améliorent les conditions de vis des communautés locales et peuples autochtones vivant ans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans la Province du Sud Kivu,

Les Réserves, les Forêts des communautés locales et les APACs sont doté des statuts juridiques et reconnue officiellement par l'Etat Congolais.

CHAPITRE II. COMPTE RENDU DE LA REUNION ELARGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION EXECUTIF DU CACOPKAB.

LIEU : BUKAVU, BUREAU DE CACOPKAB, Date : 28 mars 2016

PARTICIPANTS : 6 personnes dont 3 Membres du Conseil d'Administration et 3 membres de la coordination de CACOPKAB.

La réunion a été présidé par le vice-président du Conseil d'Administration de CACOPKAB sa Majesté le Mwami MOPIPI MUKULUMANYA, chef de chefferie de BAKISI dans le territoire de SHABUNDA.

Quelques points ont figurés à l'ordre du jour à savoir :

- L'Evaluation de la mission d'information sur les initiatives de conservation communautaire et sensibilisation sur les aires et territoire des patrimoines autochtones communautaires (APAC) à l'Est de la RD Congo (Mission banque mondiale, ICCN, Ministère de l'environnement et REPALIEF, ANAPAC-RDC, consortium APAC et GIZ);
- Orientation de la planification des APACs /CACOPKAB à soumettre au consortium APAC;
- Divers

Le Corum n'étant pas atteint, le vice-président du Conseil d'Administration a proposé que la réunion du CA soit reportée à une date ultérieure.

Ainsi cette réunion seulement concerné les échanges que le Directeur Exécutif a effectués avec les membres de la délégation de la mission ci-haut citée et il en a informé les participants. Ainsi tous les points qui étaient prévus n'ont pas été traités et la réunion a été recadrée par l'orateur.

Son intervention a été axée sur trois points à savoir

1. les différents aspects de planification des APACs (Aires des territoires conservés par les peuples autochtones et communautaires) ;
2. le contrat avec l'ONG Hope in Action et
3. le fonctionnement

1. De la planification des APACs :

Le directeur exécutif a donné un briefing aux participants qui n'avaient pas participé à la réunion avec la mission de la banque mondiale, Il a informé les participants que CACOPKAB doit s'inscrire dans la logique des peuples autochtones et qu'il doit développer les Aires ou territoires des Patrimoines Autochtones et Communautés locales (APACs) et des forêts communautaires dans son rayon d'action. Il a ajouté que pour bien faire, il faudra qu'une descente soit organisée sur le terrain en vue de rencontrer les communautés, les informer par rapport à cette approche, cela permettre de recueillir leur consentement libre et informé au préalable (CLIP) pour permettre aux communautés de se prononcer par rapport à la création de ces APACs.

Nous devons nous mettre en tête que ce n'est pas du tout différent de ce que nous avons déjà initié en créant les réserves communautaires si ce n'est qu'un problème de terminologie. A cette même occasion la mission sur le terrain pourra identifier les zones où sont localisés les peuples autochtones (PA) comment vivent-ils, sont-ils groupés ou dispersés et documenter et évaluer leur impact sur la conservation.

Après cette explication, le coordinateur de l'AEEFOSKI, a montré quelques exemples des forêts adaptés à être érigées en APACs, notamment :

- La forêt de MUGABI qui sépare Walungu et Nindja dans les territoires de Walungu et Kabare,
- La forêt d'Idunga et Bisisi. Pour y parvenir les participants ont proposé que l'équipe puisse rencontrer le Mwami FREDY NA NINDJA,

Le Directeur Exécutif a proposé qu'un dialogue social soit organisé au niveau des villages pour cette fin. La proposition a été acceptée.

Des explications enrichissantes ont été données par rapport à cette notion des APACs, il a été convenu qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle notion mais plutôt ce n'est pas différents de ce qui a déjà été fait en matière de conservation. Une notion de reconnaissance a été aussi mise en exergue pour montrer aux participants que l'APAC une fois créée, elle doit être sécurisée de manière à ce que les communautés vivant dans les lieux ne soient pas dépossédées de leurs terres. En d'autres termes le projet doit garantir la sécurisation des APACs à travers la reconnaissance par des documents légaux.

Ceci n'est pas le cas du concept réserve communautaire qui porte encore des doutes car à ce qui concerne sa reconnaissance par la loi. Donc nous avons intérêt à souscrire à l'approche des APACs surtout que déjà reconnue par la loi et que le réseau des APACs au niveau de Kinshasa pourront faciliter cette démarche de reconnaissance légale au niveau des instances compétentes.

Le vice-président a signalé ici le problème de superposition des lois comme un défi majeur auquel les APACS seront confrontés. Ceci a été débattu et il a été dit que les communautés devront être suffisamment informées et à ce niveau le problème peut toujours être surmonté.

Pour clore ce paragraphe il a été convenu que l'on devra développer, suivant la procédure classique des réserves communautaires, surtout celles qui ont existées et qui sont connues depuis l'époque coloniale comme réserves naturelles de l'Etat. Tel est le cas par exemple de la réserve de gorilles de Nkumwa et de la réserve communautaire de Pembwe-Mikelo dans le territoire de Shabunda. Les autres seront développées en APACs.

Ainsi nous allons développer trois programmes au niveau de CACOPKAB pour cinq (5) ans:

- Les Aires et territoires du Patrimoine Autochtones et Communautés locales (APACs),
- Les aires protégées (AP) d'intérêt provincial ou local dont la catégorie de gestion devra être choisie par les communautés locales et peuples autochtones riverains,
- Développée programme GRNBC- CBNRM ce-à-dire la gestion des ressources naturelles basée communautaire (CBNRM) en d'autre approche "foresterie communautaire"

2. Contrat de partenariat CACOPKAB et HOPE in Action

Le Directeur Exécutif a donné l'information aux participants comme quoi un contact a été fait avec l'ONG Hope in Action. Ce contact a été fructueux car cette ONG a été intéressée par ce que CACOPKAB fait surtout que Hope in Action intervient aussi dans la protection de l'environnement. Dans ce contrat nous avons présenté toutes les réserves communautaires que CACOPKAB développe dans le corridor écologique Sud Kahuzi-Biega-Itombwe.

Le projet pilote de ce contrat est la conservation de la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RCHPR). Dans un premier temps nous allons commencer avec le RCHPR et les autres réserves suivront après. Un contrat est en train d'être préparé et sera signé d'un moment à l'autre pour une durée de cinq ans renouvelable. Sur ce faire, nous sommes en train d'envisager une descente dans la plaine de RUZIZI en vue de pour organiser un atelier de sensibilisation et de collecte d'informations (CLIP) non seulement sur la conservation des Hippopotames mais aussi d'avoir des données sur les zones d'intérêt d'APAC dans le territoire d'Uvura et impliquer d'autres parties prenantes pour éviter toute forme de surprise désagréable.

Le Directeur Exécutif a montré aux participants que ce voyage nécessite des moyens financiers qui apparemment ne sont pas encore disponibles dans le compte de la Fédération CACOPKAB.

3. Fonctionnement

Le problème de moyens financiers va se poser. Les ONGs et les ETDS membres ne libèrent pas régulièrement leurs cotisations pour cette année 2016. Ceci interpelle les ONGs et ETDS qui sont encore redevables vis-à-vis de leurs cotisations en vue de mobiliser les ressources affectées aux activités.

Le Directeur Administratif et Financier a fait un état de lieu de cotisation des composantes ONG et ETDS et la liste des ONGs et des ETDS qui sont encore redevables et qui doivent s'acquitter des cotisations ont été présentée pour permettre à ce dernier d'apurer leur cotisation.

Par rapport au fonctionnement de CACOPKAB, le DE a montré aux participants que CACOPKAB est confronté au problème de fonctionnement par rapport au non paiement des cotisations des membres. Les responsables des ONGs membres et ceux des ETDS présents dans la réunion ont chacun en ce qui le concerne promis de libérer leurs cotisations très prochainement.

Divers

De la désignation comme point focal,

Le Directeur Exécutif a relevé aux participants que CACOPKAB est désigné point focal de la foresterie communautaire dans la province du Sud-Kivu. Aussi il a été proposé que la signification du sigle CACOPKAB soit modifiée en « Centre des APACs des Communautés et Peuples Autochtones du Kivu à la Base » (CACOPKAB). Le sigle pourra rester le même mais seule la signification va changer. Cette proposition a été acceptée. Elle a été enrichie par le vice-président du Conseil d'Administration. Les participants ont aussi été très contents d'apprendre que les initiatives de CACOPKAB ont été appréciées au point d'être le point focal.

Du forum agricole,

Les participants ont été informés du prochain forum économique qui sera organisé à la chefferie des BAKISI en territoire de Shabunda où CACOPKAB sera parmi les intervenants. Cette information a été bien reçue par les participants.

La réunion s'est clôturée à la satisfaction de tous les participants.

CHAPITRE III. PROCESSUS DE SECURISATION ET DE RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DES FORETS COMMUNAUTAIRES AINSI QUE LES AIRES DE PATRIMOINES COMMUNAUTAIRES AUTOCHTONES COMMUNAUTAIRES (APAC) A L'EST DE LA RD CONGO.

Atelier de collecte d'informations (CLIP) sur la Conservation des Hippopotames de la Plaine et des zones d'intérêt d'APAC dans la Plaine de Ruzizi en Territoire d'Uvira.

INTRODUCTION.

Le Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega deux ONG dont une ONG Internationale de droit Suédois, créée en 2006 dénommée « HOPE IN ACTION » autorisée à œuvrer en RD Congo par le Ministère Congolais de la Justice sous le No F 92/0562 du 26 Mars 2007, dont le siège se trouve à Torgattan 2/447 30a, Vårgårda, Suède et une organisation de droit Congolais, dénommée « Congo Relief & Integrated Development (CRID), situé sur no 34, Avenue de la Résidence, Quartier Nyalukemba, Commune d'Ibanda, ville de Bukavu.

Dans ce consortium de trois (3) ONG processus de conservation de la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi et développer depuis 2015, ce site est le plus menacé de la région, il relie les eaux du Lac Kivu et Lac Tanganyika. C'est un sanctuaire des hippopotames qui a fait

l'objet de conservation avant l'accession de la RD Congo à l'indépendance ; elle est localisée dans les territoires de Walungu et d'Uvira dans la Province du Sud Kivu.

La Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi s'étend sur la rivière Ruzizi jusqu'à Kamanyola (vers le Nord) -à l'Est au Burundi; il y a les provinces de Cibitoke et de Bujumbura/Katumba, La forêt de Rukoko, la province de Cibitoki et la commune de Rugombo et au Rwanda, le district de Rusizi qui s'étend de Kamembe à Bugarama vers la frontière Burundaise sur la Rivière Ruhwa, -à l'ouest la RD Congo dans les deux territoires ci-haut évoqués, les différents villages en voisinage de la Ruzizi, de Kamanyola jusqu'à la frontière de Kanvinvira;

Nous citons : -la cité de Kamanyola, -la rivière Luvungi qui sépare les territoires des Walungu et Uvira, -les cités de Katogota, -Luvungi, -la rivière Luvubu sont des sites de forte concentration des Hippopotames, - Bwegera, -Luberizi, -Rwenena, -Sange,- Ndududa,-la forêt de Rukoko, - Kiliba, -les marais et Lac Nyangara vers la frontière de Kanvinvira

Les rivières qui se déversent dans la Grande rivière de la Ruzizi en RD Congo sont: -Luvungi, - Luvubu, -Luberizi, -Sange, -Runingu et -Kiliba. Dans ces rivières les hippopotames sont souvent visibles à Bwegera et Luvungi à partir de 11h00' et Katogota quelque fois.

Dans les villages environnant de Luvungi et Kiliba ont enregistré souvent des cas de braconnages. Plus de 50 hippopotames ont été tués par les hommes armés non autrement identifiés entre 2014-2015. On observe dans certains ménages la circulation et la vente de la viande boucanée d'hippopotame et certains notables locaux non informés sont impliqués dans ce braconnage.

D'autres activités anthropiques très dévastatrices sont enregistrées notamment, le feu de brousse qui dévaste des boisements naturels et d'autres arbres et essences, la pêche illicite, l'agriculture incontrôlée dans la zone de forte concentration des hippopotames, la chasse des crocodiles du Nil et des Hippopotames, on observe déjà des saisons sèches prolongées et la poussée des arbustes épineux du type sahéliens à certains endroits, par exemple entre Luvungi-Bwegera et des cas d'érosions et on enregistre des cas de perte des vies humaines causées par des hippopotames et les crocodiles agressés en cas de légitime défense.

Dans ce partenariat, la fédération CACOPKAB a organisé une mission de sensibilisation et de collecte d'information (CLIP) sur la conservation des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi ainsi que d'autres informations sur les zones d'intérêt d'APAC dans les territoires d'Uvira et de Walungu en Province du Sud Kivu.

Thème de l'atelier

Sensibilisation des chefs coutumiers, les notables, les propriétaires terriens et les communautés locales et collecte d'information (CLIP) sur la conservation des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi et d'autres informations (CLIP) sur les zones d'intérêt des APAC dans les territoires d'Uvira et de Walungu.

- **LIEU** : Dans la salle de réunion du groupement d'Itara à Luvungi.
- **Date** : Le 12 Avril 2016.

ORGANISATEUR : Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB)

OBJECTIFS DE L'ATELIER.

- Sensibilisation des chefs coutumiers, les notables, les propriétaires des terres et les communautés locales sur le processus de conservation des hippopotames de la plaine de Ruzizi,

- Collecte d'information (CLIP) sur la conservation des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi et collecté d'autres information sur les zones d'intérêt des APAC dans les territoires d'Uvira et de Walungu dans la Province du Sud Kivu

LES PARTICIPANTS

SERIE	ORGANISATION/INSTITUTION
01	Chef de Groupement d'Itara
02	Les Chefs de Localités
03	Les Propriétaires terriens
04	Les leaders communautaires
05	Les Associations locales du Secteurs de l'Environnement
06	Les Agriculteurs et les éleveurs
07	Les pêcheurs

COMITE ORGANISATEUR

SERIE	NOM ET POST NOM	FONCTION	TACHE
01	Victory PALUKU MASIRI	Directeur Exécutif	Président
02	KAMABALE MUFABULE Jean de Dieu	Directeur Technique	Vice Président
03	MUNANA MUNONGERA Jonathan	Directeur Administrative	Rapporteur
04	NSHOMBO BISIMWA Félicien	Directeur développement	Secrétaire
05	Godefroid MOPIPI	Assistant CBNRM	Secrétaire

PRESENTATION DES PARTICIPANTS.

Juste après l'arrivée et l'installation des participants dans la salle de réunion du Groupement Itara, le modérateur de l'atelier après avoir salué les participants et présenter le programme de la journée tout en appelant les invités (tous) à se présenter individuellement et par après, il a donné parole au Chef de Groupement pour présenter le mot d'accueil.

Mot d'accueil du chef de Groupement.

Dans le mot d'accueil, le chef de groupement d'Itara a remercié l'initiative prise par la Fédération CACOPKAB pour la conservation des hippopotames et la protection de l'environnement de la plaine de Ruzizi.

Dans son discours il a abordé la situation agro-pastorale où les communautés locales développent leur concession agricole jusqu'à la rivière Ruzizi et ceci fait que détruire l'habitat des hippopotames, le feu de brousse est aussi un défis à relever dans la zone.

Il a abordé la question liée à la perturbation des saisons, la dégradation de sol fait que la situation environnementale change de façon que la production agricole ne sont plus suffisantes comme avant ainsi que le mouvement migratoire des hippopotames à la recherche de l'habitat et de nourriture insécurise la populations et détruit souvent les produits agricoles encours de récolte.

Le chef de Groupement a terminé son mot pour souhaiter la bienvenue à la délégation de la Fédération CACOPKAB et il précise qu'avec cette problématique environnementale et écologique, le projet de conservation des hippopotames de la plaine de Ruzizi est le bienvenu mais CACOPKAB devra penser à développer d'autres activités pour aider la population dans le reboisement car l'accès aux produits forestiers (bois de chauffage, braise) et devenu difficile, il est important de renforcer l'éducation des populations et renforcer leur capacité pour régler non seulement l'agriculture mais aussi l'élevage qui souvent le bette sont en divagation dans les villages.

Le Chef de groupement à clore son mot en demandant aux chefs des localités, aux notables et à la jeunesse de s'impliquer dans le processus pour que ce projet contribue au développement de l'entité.

DEROULEMENT DE L'ATELIER.

Brève historique de la Fédération CACOPKAB.

L'orateur Monsieur KAMBALE MUFABULE Jean de Dieu a expliqué aux participants

L'historique et les objectifs de la Fédération CACOPKAB :



Dénomination.

Le Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega(CACOPKAB) est une fédération créée par les chefs Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans les territoires de KALEHE, de KABARE, de SHABUNDA, de Mwenga, au Sud Kivu et du Groupement de Walowa-Loanda dans le Territoire de Walikale notamment les chefs des chefferies de Kabare, de Buloho, de Buhavu, des Bakisi, de Wakabango1e, de Wamuzimu et des Basile.

Objectifs

L'objectif majeur est d'assurer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés elles même et la conservation de la biodiversité basée sur le développement socioéconomique des leurs entités respectives autour du parc national de Kahuzi Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe en vue d'éviter toute forme d'envahissement, d'exploitation illégale par les personnes mal intentionnées. Dans ce processus Ils sont ainsi arrivés, avec leurs communautés respectives à créer sept (7) réserves communautaires.

Quelques leaders et honorables ressortissants de la plaine de la Ruzizi intéressés, conscients des problèmes de cette zone ont intéressé les techniciens de CACOPKAB voir comment initier aussi ce programme dans la plaine de la Ruzizi où existent des hippopotames menacés d'extermination qui, de temps à temps pour leur légitime défense sont à la base des pertes des vies humaines dans cette zone. C'est ainsi qu'après une certaine période de réflexions et d'étude de faisabilité, l'équipe technique de CACOPKAB vient d'organiser cette mission qui s'inscrit dans le cadre de collecte d'informations (CLIP) sur la zone.

PRESENTATION DES ACTIVITES REALISEES PAR CACOPKAB AU SUD ET NORD-KIVU



Le Directeur Exécutif de la Fédération CACOPKAB Mr PALUKU MASIRI Victory a présenté quelques activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l’approche de conservation communautaire et le développement du Corridor écologique dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d’Itombwe dans les Territoires des Kabare, Kalehe, Shabunda et Mwenga résumées dans le tableau ci-dessous :

Series	Activités Réalisés	Période
01	Analyse du contexte et problématique de gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi Biega et de la Réserve Naturelle d’Itombwe et élaboration du Plan d’Action CACOPKAB pour cinq (5) soit 2014-2018	Mars 2012
02	Les ateliers de sensibilisation des communautés locales, chefs coutumiers, notables et leaders communautaires sur le processus de la mise en œuvre de l’approche de conservation communautaire dans les ETDs riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle Itombwe dans la Province du Sud Kivu,	Mai, juillet 2013
03	Le Dialogue sociale organisé avec les couches sociales (communautés, chefs coutumiers, notables, chefs de clans, leaders communautaires, société civile, Associations communautaires, les établissements d’enseignements primaires et secondaires, les confessions religieuses, les regroupements de femmes et des peuples autochtones pygmées) pour la sur conscription des réserves communautaires dans les ETD riveraines du PNKB et de la RNI en territoires de Kalehe, Shabunda et Mwenga	Avril 2014
04	Les ateliers de conscientisations et de conservation avec les chefs coutumiers, notables, les chefs de clans et des chefs terriens sur le processus de conservation communautaire et la création des réserves communautaires dans les périphéries du PNKB et de la RNI	Septembre 2014
05	Les ateliers de collecte d’informations (CLIP) sur les zones d’Intérêt de conservation dans le Corridor Sud.	Avril 2015
06	Bio-monitoring et suivis écologique (expédition de surveillance et patrouille) en vue d’identifier et documenter les activités anthropiques et identifier et documenter les zones à riche biodiversité dans les réserves communautaires du Corridor Sud	Mai 2015
07	Aménagement des pistes de relais communautaire dans le groupement de Walowa-Loanda ou tour de la Réserve Communautaire de Bushema (RCBU) dans le territoire de Walikale.	Main et Joint 2015
08	Reboisement de plus de 150 hectares dans le territoire de Kalehe dans le groupement de Bitale	Mai, Joint et Juillet 2015
09	Aménagement d’un étang piscicole à Bitale etc.....	Mai 2015
10	Cartographie participative, élaboration validation de la carte géographique des réserves communautaires du Corridor Sud	Mai 2015

Quelques exemples des initiatives de conservation communautaire.

Les participants ont reçu les informations résumées par l'orateur dans ce paragraphe : dans plusieurs pays au monde et en Afrique, les communautés ont développé des initiatives de conservation lesquelles les ont permis d'évoluer sur le plan socioéconomique. Ces initiatives se développent aussi dans notre pays dans la province du Nord Kivu avec les initiatives de l'Union des Association de conservation de Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la RDC(UGADEC), la Réserve des Gorilles de Tayna, dans la province du Maniema avec la création de la Réserve des Gorilles de Luburu (REGOLU), de la Réserve des Gorilles de Mukingiti Kingombe(REGOMUKI) et de la Réserve des Gorilles de Punia(RGPU).

Dans la province du Sud Kivu-Kivu, l'approche de conservation communautaire a été développée par les chefs coutumiers des Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega ayant réussi à créer 7 réserves communautaires, notamment :

A. Territoire de Kalehe.

1. Forêt Communautaire de Bushema (FOCBU),
2. Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri (FOGBU),

B. Territoire de Shabunda.

1. Forêt Communautaire des Gorilles de Nkumwa (FOGNKU),
2. Réserve Naturelle de Kipupu-Masanga (RNKM)
3. Réserve Naturelle des Faunes d'Idenge (RNFI),
4. Forêt Communautaire de Migamba (FOCMi),
5. Forêt Communautaire de Mbewe-Mikelo (FOCMM)

C. Territoire de Walikale, au Nord-Kivu,

1. Forêt Communautaire de Bushema (FCBU) c'est une forêt qui s'étend sur deux provinces du Nord-Kivu dans le groupement de Walowa-Luande en territoire de Walikale et dans la province du Sud-Kivu dans les groupements de Ziralo et de Mubugu en territoire de Walikale,
2. Aire des Patrimoines Autochtones Communautaires de Myesi-Esiyo (APAC-Myesi Esiyo),
3. Aire de Patrimoine Autochtones Communautaire de Bukondo, (APAC-Bukondo),

Toutes ces initiatives émanent des populations locales et ont produit des bons résultats car leurs gestionnaires ont réussi à mobiliser des financements qui ont servi à la conservation de la biodiversité et au développement socioéconomique de ces milieux à travers par exemple la création de l'emploi, la mise en œuvre des activités de développement que ces projets ont procurées au bénéfice des populations locales et peuples autochtones.

Cette approche intégrant la coutume et les communautés sous le lead des notabilités locales est la bien préférée sur le plan de la conservation car se fait par et avec la population locale qui, une fois s'en approprie, produit des bons résultats ; contrairement à la conservation policière au niveau des parcs nationaux et d'autres aires protégées où les populations locales ne trouvent pas leurs comptes et ne cessent d'orchestrer des menaces sur la biodiversité et toute autre forme de braconnage.

Cette approche ne fait que renforcer les bonnes règles de coutumes qui appuient la conservation à l'instar des interdits par rapport à la consommation de certaines espèces animales, l'interdiction d'abatage de certains arbres, la protection des sites sacrés (zone d'intronisation) etc,...

Ces genres d'initiatives de conservation peuvent aussi être développés ici dans la plaine de Ruzizi pour assurer non seulement la conservation des hippopotames et autres espèces et sous espèces aquatiques et terrestres qui figurent aussi parmi les espèces protégées.

Une fois développées, ces initiatives communautaires peuvent être rentabilisées et produire des bons résultats tant sur le plan de la conservation que sur le plan socioéconomique.

C'est pour cette raison que nous nous retrouvons présentement dans cette salle. Nous aimerions vous aider à développer cette initiative de conservation. En qualité de garant de la coutume, vous allez réussir tel que les autres l'ont fait. Si vous acceptez cette proposition, la fédération CACOPCAB avec sa technicité aura comme tâche de chercher les bienfaiteurs qui vont aider à financer cette action de conservation.

Aspect de changement climatique ou quelques problèmes environnementaux.

Le présentateur a expliqué aux participants que pour le moment il se vit dans l'atmosphère une certaine élévation de la température, une rareté de pluies, une perturbation saisonnière, une sécheresse prolongée dans beaucoup des zones etc,... Cela engendre comme conséquence la prolifération des maladies qui, peut-être n'existaient pas dans le temps, une faible production agricole qui est à la base de la famine.

Les participants ont confirmé que ces problèmes environnementaux sont vécus dans les deux territoires d'Uvira et de Walungu en général et dans la plaine de Ruzizi en particulier. Ils ont aussi signalé la faible production de la farine de manioc suite à la prolifération de la mosaïque. A cela s'ajoute la rareté d'arbres : ceci cause la rareté des bois de chauffe d'où l'utilisation dans certains ménages des tiges sèches et des déchets d'épis des maïs à lieu et place des bois de chauffe. Certains participants ont aussi fustigé l'utilisation des engrais chimiques dans plusieurs concessions agricoles de la plaine de Ruzizi.

Le présentateur a montré que ce projet ne va pas seulement se limiter à la conservation des hippopotames et qu'il est aussi prévu la reconstitution du couvert végétal à travers le reboisement et quelques actions de développement. Il a aussi découragé les participants qui ont l'habitude d'utiliser les engrais chimiques ; ils sont à la base de l'appauvrissement du sol.

A l'issue de ces exposés des questions de compréhension ont été posées formulées comme suit :

- *Comment allons-nous vivre en harmonie avec ces hippopotames alors qu'ils nous tuent et ravagent nos cultures? (question posée par le chef de quartier Monsieur BYAMUNGUMATABISHI)*

Réponse :

- ✓ Nous devons étudier ensemble les causes de ce ravage et de cette agression par ces hippopotames. Il est fort possible qu'ils sont souvent menacés et blessés par les éventuels braconniers et qu'ils se retrouvent dans des situations de légitime défense et donc se venger lors des attaques. Par rapport aux champs ravagés, nous déplorons ce cas mais une chose est que les agriculteurs aussi ne respectent pas les mètres de rives qui sont prévus par la loi, si bien que des champs envahissent la rive jusque sur la rivière.

- ✓ Les hippopotames ne peuvent que quitter la rivière et brouter dans ces champs. C'est un problème
Nous devons respecter la loi.
- ✓ Ce n'est pas pour rien que le législateur a prévu quelques mètres de rive qui ne doivent pas être exploités et aussi pour votre information, la rivière Ruzizi a fait l'objet de conservation comme sanctuaire des hippopotames de la plaine de Ruzizi avant l'accession de la RD Congo à l'indépendance et les limites étaient respectées mais avec la perte de contrôle institutionnelle suite à la crise sociopolitique et sécuritaire de la RD Congo (ex Zaïre), l'arrivée massive des réfugiés Rwandais, la guerre en répétition et les conflits armés et inter-ethniques beaucoup d'entre vous ont occupé illégalement les zones d'habitations des hippopotames et ceux-ci vivent dans une situation migratoire à la recherche des zones sécurisées avec l'espoir d'y trouver de la nourriture pour leur survie.

Question.

- *Comment allons-nous protéger nos champs contre les hippopotames ? (question posée par le chef de localité Monsieur MANENO KAHUKULA)*

Réponse.

Il est fort possible de procéder à la délimitation de la Réserve et le zonage ainsi voir, lorsque la zone de protection intégrale est établie et on interdit toute les activités humaines à l'intérieure, les animaux vont se sentir protégés et les mouvements migratoires vont diminuer mais on peut aussi utiliser d'autres techniques si il y a inefficacité.

Question.

- *Quelle technique peut-on utiliser pour vivre en harmonie avec les hippopotames ? (question posée par le chef de quartier Monsieur BYAMUNGUMATABISHI)*

Réponse.

Les hippopotames seront habitués à la présence humaine par les patrouilleurs communautaires qui seront formés et par la suite nous allons sensibiliser la population pour qu'elle cesse de menacer les hippopotames. Avec les temps les animaux vont oublier les images des leurs agresseurs et comme ils ne seront plus menacés ils vont oublier les images des agresseurs et vont redevenir pacifiques devant les humains parce qu'ils ne les agressent plus.

Question.

- *Comment allez-vous résoudre le problème des bergers propriétaire des vaches et des chèvres envahissent nos champs d'arbres que nous tentons de temps à temps à planter (question posée par le chef de quartier Monsieur BABO BARTHELEMIE) ?*

Réponse.

Ce problème doit être résolu par le chef de groupement, il a la prérogative de pouvoir inviter tous ces gens et leurs demander de respecter les cultures d'autrui. Il peut sortir une décision pour contraindre ces gens à garder leurs bétails dans leurs pâturages. Et surtout prévoir une sanction pour les récalcitrants.

Aussi dans les réunions prochaines nous aurons à inviter les autres parties prenantes notamment les creuseurs et les exploitants miniers, les éleveurs des bovins et des caprins et même les militaires parce que la conservation fait intervenir beaucoup des parties prenantes. Et chacun à son niveau doit contribuer à l'édifice.

Question.

- *Que faire devant les militaires qui coupent abusivement nos arbres ? (question posée par le chef de quartier Monsieur KUNJIRA)*

Réponse.

Le militaire a aussi le devoir de soutenir les actions de conservation et du développement, Si des tels cas se produisaient régulièrement faites nous signes. Nous allons contact leurs autorités hiérarchiques. Nous devons aussi les inviter dans nos prochaines réunions pour qu'ils comprennent ce que nous faisons.

Question.

- *Que faire maintenant des hippopotames qui ont quitté la rivière Ruzizi pour aller dans la baie derrière la cité ? (question posée par le greffier du groupement Monsieur JOSEPH).*

Réponse.

Ces hippopotames ont aussi droit à la protection et ils pourront d'eux même rentrer dans la rivière s'ils ne trouvent plus suffisamment de la nourriture aux alentours de cette baie ou pendant la période de saison sèche. Cette baie peut être capitalisé et développer en une Aire de Peuples Autochtones et communautés locales(APAC).

CONTENUE SPECIFIQUE DE L'ATELIER

24 participants ont été informés sur le contexte, la problématique et les motifs de la création de la Fédération CACOPKAB, son historique, ses stratégies d'intervention et son approche de conservation communautaire ainsi que ce processus de création des réserves communautaires et de la mise en œuvre du Corridor Sud.

Les chefs coutumiers (Groupement et Localité) d'Itara et de Kamanyola ont été informé et former sur le processus de conservation communautaire dans la Province du Sud-Kivu dans le paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega et les activités réalisées et à réaliser par la Fédération CACOPKAB ont été partagé et clairement connue par tous les participants.

Les participants ont été formés sur l'approche GRNBC-CBNRM, sa stratégie d'intervention, la procédure et le mode de création des réserves communautaires, le processus de délimitation participative des réserves communautaires, la création organisation, formation et rôles de comité de Dialogue, la lutte contre le braconnage faite aux animaux sauvages.

RECOMMANDATIONS CLES DE L'ATELIER

Les participants ont formulé des recommandations ci-après :

- Que CACOPKAB organise avec le Gouvernement Provinciale et l'ICCN un atelier sur la conservation des hippopotames et la protection de l'environnement dans les territoires d'Uvira et de Walungu, qui va regrouper toute les parties prenantes composées des chefs coutumiers, autorités territoriales, les autorités militaires et policières, les membres de la Commission Environnement et Ressources Naturelles de l'Assemblée du Sud Kivu, quelques membres du Gouvernement Provinciale du Sud Kivu, la Coordination Provinciale

de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable du Sud Kivu, l'inspection Provinciale de l'Agriculture et élevage du Sud Kivu, les pêcheries opérant dans la rivière Ruzizi, les Agriculteurs, les éleveurs, les fabricant des briques cuites et les coopératives minières ;

- Que CACOPKAB et ses partenaires multiplient ces actions sur le terrain pour assurer non seulement la conservation mais aussi le suivi régulier des hippopotames et d'autres espèces protégées dans la Plaine de Ruzizi,
- Que CACOPKAB organise avec les autorités compétentes, la délimitation participative et le zonage de la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi,
- Que des projets de reboisement soit initiés au bénéfice des communautés pour leur permettre de s'approvisionner en bois de chauffe et en bois d'œuvre et atténuer les effets du changement climatique,
- Que des mesures soient prises par les autorités politico-administratives locales pour faire respecter les zones d'habitation des Hippopotames dans la plaine de Ruzizi

PERSPECTIVES D'AVENIR

- Tous les acteurs et parties prenantes seront impliqués et participeront aux actions de conservation communautaire dans la Plaine de Ruzizi.
- La Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi sera délimitée participative ment et les activités de conservation communautaire contribueront au développement socioéconomique des communautés locales vivant dans les villages riverains.
- Les comités de dialogue seront formés dans chaque village et capacités régulièrement,

RESULTATS DE L'ATELIER.

Les participants à cette réunion ont été informés de la nécessité de la conservation et ses avantages ayant appris beaucoup ces notions et suivis des exemples des autres entités du Sud et du Nord Kivu qu'ils ignoraient, ils ont pris conscience du contexte et des problèmes environnementaux qu'ils sont en train de vivre dans leur entité. Ils ont délibérément opté pour la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité de leurs territoires (Uvira et Walungu) en général et des hippopotames de la plaine de Ruzizi en particulier. Cette volonté de conservation a été exprimée à travers la signature des actes d'engagements.

1. Un acte d'engagement sur la conservation des hippopotames de la plaine de Ruzizi a été signé par les participants et les chefs coutumiers,
2. Un acte d'engagement et de création d'un APAC de Kindobwe dans le Groupement Itara a été signé par les participants et les chefs coutumiers,
3. Les informations et données (CLIP) sur la conservation des Hippopotames de la plaine de Ruzizi ont été collectées, sont disponibles et permettront à CACOPKAB et à ses partenaires et les communautés locales de mettre en œuvre le projet de conservation des hippopotames de la plaine de Ruzizi et envisager d'autres projets d'alternatifs,

POINTS SPECIFIQUES QUE LA FEDERATION CACOPKAB DOIT CAPITALISER DANS LA PROCHAINE PLANIFICATION.

1. Implication de toutes les parties prenantes ;
2. Identification des principaux chefs terriers ;
3. Organisation des inventaires biologiques dans la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi ;
4. Délimitation participative et zonage de la réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi,
5. Mise en place effective des comités de dialogue dans tous les villages riverains de la Réserve de la Plaine de Ruzizi,

6. Organiser l'atelier de formalisation du statut juridique de la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi,
7. Elaboration et mise en œuvre de la stratégie de conservation et gestion transfrontalière de la Réserve de la Plaine de Ruzizi entre la RD Congo, le Burundi et le Rwanda,
8. Mise en œuvre d'un programme de développement socioéconomique des communautés riveraines,

SUCCES MAJEURE DE L'ATELIER.

Les succès majeure de cette réunion se justifie par le fait que,

- Après la tenue de l'atelier, les chefs coutumiers et les participants ont créé l'APAC de Kindobwe,
- La signature d'acte d'engagement sur la conservation des Hippopotames, l'implication du chef de groupement dans sensibilisation des participants et,
- La réception organisée par le chef de groupement à l'intention de la délégation de CACOPKAB à Luvungi.

CHAPITRE IV. ATELIER D'EVALUATION MI- PARCOURS DU PROJET DE REBOISEMENT DES ESPACES DEBOISES EN TERRITOIRES DE KALEHE ET MWENGA

Introduction.

Sous l'appui de la fédération CACOPKAB Il s'est tenu dans Corridor écologique Sud Kahuzi-Biega Itombwe en Territoire de Kalehe, Chefferie de BULOHO à BITALE dans la salle des réunions de l'AEEFOSKI un atelier d'évaluation des activités du projet de reboisement des espaces déboisés dans les territoires de Kalehe et Mwenga en date du 18/01/2016.

Cet atelier a été organisé et financé par les fonds de cotisations des ONG membres de CACOPKAB et des membres l'AEEFOSKI.

Généralité.

L'article 78 de la loi forestière de 2002 stipule que la reconstitution des ressources forestières incombe à l'Etat, aux entités décentralisées, aux concessionnaires, aux exploitants forestiers et aux communautés locales.

L'Association d'Exploitants et d'Etudes Forestier du Sud-Kivu (AEEFOSKI) est une association des exploitants artisanaux de produit forestier ayant adhérer à la fédération CACOPKAB qui depuis quelques années commencé à appuyer les activités de sensibiliser les Exploitants Forestiers artisanaux au reboisement afin de les aider à remplir leur devoir vis à vis de la loi d'une part et de permettre à l'Etat d'atteindre les objectifs du Programme National Environnement Forêts, Eaux et Biodiversité (PNFEEB) 2^e génération en la composante 4 qui concerne la régénération, reboisement, et foresterie du chapitre II qui traite de la gestion des ressources forestières et dont l'indicateur est de constituer ou reconstituer d'ici 2023 au moins 100000 ha du capital forestier et de répondre à l'engagement du gouvernement Congolais à planter d'ici 2030 , 8000000 ha afin de lutter contre le réchauffement climatique .

A cela s'ajoute les engagements des pays dans le cadre de la COP21 tenu en France en décembre 2016 en ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique.

C'est dans cette optique que CACOPKAB à appuyer l'AEEFOSKI a organisé en 2014 deux ateliers, de réflexion sur l'exploitation forestière artisanale dans les territoires de MWENGA et de lancement de la campagne de reboisement 2014 dans le territoire de KALEHE dont l'une des recommandation des participants a été de mettre sur pied un projet de reboisement des espaces déboisés dans tous les territoires de la Province du Sud-Kivu en vue de contribué à la réhabilitation du couvert végétales.

Pour répondre à cette recommandation, sous accompagnement technique et financier du CACOPKAB l'AEEFOSKI met en œuvre une approche qui consiste à sensibiliser les exploitants forestiers artisanaux à s'occuper des activités de reboisement des espaces déboisés dans leurs entités respectives.

Pour ce faire, un projet pilote est en train d'être exécuté par l'AEEFOSKI dans le territoire de Kalehe en Chefferie de BULOHO où on assiste à une sur exploitation des forêts ; le choix étant motivé aussi par le fait que la chefferie de BULOHO partage les limites avec le Parc National de KAHUZI-BIEGA qui risque d'être menacé à la suite de la carence en bois dans l'entité.

Objectif de l'atelier :

- **Objectif global :**
L'atelier de BITALE avait comme objectif global la Vulgarisation de l'approche de reboisement des espaces déboisés par les acteurs de la filière bois et les autres opérateurs économiques du secteur forestier;
- **Objectifs spécifiques :**
Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient :
 - ✓ l'évaluation mi-parcours des activités du projet de reboisement des espaces déboisés en territoires de Mwenga et Kalehe
 - ✓ Discuter avec les acteurs de la filière bois du processus de mise en œuvre de l'approche de reboisement des espaces déboisés par les acteurs de la filière bois et les autres exploitants eux-mêmes.

Résultats attendus :

- Les activités du projet sont évaluées
- Le processus de mise en œuvre de l'approche de reboisement des espaces déboisés par les acteurs de la filière bois est approuvé.

Profil des participants

Les participants à cet atelier étaient constitués de toutes les couches de la population des groupements de BITALE, NDANDO et MULONGE dont les chefs de groupements, les chefs de secteurs de l'environnement conservation de la nature et développement durable, les églises, les écoles , les comités de développement, et les associations impliquées dans la filière bois.



Vue des participants dans la salle.

Les participants sont venus de plusieurs groupements de la chefferie de Buloho. Ils ont activement participé à l'atelier d'où le projet de reboisement, intéressant les communautés et les exploitants artisanaux des produits forestiers dans la chefferie de Buloho.

Le déroulement des travaux.

Les cérémonies d'ouverture.

A l'occasion de l'atelier deux allocutions ont été prononcées notamment le mot d'ouverture du chef de groupement de BITALE ayant représenté l'agent territorial empêché et le mot de circonstance prononcé par le Président du conseil d'administration de l'AEEFOSKI.

Dans son allocution, le Chef de groupement de BITALE a remercié les participants pour l'intérêt qu'ils ont accordé à l'atelier en acceptant de répondre favorablement à l'appel de l'AEEFOSKI.

Il a ensuite remercié la Fédération CACOPKAB pour les appuis technique et financier accordés à l'AEEFOSKI pour que les efforts qu'elle ne cesse de consentir pour les activités de reboisement des groupements environnant le Parc National de KAHUZI-BIEGA entamées depuis plusieurs années.

Il a enfin demandé à tous les participants de prendre part active aux activités d'évaluation du projet mis en place par l'AEEFOSKI afin de reboiser le site cible dans le territoire de KALEHE.

Dans son mot de circonstance, le Président du Conseil d'Administration de l'AEEFOSKI a invité tous les participants à sensibiliser la population au reboisement afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Les présentations.

Les participants ont été formés et informés par deux exposés présentés par le Secrétaire Général de l'AEEFOSKI Monsieur GERMAIN MWISHA et le Secrétaire de l'axe Monsieur KASHEMWA et précédés par la lecture des Termes de référence de l'atelier; la première présentation a porté sur la présentation du projet de reboisement des espaces déboisés mis en place par l'AEEFOSKI dans le territoire de Kalehe sous l'appui de CACOPKAB. La seconde présentation a porté sur l'évaluation des activités du projet qui a commencé en mai 2015.

Dans la première présentation, l'orateur a parlé du contexte et justification du projet, des objectifs du projet, des interventions prévues dans le cadre du projet, de l'administration, du calendrier de réalisation des activités pour l'année 2015 ainsi que du financement du projet. Dans la deuxième présentation le présentateur a d'abord donné les points sur lesquels portait l'évaluation qui a été faite d'une manière participative.

Il était question de voir à quel pourcentage ont été réalisées les activités prévues dans le cadre du projet depuis mai 2015 et enfin donner les recommandations pour la suite des activités pour les années avenir.

Questions et réponses.

Plusieurs questions ont été posées par les participants en rapport aux exposés et des réponses satisfaisantes ont été données par les présentateurs ainsi que les autres participants à l'atelier.

Les recommandations des participants.

Plusieurs recommandations ont été formulées à l'intention de l'AEFOSKI et son partenaire CACOPKAB à l'issue de l'atelier pour une bonne suite des activités dans le cadre du projet notamment :

- ✓ Implication des autres acteurs comme les associations œuvrant et exercent leurs activités dans la filière bois dont (AVATB, AVABRAISE) et certaines couches de la population (le Comité Villageois de Développement) "CVD", les autorités local ainsi que l'administration forestière à la base) dans le comité de suivi des activités du projet
- ✓ Améliorer le système de distribution des plants pour permettre aux populations éloignées l'accès
- ✓ Multiplier la sensibilisation par d'autres canaux d'information comme la radio et l'utilisation des mégaphones;
- ✓ Organiser chaque 6 mois des réunions d'évaluation des activités du projet.

Approbation de la population de bitale, ndando et mulonge pour la mise en œuvre du projet de reboisement des espaces déboisés par les acteurs d'exploitation artisanale des produits forestier.

A L'issue de l'atelier tous les participants ont signé un document attestant leur approbation de l'approche de reboisement des espaces déboisés en territoires de Kalehe et Mwenga appuyer par CACOPKAB, Exécuté par l'AEFOSKI.

TERMES DE REFERENCE DE L'ATELIER D'EVALUATION MI-PARCOURS DU PROJET DE REBOISEMENT DES ESPACES DEBOISES EN TERRITOIRES DE KALEHE ET MWENGA

INTRODUCTION.

L'article 78 de la loi forestière de 2002 stipule que la reconstitution des ressources forestières incombe à l'Etat, aux entités décentralisées, aux concessionnaires, aux exploitants forestiers et aux communautés locales.

L'AEFOSKI a depuis quelques années commencé à sensibiliser les Exploitants Forestiers artisanaux au reboisement afin de les aides à remplir leur devoir vis à vis de la loi d'une part et d'aider l'Etat à atteindre les objectifs du Programme National Environnement Forêts, Eaux et Biodiversité (PNFEEB) 2^e génération en la composante 4 qui concerne le régénération, reboisement, et foresterie du chapitre II qui traite de la gestion des ressources forestières et dont l'indicateur est de constituer ou reconstituer d'ici 2023 au moins 100000 ha du capital forestier et de répondre à l'engagement du gouvernement Congolais à planter d'ici 2030 , 8000000 ha afin de lutter contre le réchauffement climatique .

C'est dans cette optique que l'AEEFOSKI a organisé en 2014 deux ateliers de réflexion sur l'exploitation forestière artisanale dans les territoires de MWENGA et KALEHE dont l'une des recommandation des participants à l'AEEFOSKI a été de mettre sur pied un projet de reboisement des espaces déboisés dans tous les territoires de la Province du Sud-Kivu.

Pour répondre à cette recommandation, l'AEEFOSKI cherche à mettre en œuvre une nouvelle approche qui consiste au regard de la loi à sensibiliser les exploitants forestiers artisanaux à s'occuper des activités de reboisement des espaces déboisés dans leurs entités respectives au lieu d'attendre que l'Etat ou que les ONG puissent le faire à notre place.

Pour ce faire, un projet pilote est en train d'être exécuté dans le territoire de Kalehe en Chefferie de Buloho qui partage les limites avec le Parc National de KAHUZI-BIEGA où on assiste à une sur exploitation des forêts ; le choix étant motivé aussi par la crainte que ce patrimoine mondial ne soit menacé à la suite de la carence en bois dans l'entité.

Objectif de l'atelier :

- **Objectif global :**

Vulgarisation de l'approche de reboisement par les acteurs de la filière bois

- **Objectifs spécifiques :**
- ✓ Evaluation mi-parcours des activités du projet de reboisement des espaces déboisés en territoires de Mwenga et Kalehe
- ✓ Discuter avec les acteurs de la filière bois de du processus de mise en œuvre de l'approche de reboisement des espaces déboisés par les acteurs eux-mêmes

Résultats attendus :

- Les activités du projet sont évaluées
- Le processus de mise en œuvre de l'approche de reboisement des espaces déboisés par les acteurs de la filière bois est approuvé.

1. Dispositions logistiques

A. Atelier

Durée : 1jour

Date : le 18/01/2016

Lieu : BITALE

B. Visite de la pépinière

2. Programme prévisionnel de l'atelier

Heure	Activité	Responsable
8h30	Mise en place terminée	AEEFOSKI BUNYAKIRI
8h45	Arrivée des invites	Protocol
9h00	Discours d'ouverture	Chef de poste d'Encadrement Administratif
9h10	Lecture termes de référence	présentateur
10h30	Présentation du projet	présentateur
10h00	Evaluation mi-parcours des activités du projet	Participants
12h00	Questions et Réponses	Participants

13h00	Carrefour	Modérateur
13h30	Mise en commun	Modérateur
14h30	repas et fin de l'atelier	Chef de poste d'Encadrement Administratif

PRESENTATION DU PROJET DE REBOISEMENT DES ESPACES DEBOISES EN TERRITOIRES DE MWENGA ET KALEHE

PRESENTATION GENERAL DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans le cadre du reboisement des étendues ayant subies la déforestation à la suite de l'exploitation du bois d'œuvre et du charbon de bois ainsi que l'agriculture non réglementée dont certaines espèces sont cible comme projet pilote.

Dans le territoire de Mwenga le choix a été porté sur les villages situés aux alentours du chef-lieu du territoire de Mwenga (BUSAWA, MUSIKA, BULINZI, BUTIMBA...) ainsi que les alentours du bureau du territoire et l'hôpital général de référence de Mwenga) ; en le territoire de Kalehe le choix est porté sur les groupements de Bitale, Ndando et Mulonge dont la forêt a subi une forte pression suite à l'exploitation des bois d'œuvres et carbonisation.

CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

La Province du Sud-Kivu en général et en particulier la quasi-totalité des territoires qui la composent vivent actuellement un état écologique alarmant à cause de la destruction de la forêt.

La population est à la recherche effrénée de bois de chauffe, bois de construction, des champs, de bois d'œuvre et de charbon de bois pour satisfaire leurs besoins économiques et sociales d'une part et de l'autre les fermiers en quête de pâturages, de vastes plantations des plantes médicinales envahissent une grande partie de forêts dans le territoire de Kalehe.

La disparition des forêts a comme conséquence les érosions, la perturbation des saisons culturales, la rareté du bois de chauffe et de construction pour le paysan, le glissement des terrains, le changement climatique, la perte de la biodiversité etc.

Ce projet vise la reconstitution à la réhabilitation et reconstitution du capital forestier dans les entités citées ci-haut pour répondre à l'une des recommandations de la population exprimée lors des ateliers de réflexion sur la problématique de l'exploitation forestière artisanale organisés en 2014 dans les territoires de Mwenga et de Kalehe par l'AEFOSKI avec l'appuis technique et financier du CACOPKAB.

Ce projet vise aussi la vulgarisation des normes techniques de reboisement utilisables en RD Congo publiées par l'Ingénieure AMSINI FEZA

LES OBJECTIFS DU PROJET

1. **Objectif global :**
Promouvoir la gestion durable des ressources forestières.
2. **Objectifs spécifiques :**
 - Planter deux pépinières pilotes dans les territoires de Mwenga et Kalehe
 - Produire et distribuer à la population bénéficiaire 62500 arbres pour les sites ciblés soit 100 hectares à reboiser en territoires de Mwenga et Kalehe.
 - Vulgariser l'agro foresterie dans les territoires de Mwenga et de Kalehe
 - Vulgariser le Manuel des normes techniques de reboisement utilisables en RD Congo

INTERVENTIONS PREVUES PAR LE PROJET.

Le projet interviendra dans les villages où on observe une rareté du bois dans le but de palier tant soit peu à la carence de la ressource dans les prochaines années que ça soit le bois de construction, d'œuvre, de chauffe ou alors le charbon de bois.

Deux pépinières pilotes seront installées respectivement à Mwenga centre et à Bitale et produiront plus ou moins 62500 plants. Il est prévu de couvrir 100 hectares pour les deux sites pilotes en raison de 50 hectares pour Mwenga et de 50 hectares pour BUNYAKIRI.

Le projet se propose de faire le suivi direct des arbres plantés dans les sites pilotes ainsi que ceux qui seront distribués à la population et aux écoles à travers un comité mixte composé de l'Administration forestière, des membres de l' AEEFOSKI, les Associations des femmes et communauté locale.

Des séances de travaux communautaires dits SALONGO peuvent être organisées dans la pépinière par les autorités locales et l'administration forestière à la base pour donner la chance à la population de comprendre et de s'appropriier le projet et de bénéficier de la formation sur les normes techniques de reboisement utilisables en RD Congo. Des ateliers de lancement et d'évaluation mi-parcours du projet pourront être organisés à Mwenga et à BUNYAKIRI au cours desquels les participants bénéficieront des notions sur les normes techniques de reboisement utilisables en RD Congo.

La population sera sensibilisée à travers des émissions à la radio et des mégaphones qui pourront être utilisés dans les différents villages.

NORMES TECHNIQUES POUR LE REBOISEMENT ET CHOIX DES ESSENCES.

Le choix des essences est dicté par la croissance rapide, la faculté de rejet, l'adaptation au sol. Nous avons choisi l'eucalyptus en raison de sa faculté de rejet, sa croissance rapide et du fait qu'il est bien usité pour la cuisson des briques et bien d'autres usages tandis que le maesopsis a été choisi du fait de son adaptation au climat à Mwenga et à Bitale et qu'il est un arbre agro forestier.

L'expérience nous montre que l'eucalyptus et le maesopsis sont adaptés au type de sol aussi bien en territoire de Mwenga qu'en territoire de Kalehe.

- Superficie à reboiser : 100 ha
- Essences : Eucalyptus et Maesopsis
- Ecartement de plantation 4 x 4m
- Entretien : deux fois par an pendant trois ans
- Protection contre les feux par des pare-feu

ADMINISTRATION DU PROJET.

Le projet sera conduit par un chef de projet recruté par CACOPKAB.

Un moniteur agricole et le cas échéant un agronome par site sera engagé pour la conduite des travaux sur le terrain ; il pourra être assisté par deux à trois ouvriers.

Un comité de direction peut être mis sur pieds localement pour accompagner le processus et sensibiliser la population pour son implication et l'appropriation du projet.

Ce comité pourra être formé du chef de projet, de l'agronome, d'un délégué de l'administration forestière à la base et d'un représentant de la population.

FINANCEMENT DU PROJET.

Il est prévu que le projet soit financé à 90% par les acteurs de la filière bois(exploitants forestiers artisanaux, charbonniers, scieurs, les acheteurs et vendeurs de bois)par des cotisations lors des chargements des produits forestiers à la base ; cette stratégie tire son fondement de l'article 78 du code forestier qui stipule que la reconstitution des ressources forestières incombe à l'Etat, aux entités décentralisées, aux concessionnaires, aux exploitants forestiers, et aux communautés locales.

L'administration forestière à la base ainsi que les autorités politico- coutumières feront partie intégrante dans la sensibilisation des acteurs pour la libération des cotisations et contribueront dans ce sens avec la population locale en raison de 10% comme contribution locale, CACOPKAB apportera comme appuis au projet, les matériels aratoires à la prise en charge des agronomes à l'achat et déploiements des semences.

CALENDRIER DES ACTIVITES POUR 2016								
N°	ACTIVITES	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPT	OCT	NOV
1	Choix et acquisition semences							
2	Fauchage							
3	Labour							
4	Clôture							
5	Aménagement des plates bandes							
6	Construction des combrières							
7	Semi							
8	Entretien de la pépinière							
9	Repiquage des plants dans les poquets							
10	Ateliers d'évaluation mi parcours							
11	Travaux prés plantation							
12	Distribution et plantation							

COUT DU PROJET.

Le Coût total du projet est estimé à 21000\$ américains.

DUREE DU PROJET : 36 mois.

Processus d'implication des communautés et chefs coutumiers dans la sécurisation du parc national de kahuzi-biega et les forêts communautaires contigüe de celui-ci dans le territoire de kalehe en chefferie de buloho et de buhavu.

Rapport de la Sensibilisation des bandes armes Raiya-Mutoboki par les Chefs Coutumiers et Notables de la chefferie de Buloho en Territoire de Kalehe du 28 Avril au 02 Mai 2016.

AVANT PROPOS.

BAARUKA NAMIRA Serge

Président de la Communauté des Batembo Sud-Kivu.

Maibano, Chef-lieu de la Chefferie de Buloho abrite depuis le vendredi le 04 Avril 2016, la première réunion élargie de Sensibilisation et d'implication du chef coutumier (chefferie, chefs des groupements, notables leaders communautaires et les populations des Buloho ainsi que la société civile sur la Sécurisation du Parc National de Kahuzi-Biega et les Forêts Communautaires contigüe de celle-ci dans le Territoire de Kalehe.

Cette réunion élargie de Sensibilisation est organisée sous l'initiative du Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB), la Chefferie de Buloho, (ETD), avec l'appui de la Communauté Buuma B'we-Batambo (CBB). Elle est patronnée par le Chef de la Chefferie de Buloho Sa majesté Mwami AMISI KITENGE MWANDULA III. Vincent respectivement Président du Conseil d'Administration de la Fédération CACOPKAB, du 04 au 07 Mai 2016, 8 experts représentant des organisations, des institutions locales, territoriales et de l'ICCN ont pris part à ces assises dont l'objectif est d'offrir aux 8 groupements et 37 localités de la chefferie de Buloho et Bunyakiri présents à ce rendez-vous, une occasion de se rencontrer pour discuter sur la question sécuritaire, certes, mais surtout d'approfondir les connaissances pour l'atténuation de l'insécurité et d'améliorer la perception de lutte contre les menaces qui pèsent sur le Parc National de Kahuzi-Biega et les zone CBNRM contigüe dans certaines entités territoriales décentralisées riveraine.

Premier à prendre la parole, le Conservateur Principal de l'ICCN, PALUKU MASIRI Victory, a indiqué que les objectifs de cette réunion élargie de Sensibilisation étaient d'attirer l'attention des chefs des groupements, les chefs de localité/villages, leaders communautaires et les populations sur non seulement la Sécurité du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) mais aussi de la Chefferie de Buloho, en vue de mobiliser les ressources financières pour répondre à cette exigence et contribuer à mettre fin aux menaces du PNKB par les bandes armés (Raiya-Mutomboki), de pillage des biens des populations riverains du PNKB, des affrontements militaires, de tuerie et d'assassinant des populations civile déclin de la Chefferie de Buloho.

Il a souligné à l'intention des participants les défis à relever pendant les trois (3) jours des travaux et les résultats à atteindre à l'issue de l'adoption de la décision finale dite « Mission de Sensibilisation des bandes armés Raiya-Mutomboki en vue de remettre volontairement et pacifiquement les armés et autres équipements militaires à leurs disposition avant le lancement officielles des opérations mixte ICCN-FARDC et PNC et arrestation des responsables des familles de Raiya-Motomboki et leurs complices».

Le Conservateur Principal souligné également la nécessité de mettre en place des stratégies au niveau de chaque localité (Village) et groupement de constituer des sous-comités chargé de suivis, cartographier et de dénonciations de mouvement et présence des Raiya-Mutomboki et autres groupes miliciens locales dans les terroirs de Buloho.

Cette réunion élargie de Sensibilisation et sécurité était une occasion pour apporter une réponse aux menaces non seulement du PNKB mais aussi la situation inquiétante de sécurité des populations civile qui pèsent sur la Chefferie de Buloho. Des stratégies sont arrêtées pour décourager ces inciviques, les désarmées et les arrêté avec leurs complices, nous amenons la communauté de la chefferie de Buloho à se focaliser sur ces stratégies.

Engagement des chefs de groupements de Buloho.

Les Chefs de groupements de la Chefferie de Buloho, ont déclaré que la Chefferie s'engage à protéger et sauvegarder l'intégrité du Parc National de Kahuzi-Biega dans la partie de la chefferie de Buloho et poursuivre non seulement la sensibilisation des groupes de bandes armés Raiya-Mitomboki en vue de la remise volontaire des armés et autres équipements militaires à leurs possession et d'autre qui sont abusivement sauvegarder dans leurs ménages mais aussi à

travailler avec les forces armées de la RD Congo, (FARDC) les éléments de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Naturel (ICCN) et de la Police National Congolaise (PNC) en vue d'organiser les opérations mixte ou conjointe pour traquer définitivement les bandes armées Raiya-Mutomboki et autres miliciens locales et procéder à l'arrestations officielle et immédiate des personnes physique ou morale impliquer dans les ravitaillements et manipulations de ces inciviques.

PREFACE.

Sa majesté AMISI KITENGE WANDULA III. Venant

Grand Chef coutumier des Batembo et Président du Conseil d'Administration CACOPKAB.

Le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) Créé par l'ordonnance loi n 70/316 du 30 Novembre 1970 avec come superficies de 600 Km² élargie jusqu'à 600000 Km² par l'ordonnance n° 75/238 du 22 Juillet 1975 et enregistre comme 137eme site du patrimoine mondiale de l'UNESCO en date du 05 Septembre 1980.

Depuis sa création, le PNKB est conforté à des crises écologique basée sur les braconnages à grand échelle l'occupation des terres, l'exploitation illégale de ses ressources naturelles (**bois d'œuvres et les minerais**) la contestation de son intégrité par les communautés et peuples autochtones riveraines (**couloire écologique de Nindja**) l'une des causes fondamentales de violation massive de la loi sur la conservation de la nature en viguerie en République Démocratique du Congo.

Cette violation et menaces ont pris un relief particulier avec l'arrivée massive des refuges rwandais en 1994, les guerres qui ont découpée le pays en 1998 jusqu'à 2003 et les conflits armées (Mai-Mai et Raiya-Mutomboki) présentent une menace inquiétant pour le Parc National de Kahuzi-Biega, ses autres zones et concessions forestier d'intérêt de conservation contigüe de celle-ci.

En vue de mettre fin à cette menace, et contribuer à la protection de l'intégrité écologique du PNKB, et promouvoir la conservation communautaire basée sur le développement socio-économique des communautés locales riveraines, la Fédération CACOPKAB met en œuvre un Programme de Gestion de Ressources Naturelles à Base Communautaire (GRNBC-CBNRM) dans les but de contribuer à la gestion durable des ressources naturelles et la Conservation de la biodiversité en vue de développer et de maintenir un Corridor écologique entre le Parc National de Kahuzi-Biega, le Réserve Naturelle d'Itombwe et les Forêts Communautaires contigüe de celle-ci dans les territoires de Kalehe, Sabunda et Mwenga dont:

1. Forêts Communautaire de Bushema (FCBU),
2. Forêts Communautaire des Gorilles de Bunyakiri (FGBU)
3. Forêts Communautaire des Gorilles de Nkumwa, (FCGNKU)
4. Réserve Naturelle de Kipupu-Masanga (RNKPM),
5. Forêts Communautaire de Mingamba (FCMI),
6. Réserve Naturelle des Faunes d'Idengé (RNFI),
7. Forêts Communautaire de Mpembwe-Mikelo (FCMM) et
8. Réserve Transfrontalier des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RTHPR)

Dans le but de :

- Faire la conservation des écosystèmes forestiers et le développement socioculturel et économique des communautés locales et peuples autochtones vivant dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines,

- Garantir la libre circulation, assurer la connectivité écologique et les mouvements migratoires d'espèces fauniques entre les Forêts Communautaires contiguës au Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe.
- Contribuer à la mise en œuvre du processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des aires et territoires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC) dans la Province du Sud Kivu.

Ces ressources naturelles du Parc National de Kahuzi-Biega et des Forêts communautaires contiguës, y compris l'air, la terre, la flore, la faune, et particulièrement les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir.

Tenant compte du fait que la conservation des ressources naturelles est un domaine multidisciplinaire et multi acteurs dont les paramètres de gestion exigent l'implication de tous les acteurs intéressés ;

Malgré les efforts énormes de conservation et de développement communautaire fournis par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et ses partenaires, la stratégie mis en place par le Dr Radar NISHULI respectivement Directeur chef de site du Parc National de Kahuzi-Biega aboutir à la création des comités de conservation communautaire (CCC) et des comité de gestion de conservation communautaire,(CGCC) les groupes et bandes armées (Raiya-Mutomboki) continue à opérer dans le Parc National de Kahuzi-Biega a commettra des actions illégales notamment, les braconnages, les attaques militaires contre les Eco-gardes en service dont un Eco-garde à perdit sa vie , le pillage des biens des populations locales riveraines du PNKB et produits des commercent faisant le trafic commerciale entre Bukavu Bunyakiri-Hombo et Walikale.

Cette situation insécurisent non seulement la haute altitude du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) mais sécurisent aussi la Chefferie de Buloho et le Bunyakiri en générale dont la fédération Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB) en collaboration avec la Chefferie de Buloho, la Communauté Buuma-Bwebatembo (CBB) et un représentant de l'ICCN ont organiser une mission de sensibilisation et de collecte d'informations (CLIP) sur l'implication des chefs coutumiers, les notables et les leaders communautaires dans la sécurisation du Parc National de Kahuzi-Biega et la chefferie de Buloho,

Les objectifs de cette mission est d'organiser au chef-lieu de la chefferie de Buloho à Maibano, une réunion élargie de sécurité regroupent (8) chefs de groupement, (37) chefs de localités, les chefs de clans et des responsables de famille de RM dans la chefferie de Buloho, les agents de l'administration publique, les services de sécurité (FRDC,PNC et ANR) ainsi que les agents territoriales de Bunyakiri en vue d'évaluer la situation sécuritaire de Buloho, de la route national n° 3,du Parc National de Kahuzi-Biega et les Zones CBNRM contiguë de celle-ci.

Cette réunion élargie du Conseil de Sécurité a bouture à des résultats ci-à près :

- Connaissance de la situation sécuritaire de chaque village, et groupement de la chefferie de Buloho, l'identification et localisation des bandes armées Raiya-Motomboki dans l'entité de Buloho, l'identification des ménages, des familles, et clans hébergent certaine membre des bandes armés Raiya-Motomboki, identification des zones à forte concentration des Raiya-Motomboki dans la chefferie de Buloho.
- Mise en place d'une commission de chefs coutumiers de Buloho en charge de sensibilisation de bandes armées Raiya-Mutomboki et autres miliciens locales en vue de remettre volontairement et pacifiquement les armés et autres effets militaires à leur possession avant le lancement des opérations militaires mixte ICCN-FARDC et PNC et l'arrestation de leurs familles et autres personnes physiques complices et impliqué dans les manipulations et ravitaillement des éléments de Raiya-Motomboki,

- Collète d'information (CLIP) sur le stratégie à prendre non seulement pour la sensibilisation des bandes armés Raiya- Mutomboki et autres miliciens locaux mais aussi le stratégie qui permettra aux FARDC-ICCN et PNC d'organiser des opérations militaires mixte pour traquer ces inciviques et procédera à l'arrestations des familles hébergent certaines Raiya-Motomboko ainsi que l'arrestations de toute personne physique ou morale implique dans la ravitaillement et manipulation des bandes armés Raiya-Mutomboki et d'autres insurgés quelle que soit leurs statuts organisationnelles et institutionnelles au Sud-Kivu.

Je me réjouis de voir qu'à près la réunion élargie du conseil de Sécurité la commission des chefs coutumiers de Buloho a produit des résultats importants dont plus de cinq personnes de Raiya-Mutomboki (RM) du groupe Mandjinga ayant participé aux exactions de pillage et d'assassinant d'un E-garde du PNKB et d'un notable de la localité de Miruwa ont été arrêté, deux armés ont été saisi et remis au FARDC.

J'encourage donc la commission des chefs coutumiers, la population de mon entité de continuer la sensibilisation et les FRDC de travailler main dans les mains en vue de éradiquer définitivement le mouvement des inciviques Raiya-Motomboki.

Je demande enfin à tous les collègues Grands Chefs Coutumiers et Chefs des Entités Territoriales Décentralisées riveraine du PNKB (Buhavu, Nindja et Bakisi) , leurs Chefs de Groupement et leurs Chefs de Localité ainsi que les chefs de clans et les parents des jeunes qui se sont enrôler dans les groupes des bandes armés Raiya-Mutomboki où qu'ils soient, de s'approprier ce rapport pour que chacun comprennent comment apporter sa modeste contribution dans la sensibilisation de ces bandes armées en vue de remettre volontairement les armés et autres effets militaires en leurs possessions en vue des intégrer dans la vie quotidienne de paysan de leur village ou intégrer l'armée à ce qu'il sont l'intérêt pour garantir la paix, la sécurité et le développement durable ainsi que contribué à la conservation et à la sécurisations du Parc National de Kahuzi-Biega et ses forêts communautaires contiguës.

Je voudrais terminer mes propos en exprimant mes remerciements au Gouvernement provinciale du sud Kivu pour les orientations politiques et sécuritaires qui nous a permis de réaliser ces résultats ; Je remercie également les autorités territoriales et militaires de Kalehe pour la collaboration manifesté dans l'organisation de la réunion élargie du conseil de Sécurité de la Chefferie de Buloho.

Je remercie en fait le Dr Radar NISHULI, Directeur Chef du Site du Parc National de Kahuzi-Biega, Monsieur Victory PALUKU MASIRI, Conservateur Principal à l'ICCN, Monsieur BAARUKA NAMIRA Serge, Président de la Communauté Buuma-B'we Batambo et Monsieur BISHISHA KUSIMWERAYI Cosmos notable de la Communauté des Batambo, et Coordonnateur National du PDPF, ainsi que Monsieur Julien BASIMIKA ENAMIRUWA, Chef de Ville Miruwa pour leurs orientations technique et stratégique prodigué à l'organisation de la réunion élargie de sensibilisation et du conseil de Sécurité de la Chefferie de Buloho.

INTRODUCTION.

La Chefferie de Buloho est une des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) créée depuis 1945 avec comme superficie de 547 Km² est une des Chefferies les plus importantes de la Province du Sud-Kivu en particulier et de la République Démocratique du Congo en Générale, de par sa position écologique et richesse économique. Elle est localisée au Nord du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) sur latitude S.02°05.673'' longitude E 02°36.297'' altitude 1071m.

La Chefferie de Buloho est composée de huit (8) groupements à savoir : Les Groupements de Munyanjiro, Musenyi, Ndando, Bagana, Mulonge, Bitale, Lubengera, et Karali, et des 33 localités ; la Chefferie est limitée au Sud Est par la Chefferie de Kabare, au Sud par la Chefferie

de Buhavu (groupements de Kalima et Kalonge) au Nord par la Chefferie de Buhavu (Groupement de Mubuku), elle compte actuellement 74439 habitants (rapport état civile 2015).

La Chefferie de Buloho fait l'office d'une Entité de production pérennante des produits agricoles et de produits forestiers (maïs, arachide, manioc, banane, wille de palme, bois d'œuvres et braises) celle-ci alimente la ville de Bukavu et ses environs à travers la Route Nationale n°3 de Bulavu-Kisangani.

Depuis 2013 la Chefferie de Buloho est affectée par le mouvement insurrectionnelle dénommé « Raiya Motomboki (RM) » venant des autres entités frontalières telle que Buhavu en territoire de Kalehe, Nidja dans le Territoire de Kabare et des Bakisi dans le Territoire de Shabunda ; ces bandes armées ont forcément recruté les fils de certains groupements et localités de la Chefferie de Buloho sous prétexte d'un objectif de défense locale contre l'armée étrangère du mouvement de rébellion Rwandaise dénommée « FDLR » après plusieurs abus de pillage, de viol des femmes et de massacre des populations civiles, l'insécurité des agents humanitaires, braconnage d'extermination des éléphants et autres espèces phares du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) et ses Zones CBNRM contigüe ; après cette situation et le conflit armée, ont fait que les populations de la Chefferie de Buloho et ses environs se sont déplacées de leur entités en se réfugiant dans les entités voisines (Buhavu en groupement de Kalima).

A ce jours, la Chefferie de Buloho est dans une situation critique de l'insécurité orchestrée par ces bandes armées locaux (*Raiya-Motomboki*) non seulement des jeunes ressortissants de la chefferie de Buloho mais aussi d'autres bandes armées des Chefferies de Buhavu en territoire de Kalehe, des Bakisi dans le territoire de Shabunda, de Nindja dans le territoire de Kabare, les populations civiles sont régulièrement victimes d'assassinat et de perte des biens (argent, les bétails telle que les chèvres, poules, vaches et la démolition des étangs piscicoles.

Le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) est aussi victime des menaces non seulement de ses ressources tant fauniques que floristiques mais aussi les agents commis à la surveillance et à la sécurisation du PNKB sont souvent victime de parte des vies humaines par ces bandes armés cité ci-haut et le PNKB fait l'office de lieu de refuge de ses inciviques en cas des opérations militaires ou de poursuites judiciaires ; les Eco-gardes sont régulièrement tués, les animaux protégés (cible de la conservation) du PNKB sont gravement menacés au même titre que les statuts de l'habitat et en état de spoliation et d'occupation illégale.

Les Zones CBNRM (Forêt Communautaire) riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) notamment, la Forêt Communautaire de Bushema (FCBU) et la Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri (FOCOGBU) deviennent aussi des lieux de refuge à ces bandes armées d'où les gorilles de plaine de l'Est sont abatis et on enregistre le trafic des bébés gorilles (*voir photo en annexe*) et extermination d'espèces sauvages des faunes protégées par la loi congolaise dont les viandes de brousse sont régulièrement vendues dans les restaurants de certains centres commerciaux de Bunyakiri.

Vu le mauvais état de la Route National n°3 de Miti-Bulambika-Hombo, les groupes des bandes armée (RM) et autres miliciens barricade régulièrement la route pour voler et piller non seulement les commerçants de Bukavu -Bunyakiri mais aussi les militaires, les agents de l'état et les humanitaires en mission dans les terroirs de Bunyakiri ils ont été jusqu'à ce jour victime de menace de mort dans cette route de Miti-Hombo.

Dans ce contexte socio sécuritaire, la Chefferie de Buloho a organisé en collaboration avec, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), la Communauté Buuma-Bwe-Batembe (CBB) et le Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB), une série des réunions de sensibilisation et de collecte d'informations (CLIP) à Bukavu le 25 avril 2016 et à Buloho du 28 avril au 02 mai 2016 sur l'implication des chefs coutumiers, les agents territoriaux, les leaders communautaires et les populations de Buloho dans la sécurisation de l'intégrité non seulement de la Chefferie de Buloho mais aussi du Parc National de Kahuzi-Biega et les Forêts Communautaires contigüe de celui-ci dans le territoire de Kalehe.

Les résultats de ces réunions ont abouti à l'organisation d'une réunion élargie de conseil de sécurité réunissant les huit (8) chefs de groupement, trente-trois (33) chefs de localités, l'administration publique locale de Buloho, deux organisations de la société civile, le FARDC, la PNC et l'ANR ainsi que un représentant de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

La dernière réunion du conseil de sécurité de la chefferie tenue le 02 mai 2016 à Maibano chef-lieu de la chefferie a débuté à 10 h00 et pris fin à 16h 45 et avait comme objet d'analyser l'état actuel de la sécurité de chaque localité, groupement et de la chefferie toute entière en vue de discuter et d'envisager comment dégager et formuler les pistes de solution ainsi que d'arrêter les stratégies à utiliser non seulement pour la sensibilisation de ces bandes armées (RM) en vue de remettre volontairement et pacifiquement les armes et autres effets militaires auprès de la FRDC, PNC ou aux autorités politico-administratives de Bunyakiri et dans le cas contraire envisager comment dégager et arrêter des décisions formelles qui permettront aux forces armées de la RD Congo (FARDC) la Police National Congolaise (PNC) et aux éléments de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) avec l'appui de l'autorité provinciale et coutumière de lancer une opération militaire mixte pour traquer officiellement les RM et procéder à l'arrestation immédiate des hommes qui que ce soit : commerçant, parents et autres complices ou hommes politiques impliqués dans la manipulation et le ravitaillement de ces inciviques.

C'est dans ce cadre que la réunion élargie du Conseil local de Sécurité de la Chefferie de Buloho a mis en place une commission de chefs coutumiers de la chefferie de Buloho chargée de sensibiliser les RM de Buloho et contacter physiquement leurs parents dans chaque localité ou sous localité voir même dans leurs familles en vue de remettre volontairement et d'une manière pacifique les armes et autres effets militaires cachés dans leurs ménages avant le lancement des opérations mixtes et les arrestations officielles non seulement des parents de RM mais aussi les complices quelle que soit leurs statuts organisationnels et institutionnels par le FARDC, ICCN et PNC.

THEME DE L'AREUNION : Réunion élargie de Conseil de Sécurité de la Chefferie de Buloho

LIEU : Maiano, Chef lue de la Chefferie

DATE : Du 04 au 07 Mai 2016

ORGANISATEUR : Chefferie de Buloho

OBJECTIFS DE LA REUNION ELARGIE DU CONSEIL DE SECURITE.

- Evaluation de la situation sécuritaire dans la Chefferie, collecte d'informations sur les exactions des groupes armés Raiya-Mutomboki (RM) et rôle des chefs de groupements dans l'atténuation et le traque de ces groupes armés RM dans leurs entités respectives,
- Collecte d'informations CLIP sur l'implication des Chefs coutumiers, notables, leaders communautaires et la population dans la sécurisation et maintien de l'intégrité de PNKB dans la Chefferie de Buloho,
- Analyse de la situation socio-économique de la chefferie de Buloho,

LES PARTICIPANTS.

série	Entités /institution ou Organisation	Nombre
01	Bureau de la Chefferie de Buloho	8 Personnes
02	Service publique de la Chefferie de Buloho	10 Personnes
03	Groupement	8 Personnes
04	Localité ou village	37 Personnes
05	ICCN	1 Personnes
06	FARDC	1 Personne
07	PNC	1 Personne
08	ANR	1 Personne
09	Agent territorial de Bitale	1 Personne
10	CACOPKAB	1 Personne
11	Action pour la Paix et la Concorde (APC)	1
12	Communauté Buuma B'we-Batembo (CBB)	5 Personnes
13	Organisation Communautaire pour la Conservation de la Nature (OCCN)	1 Personne
14	Programme pour le Développement et la Protection de la Faune et Flore (PDPF)	1 Personne
TOTAL		78 Participants

COMITE ORGANISATEUR.

Série	Nom et Post Nom	Fonction
01	Mwami AMISI KITENGE BOKANI MWANDULA	Chef de la Chefferie de Buloho et Président du Conseil de Sécurité
02	BAARUKA NAMIRA Serge	Président de la Communautés des Batembo et Vice-Président du Conseil de Sécurité
03	BISHISHA KUSIMWERAYI Consmos	Notable de Buloho et Modérateur du Conseil de Sécurité
04	WETESHE MULIRIMA	Secrétaire Administratif de la Chefferie de Buloho et Rapporteur du Conseil de Sécurité
05	Julien BASIMIKA ENAMIRUWA	Chef de Village de Miruwa et Rapporteur Adjoint du Conseil de Sécurité
06	MANDJINGA	Président de CDBU et Chargé d'accueil des participants

DEROULEMENT DE LA REUNION.

- La réunion commence par l'Hymne Nationale
- Présentation des participants.
- Mot d'ouverture par le Chef de Chefferie de Buloho

CONTENUE SPECIFIQUE DE LA REUNION.

1. Evaluation de la situation sécuritaire dans la Chefferie, collecte d'informations sur les exactions des bandes armées Raiya-Mutomboki (RM) et rôle des chefs de groupements dans l'atténuation et le traque de ces groupes armés RM dans leurs entités respectives,

L'analyse de la situation sécuritaire sur toute l'étendue de la Chefferie de Buloho est passée en revue ; la Collecte des informations sur les exactions des groupes armés RAIYA-MUTOMBOKI (RM) est faite et les décisions suivantes sont prises :

- Mettre en place une commission des chefs coutumiers de Buloho avec comme tâche urgente de :
 - ✓ Identifier les bandes armés (RM), leurs positions, leurs zones et milieux de retranchement, leurs parents et familles
 - ✓ Sensibiliser les bandes Raiya-Mutomboki (RM) en vue de remettre volontairement et pacifiquement les armes et autres effets militaires qu'ils utilisent dans leurs opérations interactionnelles,
 - ✓ Identifier certaines personnes physiques ou morales, impliquées dans le ravitaillement et la manipulation des bandes armés Raiya-Mutomboki et d'autres miliciens dans la chefferie de Buloho,
 - ✓ Remettre tout élément rendu et armes remises volontairement et pacifiquement aux forces armées de la RD Congo,
 - ✓ Fournir les informations et données fiables aux FARDC, PNC et ICCN en vue de faciliter les opérations mixtes pour traquer les bandes armées et d'autres inciviques qui résistent à remettre leurs armes et autres équipements militaires,
 - ✓ Arrestation des personnes impliquées dans les ravitaillements et manipulation des bandes armés Raiya-Mutomboki (RM) dans la chefferie de Buloho quelle que soit leurs statuts institutionnels ou organisationnels,
 - ✓ Arrêter tous les responsables traditionnels impliqués dans les actions de Raiya-Mutomboki (RM),
 - ✓ Contacter les chefs coutumiers des autres entités territoriales décentralisées considérées comme zone de provenance et de refuge des bandes armées Raiya-Mutomboki (RM) ainsi que d'autres miliciens en vue de donner une mise en garde et interdire formellement toute autre entrée des groupes armés dans l'entité de Buloho,
 - ✓ Identification et enregistrement de toute personne étranger (les voisins des autres entités) et non-résidents se retrouvant sur le sol de la chefferie de Buloho.

2. Collecte d'informations CLIP sur l'implication des Chefs coutumiers, notables, leaders communautaires et la population dans la sécurisation et maintien de l'intégrité de PNKB dans la Chefferie de Buloho.

Les informations (CLIP) sur l'implication des chefs coutumiers, notables, leaders communautaires et la population de Buloho sont collectées, disponibles .et les recommandations ci-après ont été formulées.

- ✓ Respect strict de l'intégrité et limites du Parc National de Kahuzi-Biega vis-à-vis de la Chefferie de Buloho,
- ✓ Identifier et sensibiliser les porteurs d'armes de chasse en vue d'une remise volontaire et pacifique auprès des autorités de l'ICCN et de Buloho pour atténuer l'insécurité dans le PNKB et ses environs,
- ✓ Remettre par l'ICCN les Postes de Patrouilles de MUSENYI à BUKANGA et créer deux autres Postes de Patrouilles notamment Poste de Patrouille de MUSHUNGUTI et à BURALI.
- ✓ Fournir à l'ICCN d'une manière permanente toutes les informations et renseignements sur le cas de braconnage identifié dans la chefferie de Buloho,

- ✓ Création et organisation par l'ICCN des comités de conservation communautaire dans les groupements les plus proches du PNKB,
- ✓ Impliquer activement les chefs coutumiers de Buloho dans les actions du PNKB
- ✓ Développer et mise en œuvre par l'ICCN les projets de développement en vue d'atténuer la participation de la population de Buloho dans la destruction des ressources (faune et flore) du PNKB.
- ✓ Développer et mise en œuvre par CACOPKAB un programme de délimitation et de zonage de la Forêts Communautaire des Gorilles de Bunyakiri (FOCOGBU) en vue de bien clarifier les zones d'intérêt de conservation et les zones de collecte de substance et de chasse de gibier par les communautés riveraines de Bitale,

3. Analyse de la situation socio-économique de la chefferie de Buloho.

La situation socio-économique de Buloho a été évaluée et les observations suivantes ont été décrites par les participants

- ✓ ***Les produits agricoles ne sont plus évacués :***
 - Manque d'entretien des deux routes de dessertes agricoles de Buloho, notamment, la route de desserte agricole de MIRONGE-MAIBANO et route à desserte agricole de MAIBANO - MUNYANDJIRO - BITALE,
 - L'Etat de délabrement avancée de la Route Nationale N° 3 (MITI - MIOWE),
 - Les deux marchés notamment celui de NYAKAUKA et celui de BITALE construits par PADEBU sous le financement de PNUD ne sont pas encore utilisables suite à une mauvaise construction,
 - Manque d'une microcentrale hydro électrique pour transformer les produits agricoles et installation des unités de transformation,
 - Insuffisance des moyens financiers pour assurer le catonnage manuelle des routes susmentionnées.

4. RECOMMANDATIONS CLES DE LA REUNION ELARGIE DU CONSEIL DE SECURITE.

1. A LA CHEFFERIE DE BULOHO.

- Renforcer la stratégie de sensibilisation et de conscientisation des jeunes contre leur recrutement dans les groupes armes,
- Dénoncer tous mouvements migratoires des groupes armes dans la chefferie de Buloho et transmettre les renseignements aux services de sécurité,
- Dénoncer auprès de l'ICCN tous mouvements et activités de braconnages dans le village riverain et contigu au PNKB dans la chefferie de Buloho,

2. AUX SERVICES DE SECURITES.

- Arrêté tous les inciviques et leurs complices identifier dans et aux environs de la chefferie de Buloho,
- Organiser des opérations militaires en vue de traquer les bandes armes qui résistent à remettre les armes,

3. A L'INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE NATURE (ICCN).

- Implantation du Poste de Patrouille de Munsenyi et crée un autre à Musunguti en vue d'assurer la surveillance et la sécurisation permanente de cette partie du PNKB,
- Organiser un atelier de sensibilisation et de création des comités de conservation communautaire dans les groupements qui partagent les limites avec le PNKB,

- Organiser le Comité de Gestion de Conservation Communautaire de la Chefferie de Buloho et appuyer son fonctionnement,
- Appuyer financièrement la commission des chefs coutumiers de Buloho en charge de sensibilisation des bandes armes et d'autres miliciens en vue de remettre volontairement auprès de FARDC les armes et autres équipements militaires,

5. AU GOUVERNEMENT PROVINCIALE DU SUD -KIVU.

- Réhabilité la route national n° 3 en vue atténué l'insécurité,
- Appuyer la réhabilitation des routes de déserte agricole de Buloho en vue d'assurer la promotion des activités socioéconomique des populations de Buloho,

6. PERSPECTIVES D'AVENIR DE BULOHO ET DU PNKB.

- La remise volontaire et pacifique des armes par les Raiya-Mutomboki auprès de FARDC contribue non seulement à la sécurisation du Parc National de Kahuzi-Biega mais aussi à la restauration de l'autorité de l'Etat dans la chefferie de Buloho,
- Les populations et les chefs coutumiers de la chefferie de Buloho participent au maintien de l'intégrité et la protection du Parc National de Kahuzi-Biega,
- La conservation communautaire du PNKB contribue au développement socioéconomique des communautés de Buloho.

7. RESULTATS DE LA REUNION ELARGIE DU CONSEIL DE SECURITE.

- Mise en place d'une Commission des Chefs coutumiers en charge de sensibilisation des bandes armes Raiya-Motomboki et d'autres miliciens en vue de remettre volontairement les armes et autres équipements militaires auprès de FARDC,
- Cinq (5) éléments de Raiya-Motomboki ce sont rendu et deux armes sont remises au FARDC,
- Un complice et manipulateur des éléments de Raiya-Mutomboki a été arrêté pour une poursuite judiciaire sur le dosseur de l'assassinant d'un Eco-garde et un notable de Miruwa,

8. POINTS SPECIFIQUES QUE L'ICCN/PNKB DOIT CAPITALISER DANS SA PROCHAINE PLANIFICATION.

- ✓ Organisation des réunions de sensibilisation des communautés et chefs coutumiers de Buloho sur la conservation et respect de l'intégrité écologique du Parc National Kahuzi-Biega (PNKB),
- ✓ Création, organisation et formation des comités de conservation communautaire dans les groupements limitrophe du PNKB dans la Chefferie de Buloho,
- ✓ Créée et installer un Comité de Gestion de Conservation Communautaire de la Chefferie de Buloho,
- ✓ Constriction du poste de patrouille de Musenye, de Mushunguti et déploiement des Eco-garde,
- ✓ Appuyer la délimitation et le zonage de la Forêt Communautaire des gorilles de Bunyakiri (FOCOGBU) contiguë au PNKB en vue de clarifier les différentes zones de multiples usages des communautés locales riveraines du PNKB à Bitale et Kalonge.
- ✓ Appuyé l'Elaboration du Plan de développement Locale de la Chefferie de Buloho.

9. SUCCES MAJEURE DE LA REUNION ELARGIE DU CONSEIL DE SECURITE.

- Les succès de la réunion élargie de sécurité de la chefferie de Buloho se justifient par le fait que la populations est impliquée non seulement dans la sensibilisation mais aussi dans les arrestations des éléments de Raiya-Motomboki et dénonce les complices,
- La collaboration existant maintenant entre le FARDC, les Chefs coutumières et l'ICCN présentent aussi les succès majeur de cette réunion élargie du conseil de sécurité de la chefferie de Buloho ayant aboutir à l'arrestation des auteurs des attaques et frottement militaires et pillage dans le Parc National de Kahuzi-Biega

Photos des Participants par cession.



PROCES VERBAL DE LA REUNION ELARIGIE DU CONSEIL DE SECURITE DE LA CHAFFERIE DE BULOHO.

Nous Mwami AMISI KITENGE MWANDULA V. Venant Chef de la Chefferie de Buloho et Président du Conseil d'Administration de la Fédération CACOPKAB avons présidé, la réunion élargie de conseil de Sécurité de la Chefferie de Buloho tenue à Maibano en date du 28 Avril au 02 Mai 2016 en vue d'analyser les contextes socio sécuritaires persistants dans la chefferie ; ainsi que le développement abusif des bandes armés et d'autres miliciens braconniers dans l'Entité Territoriale Décentralisée de Buloho.

A l'ordre du jour figuraient trois points à savoir :

- 1) Evaluation de la situation sécuritaire dans la Chefferie et collecte d'informations sur les exactions des bandes armées Raiya-Mutomboki (RM) et rôle des chefs de groupements et chefs des localités dans l'atténuation et le traque de ces bandes armées RM et d'autres miliciens braconniers dans leurs entités respectives,
- 2) Collecte d'informations CLIP sur l'implication des Chefs coutumiers, notables, leaders communautaires et la population dans la sécurisation et le maintien de l'intégrité écologique du PNKB dans la Chefferie de Buloho.
- 3) Analyse de la situation socio-économique de la chefferie de Buloho.
- 4) Divers

DEROULEMENT DE LA REUNION.

- La réunion commence par l'Hymne Nationale
 - Présentation des participants.
 - Mot d'ouverture par le Chef de Chefferie de Buloho
1. Evaluation de la situation sécuritaire dans la Chefferie, collecte d'informations sur les exactions des groupes armées Raiya-Mutomboki (RM) et rôle des chefs de groupements dans l'atténuation et le traque de ces groupes armées RM dans leurs entités respectives,

L'analyse de la situation sécuritaire sur toute l'étendue de la Chefferie de Buloho est passée en revue ; la Collecte des informations sur les exactions commis par les bandes armées RAIYA MUTOMBOKI (RM) et d'autres miliciens, et les décisions suivantes ont été prises :

- Mettre en place une commission des chefs coutumiers de Buloho avec comme tâche urgente de :
 - ✓ Identifier les bandes armées (RM) et autres miliciens, leurs positions, leurs zones et milieux de retranchement, leurs parents et familles,
 - ✓ Sensibiliser les groupes Raiya-Mutomboki (RM) en vue de remettre volontairement et pacifiquement auprès de FARDC les armes et autres effets militaires qu'ils utilisent dans leurs opérations interactionnelles,
 - ✓ Identifier les personnes physiques ou morales, impliquées dans le ravitaillement et la manipulation des bandes armées Raiya-Mutomboki et autres miliciens dans la chefferie de Buloho,
 - ✓ Remettre tout élément rendu et armes remises volontairement et pacifiquement aux forces armées de la RD Congo,
 - ✓ Fournir les informations et données fiables aux FARDC, PNC et ICCN en vue de faciliter les opérations mixtes pour traquer les bandes armées, inciviques et autres miliciens braconniers qui résistent à remettre leurs armes et autres équipements militaires,
 - ✓ Arrestation des personnes impliquées dans les ravitaillements et manipulation des bandes armées Raiya-Mutomboki (RM), pour le braconage et l'exploitation des ressources minières dans la chefferie de Buloho quelle que soit leurs statuts institutionnels ou organisationnels,
 - ✓ Arrêter tous les responsables traditionnels impliqués dans les actions de Raiya-Motomboki (RM) et autres miliciens braconniers,
 - ✓ Contacter les chefs coutumiers des autres Entités Territoriales Décentralisées considérées comme zone de provenance et de refuge des bandes armées Raiya-

Mutomboki (RM) en vue de donner une mise en garde et interdire formellement toute autre entrée des bandes armées dans l'entité de Buloho,

- ✓ Identification et enregistrement de toute personne étranger (les voisins des autres entités) et non-résidents se retrouvant sur le sol de la chefferie de Buloho.

2. Collecte d'informations (CLIP) sur l'implication des Chefs coutumiers, notables, leaders communautaires et la population dans la sécurisation et maintien de l'intégrité écologique du PNKB dans la Chefferie de Buloho.

Les informations (CLIP) sur l'implication des chefs coutumiers, notables, leaders communautaires et la population de Buloho sont collectées, disponibles et les recommandations ci-après ont été formulées.

- ✓ Respect strict de l'intégrité écologique et limites du Parc National de Kahuzi-Biega vis-à-vis de la Chefferie de Buloho,
- ✓ Identifier et sensibiliser les porteurs d'armes de chasse en vue d'une remise volontaire et pacifique auprès des autorités de l'ICCN et de Buloho pour atténuer l'insécurité dans le PNKB et ses environs,
- ✓ Remettre par l'ICCN les Postes de Patrouilles de MUSENYI à BUKANGA et créer deux autres Postes de Patrouilles notamment Poste de Patrouille de MUSHUNGUTI et à BURALI.
- ✓ Fournir à l'ICCN d'une manière permanente toutes les informations et renseignements sur le cas de braconnage identifié dans la chefferie de Buloho,
- ✓ Création et organisation par l'ICCN des comités de conservation communautaire dans les groupements les plus limitrophes du PNKB,
- ✓ Impliquer activement les chefs coutumiers de Buloho dans les actions du PNKB,
- ✓ Développer et mise en œuvre par l'ICCN des projets de développement en vue d'atténuer la participation de la population de Buloho dans la destruction des ressources (faune et flore) du PNKB.
- ✓ Développer et mise en œuvre par CACOPKAB d'un programme de délimitation et de zonage de la Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri (FOCOGBU) en vue de bien clarifier les zones d'intérêt de conservation et les zones de collecte de substance et de chasse de gibier par les communautés riveraines de Bitale,

3. Analyse de la situation socio-économique de la chefferie de Buloho.

La situation socio-économique de Buloho a été évaluée et les observations suivantes ont été décrites par les participants.

- ✓ **Les produits agricoles ne sont plus évacués :**
 - Manque d'entretien des deux routes de dessertes agricoles de Buloho, notamment la route de desserte agricole de MIRONGE-MAIBANO et la route à desserte agricole de MAIBANO - MUNYANDJIRO - BITALE,
 - L'Etat de délabrement avancée de la Route Nationale N° 3 (MITI - MIOWE),
 - Les deux marchés notamment celui de NYAKAUKA et celui de BITALE construits par PADEBU sous le financement de PNUD ne sont pas encore utilisables suite à une mauvaise construction,
 - Manque d'une microcentrale hydro électrique pour transformer les produits agricoles et installation des unités de transformation,

- Insuffisance des moyens financiers pour assurer le catonnage manuelle des routes susmentionnées.

4. Divers

- Au point divers, et à titre d'information, le chef de groupement de KARALI a évoqué le problème de limite de son groupement et celui de MUBUGU en chefferie de BUHAVU et qu'il y a des correspondances entre le chef de chefferie de BUHAVU et le chef de groupement de MUBUGU à ce sujet ; et il est donc important que le chef de la chefferie de BULOHO rencontre son homologue de BUHAVU pour envisager une solution adéquate.
- Le chef de chefferie de Buloho a demandé aux policiers affectés dans la chefferie de faire leur service comme il faut au lieu de s'adonner à la tracasserie de la population.
- Les membres du conseil de sécurité souhaitent que les positions militaires qui étaient basées à MIRUWA et à MUSENYI soient de nouveau opérationnelles,
- Le conseil de sécurité de la chefferie de BULOHO regrettent la manière dont le recrutement au PNKB a été fait au point où les candidats qui ont été présélectionnés après avoir passé toutes les épreuves, malheureusement lors de l'affichage, aucun candidat de Buloho n'a été recruté par le PNKB ; alors la chefferie a promis de contacter les autorités du PNKB à ce sujet.

Ce sont là les recommandations fournies par le Conseil de sécurité de la Chefferie de Buloho et entérinés le Chef de la Chefferie.

CHAPITRE V : ATELIER D'HARMONISATION DU PROCESSUS DE DELIMITATION ET DE MICRO-ZONAGE PARTICIPATIFS DES FORETS ET RESERVES COMMUNAUTAIRES AINSI QUE LES AIRES DE PATRIMOINE AUTOCHTONES COMMUNAUTAIRES DANS LES ENTITES TERRITORIALES DECENTRALISEES RIVERAINES DU PARC NATIONAL DE KAUIZI-BIGA ET DE LA RESERVE NATURELLE D'ITOMBWE DANS LE PAYSAGE MAIKO-TAYNA-KAHUZI-BIEGA.

I. Préface :

Les forêts du Bassin du Congo sont relativement intactes. Cependant, sous ce qui semble être une canopée intacte, de sérieuses dégradations sont observées. En effet, de larges blocs de forêts sont devenus des forêts vidées de toute leur grande faune sont de ce fait dépourvues de ressources nécessaires à la survie des communautés locales et peuples autochtones et à celle de la faune.



Figure 6 Photo Sa majesté Mwami AMISI KITENGE (PCA) CACOPKAB.

A moins que la tendance à l'accélération de la dégradation ne soit inversée, les forêts du Bassin du Congo pourraient connaître une destruction de même ampleur que celles survenues pour les forêts de l'Afrique de l'Ouest et celles de l'Asie du Sud-Est (Réf : évaluation préliminaire CARPE 2005).

Depuis quelques décennies, le problème de gestion, l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité est devenue préoccupante, non seulement préoccupent le gouvernement de la RD Congo, mais intéresse aussi les Chefs coutumiers, les ONG de la société civile et les Organisations Internationales ainsi que les secteurs privés.

La densité des populations humaines autours des Aires protégées et des forêts riveraines dans les provinces du Sud et Nord-Kivu ont augmentée de manière très significative suite à l'émergence des villes cites, centres commerciaux et villages par l'arrivée massive des réfugiés rwandais en 1994, les guerres entre 1996 et 2003, plus l'insécurité dans les provinces évoquer ci-haut, de 2008-2009 jusqu'en 2013 (Laguerre du CNDP et M 23), suivi d'une instabilité macabre.

Dans ce contexte difficile que de nombreuses personnes ont immigré à la recherche d'une zone un peu plus sécurisée avec l'espoir d'y trouver des moyens de subsistance. Les Forêts de l'Est de la RD Congo sont donc le plus exploité plus précisément des provinces du Nord et Sud-Kivu et Province de Tanganika, la pression foncière y est très importante, l'empiètement et occupation des espaces forestier, l'agriculture incontrôlée ainsi que la sur pâturage.

Ceci attire de nombreuses opérateurs économiques du Secteur minier vers les espaces et concession forestiers ainsi que dans d'autres Aires protégées qui apparaissent libres et riches en production agricole et à l'exploitation des bois d'œuvres et de minerais cas (de BANRO Mining et REGAL Mining au Sud-Kivu ainsi que Bisiye au Nord-Kivu, et.....) et avec les conflits armés dans la région il y a eu une déforestation et extermination des grands mammifères à l'occurrence des éléphants qui sont au point de disparition dans le Parc National de Kahuzi-Biega, les gorilles de plaine de l'Est, les chimpanzés en face claire et les Hippopotames de la plaine de Ruzizi sont sérieusement menacer liste rouge.

La conséquence de l'arrivée massive des réfugiés cités ci-haut, le surpeuplement de la population déplacée de leur village vers les villes, centres commerciaux et cités des territoires et entités décentralisées, ceci causé plusieurs défis de développement dans la région. Les guerres et la crise politique qui ont secoué la République Démocratique du Congo ont fortement affecté les institutions en charge des gestions et de l'administrions des Eaux et Forêts ainsi que les aires protégées et leurs structures de gestion. Le Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB), la Réserve Naturelle, d'Itombwe et le Domaine de Chasse de Lwama-Kivu, Lwama-Katanga, les Réserves Naturelles de Kaboba, de Ngandja et la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi, ainsi que les forêts Communautaires et des APAC du Sud-Kivu sont sérieusement affectés ainsi que les populations de leur hinterland qui, pour des raisons de survie, dépendent plus des ressources naturelles dans les aires protégées et les forêts communautaires à leurs alentours.

Comme conséquence, l'empiètement des terres, la chasse de gibiers, la déforestation, la fabrication de charbon de bois et l'installation des cultures sont très répandues dans et autour de ses l'aires protégées d'intérêts nationale, provinciale et locale, ce constant nous interpelles en tant que autorités traditionnelles et Chefs coutumiers des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) tout comme les utilisateurs des forêts, à la nécessité d'établir des stratégies efficaces de gestion de nos forêts communautaires et de nos Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) ainsi que la conservation de la biodiversité basée sur le développement socio-culturelles et économique de nos communautés locales et peuples autochtones, afin d'attenuée la pression accélérée et exercée sur les ressources naturelles, par la promotion de la gestion et l'utilisation durable de nos forêts en vue de lutte contre le changement climatique.

L'Agence International de Développement des Etats Unies d'Amérique (USAID) à lancer le Programme d'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE) qui travaille en étroite collaboration avec ses partenaires des nations souveraines de la région d'Afrique centrale dans le but d'améliorer les capacités de gestion des ressources naturelles, contribuant ainsi aux objectifs nationaux et régionaux de conservation, sur terrain les efforts sont concentrent sur 12 paysages, sélectionnés et délimités dans le bassin du Congo en tant que régions d'intérêt CARPE en raison de leur importance particulière et de leur valeur exceptionnelle pour la conservation des forêts et de la biodiversité. Ces efforts ont pour but de dégager et de mettre en œuvre des processus de planification pour ces paysages.

En République Démocratique du Congo (RDC) compte quatre (4) paysages développer notamment ; le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Bieg, Paysage Virunga, Paysage Maringa-Lopori-Wamba et le paysage Lac Tumba et Lac Tele afin de : (1). garantir la fonction à long terme des écosystèmes des forêts et de la biodiversité qui se trouvent dans ces paysages; (2) préserver l'approvisionnement en produits et les sources de revenu des communautés locales y compris les peuples autochtones qui dépendent traditionnellement des forêts de ces paysages ; (3). Assurer que les zones d'extraction situées dans ces paysages n'exerce plus d'influence négative sur les populations locales et la santé des écosystèmes, et (4). Renforcé les capacités de gestion des

ressources naturelles à l'intérieur du pays. Ce programme CARPE est exécuté en RD Congo depuis 10 ans par un consortium des organisations internationales ayant copte en 2010 deux organisations nationales (UGADEC et REFAD) dont les résultats attendu de ce programme sont infirmières de 70% à ces jours.

Depuis 2013, le Cadre de Concertation Communautaire pour la protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB) est partie prenante dans la mise en œuvre du programme CAFEC qui est les troisièmes phases du CARPE, à ce titre CACOPKAB à développer les Forêts Communautaires et les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) au Sud et Nord-Kivu qui compte à ce jours 8 Forêts et Réserves Communautaires et trois (3) APACs a ayant aboutir au développement du Corridor écologique entre le Parc National de Kahuzi-Biega et la Réserve Naturelle d'Itombwe dans le but non seulement pour la conservation des écosystèmes forestier mais d'assurer aussi la libre circulations, la connectivité et garantir l'immigration des espèces fauniques entre les deux aires protégées cité ci-haut et les Forêts Communautaires contigüe de ceux-ci.

La délimitation et le micro-zonage participatifs des forêts et Réserves Communautaires ainsi que les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) permettra la sécurisation légale de celle-ci, une de plus importants initiatives de ce programme qui garantir non seulement l'aménagement, la gestion et utilisation durable des ressources mais aussi assurer la conservation communautaire des écosystèmes forestier en vue de préserver les valeurs culturelles traditionnelles et garantir la préservation de nos zones et espaces d'intronisation ainsi que les sites sacret.

Ce dans ce cadre que la Fédération CACOPKAB s'engagent à renforcer l'implication, la sensibilisation et les capacitations des communautés locales, peuples autochtones, les notables, les leaders d'opinions et les membres des comités de dialogue et les Associations féminines dans la mise en œuvre du processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des Forêts et Réserves Communautaires ainsi que les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) en vue de proposer le choix de catégorie de gestion conformément aux législations congolaises en vigueur et lignes directrices UICN des catégories et types de gouvernance d'aires protégées.

Je voudrais terminer mon propos en exprimant mes remerciements à tous les membres des comités de dialogue, les chefs terriens, les chefs de groupement et des villages ainsi que les autres participants pour avoir répondu aux invitations de cet atelier d'harmonisation du processus de délimitation et de micro-zonage non seulement des forêts et Réserves communautaires mais aussi des Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe dans le paysage Maiko-Tayna Kahuzi-Biega dans les Provinces du Sud et Nord-Kivu malgré les multiples difficultés d'ordres financier que traverse la Fédération CACOPKAB pour l'exercice fiscal 2016.

Je demande enfin à tous les participants de capitaliser les acquis de ces assis, les informations et les orientations réussi comme modèle à suivre et de s'approprier ce programme en se serrant les coudes pour que chacun apporte ce qu'il peut apporter en fin que notre organisation rayonne plus haut dans l'intérêt de la conservation communautaire et de la valorisation des ressources naturelles de nos Forêts Communautaires du Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe de la Province du Sud Kivu dans le Paysage Maiko Tayina Kahuzi-Biega (**LANDSCAPE**).

Sa majesté MWAMI AMISI KITENGE MWANDULA Venant
Président du Conseil d'Administration CACOPKAB

Introduction.

Depuis 2003, la République Démocratique du Congo a lancé le processus de développement de la Foresterie communautaire en RD Congo à travers le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECNDD). Ce processus constitue à une des priorités du Gouvernement Congolais dans la mesure où il s'agit d'une approche à même d'assurer une gestion durable et participative des forêts, et de contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté en milieu rural.

Pour mener à bien ce processus de la Foresterie Communautaire en R.D Congo, la préoccupation première de l'Etat Congolais était la mise en place d'un cadre juridique réglementaire et institutionnel adéquat.

Les efforts du Gouvernement Congolais consistent sur la nécessité de la prise des mesures d'application des dispositions du Code forestier relatives aux forêts des communautés locales, le décret n°14/018 du 02 Aout 2014 fixant les modalités d'attributions des concessions forestières aux communautés locales à été signé et publié au journal officielle.

A par le Code forestier, l'Etat Congolais a pris la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la Conservation de la Nature ; texte légal qui est entré en vigueur en août 2014 prennent en compte, la participation des chefs coutumiers de Entités Territoriales Décentralisées et les communautés locales ainsi que les peuples autochtones dans la gestion des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité dans et aux tours des Aires protégées.

En RDC, bien que des stratégies nationales a été rédigées en matière de conservation de la biodiversité et de conservation communautaire des ressources naturelles⁴ celles-ci étant suivies par une nouvelle loi sur la conservation de la nature, qui donne l'accès aux ressources des aires protégées par les riverains (communautés locales et aux peuples autochtones) de même, en dépit de la mise en œuvre de la stratégie de conservation communautaire par l'ICCN qui se voulait de focaliser sur la participation des populations locales à la gouvernance et à la gestion durable des ressources naturelles dans et autour des aires protégées.

Les Forêts Communautaires, les Aires des Patrimoines conservé par les peuples autochtones et communautés locales (APACs) mise en œuvre par CACOPKAB dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe sont dans ce contexte, une réelle opportunité à saisir. Elles sont à plusieurs titres et leur délimitation et de micro-zonage est important et urgent, en vue de promouvoir leur aménagement, leur appui et le renforcement de leur sécurisation légale pour atténuer des nombreux conflits existant autour des aires protégées à la suite d'une large compréhension de ce concept et son appropriation par les communautés locales et peuples autochtones.

Ce dans ce cadre que la fédération CACOPKAB à organiser l'atelier d'harmonisation avec les chefs coutumiers, les notables, les leaders d'opinions et les autres acteurs composés de couche sociale et des associations de la société civile et des autorités politico-administratives locales, le processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts et Réserves Communautaires ainsi que les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires du Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe.

1. Jean-Paul LUBULA Coordonnateur Provinciale de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable du Sud-Kivu, Atelier de restitution des acquis du COP 21 organisé à Bukavu par le Gouvernement Provinciales du Sud-Kivu avec l'appui de la CIZ et la collaboration de l'ICCN.

Thème de l'atelier.

Atelier d'harmonisation du processus de la délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts Communautaires et des Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) du Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe dans le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega entre les Chefs coutumiers, les notables, les Leaders d'opinion, les Chefs terriens et les membres des Comités de Dialogue ainsi que les autres acteurs et parties prenantes.

Localisation.

L'atelier est tenu dans la Salle de réunion du poste d'Etat secondaire d'encadrement administratif de Hombo Sud dans le groupement de Kalima Chefferie de Buhavu en territoire de Kalehe dans la Province du Sud-Kivu.

Date : Le 05 au 07 Mai 2016

Organisateur : Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB)

Objectifs de l'atelier :

- Lancer officiellement le processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des Forêts Communautaires et des Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe du paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega,

Objectifs spécifiques :

- Conscientiser et Impliquer toute les parties prenantes dans le processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts Communautaires et des Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe.
- Collecte des données et d'informations (CLIP) sur la délimitation et la répartition des différentes zones (micro-zonage) des forêts Communautaires et des APAC du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe,
- Harmoniser le processus et les différentes étapes de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts Communautaires et les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe,
- Elaboration du Guide d'Orientation de délimitation et de micro-zonage participatifs des Forêts Communautaires et des Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe,

Présentation des participants.

Le modérateur Monsieur MUZALIWA respectivement secrétaire Administratif du groupement de Kalima à demander aux participants de se présenter tout en expliquant chaque son entité de provenance et la fonction ou rôle exercer dans les communautés.

Les participants se sont présentés et la délégation des membres du Conseil d'administration et de l'Exécutif du CACOPKAB se sont présentés.



Figure 7 Atelier tenue dans la Salle de réunion du Bureau de Poste d'Encadrement Administratif de Hombo Sud en territoire de Kalehe



Mot d'accueil du Président du Conseil d'Administration de la Fédération CACOPKAB.

Le Chef de localité d'Irangi Monsieur l'homme MUKANGAMO a par la suite souhaité la bienvenue à tous les participants tout en remerciant les organisateurs pour avoir choisies le centre de Hombo et la localité d'Irangi en vue d'abriter les assises de l'atelier d'harmonisation du processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts et Réserves Communautaires ainsi que des Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe.



Figure 8 Photo de lecture du mot d'accueil du Chef de Localité d'Irangi devant les participants dans la Salle de Réunion du Poste d'Eta d'Encadrement Administratif.

Cette atelier est le tout premier assure du CACOPKAB organiser dans le groupement de Kalima qui regorgent des gorilles de plaine de l'Est dont leur zone d'habitation et concerner par ce programme de délimitation et de micro-zonage participatifs lancer par CACOPKAB.

Le Chef de localité à terminer son mot pour demander aux notables et aux propriétaires des terres de la Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri de suivre attentivement l'atelier en vue de données des informations pertinente sur les limites de la réserve et proposer la zone de multiples usage car les communautés locales et peuples autochtones de cette localité dépend de l'agriculture, la chasse et la pêche.

DEROULEMENT DE L'ATELIER.

Mot d'ouverture par : Monsieur MUSOMERWA Pontier, Chef de poste d'Encadrement Administratif de Hombo Sud,

- ✓ Sa majesté Président du Conseil d'Administration du CACOPKAB,
- ✓ Leurs Majestés Chefs des Entités Territoriales Décentralisées membres du CACOPKAB ici représenté,
- ✓ Messieurs les Chefs de Groupement et de localité ici Présent,
- ✓ Monsieur les Présidents et représentant des comités de dialogue,
- ✓ Messieurs les Chefs des terres des forêts communautaires développées par CACOPKAB,
- ✓ Distingué les invités et chers participants à vos titres et qualités respectives,
- ✓

Dans le cadre du processus de conservation communautaire, de sécurisation et de renforcement de la Gouvernance des Forêts Communautaire et des Aires des Patrimoines Autochtones Communautés (APAC) en République Démocratique du Congo (APAC),

Je suis heureux de prendre la parole à l'occasion de cette importante Atelier d'harmonisation du processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des foertts communautaires et des Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe.

Leurs majestés, Mesdames, Mesdemoiselles, Messiers les Participants.

La République Démocratique du Congo, notre pays sort d'une longue période sombre de conflits et de guerres récurrents qui ont détruit son tissu social économique et surtout son secteur forestier ; En général aujourd'hui la déforestation est le plus grave des problèmes auxquelles des forêts du monde sont conforté.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) les forêts ont reculé de plus de 36 millions d'hectares entre 2000 et 2005, cela revient à une perte annuelle nette de 0,2%. La République Démocratique du Congo est le plus grand pays des forêts tropicales humides du Bassin du Congo située dans l'espace du Commission des Forêts d'Afrique Central (COMIFAC) avec le taux de déforestation de 0,22%(Revient et alà.2009) ce qui est le taux le plus faible par rapport à d'autres pays tropicaux de mémé pays de l'espace COMIFAC notamment la RDC, le Gabon, la République du Congo (RC), le Cameroun et la République Centre Africaine et.....

La province du Sud-Kivu avec 65.130 Km² de superficies et une population évaluée au nombre de 5.659.906 habitants dont 870000 habitants vivant dans la ville de Bukavu, le Sud-Kivu couvert par une superficie végétales évaluée à 419.000 hectares dont plus de $\frac{3}{4}$ soit 3.262.000 hectares des forêts primaires 686.000 hectares des forêts secondaires et 471.000 hectares des savanes arborées. (Référence. Jean-Paul LUBULA atelier de restitution des acquis du COP21.⁵)

Le processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts et Réserves Communautaires ainsi que les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe entre pris par la Fédération CACOPKAB est une initiative magnifique qui nous aiderons entant que décideurs administratif locale et chefs d'Entités Territoriales Décentralisées à élaborer des politiques efficaces en vue d'améliorer la gestion des forêts et Réserves communautaires et répondre aux besoins et aux aspiration des communautés locales et peuples autochtones tributaires des forêts pour leurs subsistance.

L'approche de conservation des forêts communautaires répond à la demande d'un effort urgent vigoureux et durable centré sur la gestion et la gouvernance des forêts et Réserves Communautaires reconnaissant leur rôle crucial face aux grands défis de changement climatique, la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire accès sur les règlementations

⁵Jean-Paul LUBULA, Atelier de restitution des acquis du CAP21 organisé à Bukavu Hôtel horizon le 14 mars 2016

de l'utilisation des ressources tout en respectant l'intégrité écologiques des zones de conservation intégrale.

Ce dans ce cadre que je déclare ouvert l'atelier d'harmonisation du processus de délimitation et de micro-zonage des Forêts et Réserves Communautaires et les Aires des Patrimoines Autochtones Communautaires du Corridor Sud-Kahuzi-Biega-Itombwe dans la province du Sud-Kivu,

PRESENTATION DU PROCESSUS DE DELIMITATION ET DE MICO-ZONAGE PARTICIPATIFS.

La délimitation et le micro-zonage participative sont des recommandations formuler par les participants de l'atelier d'harmonisation d'approches de travail entre la Fédération CACOPKAB, les Associations (RACCOMI, JPE, OCCN et autres acteurs intervenant dans le Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe, organiser sous financement du CAFEC-USAID à travers Conservation International (C.I) et l'Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la RD Congo (UGADEC) organiser à Bukavu par CACOPKAB en date de 31/08/2015 qui a connu les participation du l'ICCN notamment le Chef de Site Adjoint de la Réserve Naturelle d'Itombwe, le représentant du Chef de Site du Parc National de Kahuzi-Biega et le Représentant du Bureau provinciale de l'ICCN Sud-Kivu ainsi que le représentant du WCS ainsi que les recommandations formuler par les participants de deux ateliers de collecte des données et d'informations (CLIP) sur les zones d'intérêt de conservation organiser par CACOPKAB en date du 25 mai 2015 à Lukaraba dans le groupement de Walowa-Lwanda en territoire de Walokale et à Bitale en date du 30 mai 2015 dans la chefferie de Buloho, sous le financement CAFEC-UISAD à travers Conservation International (C.I) à travers l'Union de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la RD Congo (UGADEC).

le Directeur Exécutif de la Fédération CACOPKAB Monsieur Victory PALUKU MASIRI à présenter le processus et les étapes de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts et Réserves Communautaires ainsi que les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans la Province du Sud-Kivu.

La présentation était focalisée sur le processus et étapes clés à entreprendre pour la délimitation et le micro-zonage participatifs suivant le Guide d'Orientations de délimitation et de micro-zonage participatifs en cours de validation, mais il à présenter le processus de création et les catégories d'Aires protégées selon la législation congolaise envi guère notamment l'ordonnance n°14 /003 du 11 Février 2014 relative à la conservation de la nature en République Démocratique du Congo en vue d'informer l'auditoire sur la différence d'aire protégées sous gestion de l'Etat, tant au niveau nationale, provinciale et locale.

PROCESSUS DE CREATION D'AIRES PROTEGEES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

Les aires protégées sont créées dans le domaine forestier de l'Etat ou dans d'autres sites d'intérêt national, provincial ou local il comprend :

1. Les réserves naturelles intégrales ;
2. Les parcs nationaux ;
3. Les monuments naturels ;
4. Les aires de gestion des habitats ou des espèces ;
5. Les réserves de biosphère ;
6. Les paysages terrestres ou marins protégés ;
7. Les jardins zoologiques et botaniques ;
8. Les domaines et réserves de chasse ;
9. Toute autre catégorie que des lois particulières et règlements désignent comme telles en vue de la conservation des espèces de faune et de flore, du sol, des eaux, des montagnes ou d'autres habitats naturels.

Un décret délibéré en Conseil des Ministres détermine les objectifs de conservation pour chaque catégorie d'aire protégée. Il à expliquer aux participants que l'article 32 de cette loi stipule que, Tout projet de création d'une aire protégée est subordonné à une enquête publique préalable et est assujetti à une étude d'impact environnemental et social assortie de son plan de gestion dûment approuvés conformément à la loi du pays.

L'orateur des jours Il a par la suite défini le processus de l'enquête publique qui a pour objet :

- D'informer le public en général et la population locale en particulier sur le projet; de recueillir les informations sur la nature et l'étendue, les droits que pourraient détenir des tiers sur la zone affectée par le projet;
- de déterminer les modalités d'indemnisation ou de compensation en cas d'éventuelles expropriations ou déplacement des populations, (pour le cas des forêts et réserves communautaires ainsi que les APAC rien ne prévis comme indemnisations car ce dernier sont créée par les communautés et peuples autochtones et l'Etat accorde son attribution à titre gratuit.
- de collecter les appréciations, suggestions et contre-propositions, afin de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à sa décision (ordonnance, décret, arrêté ministérielle, arrêté provinciale et décision locale),

Au niveau de l'article 33, la loi sur la conservation de la nature préciser que les aires protégées déclarées d'intérêt national ainsi que l'étendue de leurs zones tampon sont créées par décret délibéré en Conseil des ministres. Ce décret fixe également les limites des zones tampon et la nature des activités qui peuvent y être autorisées.

L'orateur il a ajouté que les aires protégées d'intérêt provincial ou local et leurs zones tampon sont créées, selon le cas, par arrêté du gouverneur de province, après concertation avec l'autorité compétente de l'Entité Territoriale Décentralisée «ETD », au niveau des villes par le Maire et le Bourgmestre, au niveau locale par le Chef de Chefferie ou le Chef de Secteur, par décision de cette dernière, dans les conditions prévues aux articles 32 et 34 de la loi sur la conservation de la nature en RD Congo.

Il a jouté qu'un décret délibéré en Conseil des ministres actualise les limites des aires protégées existantes et en détermine les zones tampon.

LA GESTION D'AIRES PROTEGEES EN RD CONGO.

Le Directeur Exécutif du CACOPKAB à clarifier aux participants que les Aires protégées en République Démocratique du Congo sont gérer par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) placer à ce jours sous les tutelles de trois (3) Ministères dont pour les questions techniques, scientifiques et administrative au Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable, pour les questions Surveillance, Sécurité et parant-militaires le Ministère de la Défense Nationale et Ancien Combattants, et pour les questions d'aspects touristique, le Ministère du Tourisme. La vision de la République Démocratique du Congo est d'attendre 17 % du territoire National ériger en Aires protégées.

DEFINITION ET CLASSIFICATION D'UNE FORET COMMUNAUTAIRE (FOCO) ET UNE AIRE ET TERRITOIRES DES PATRIMOINES AUTOCHTONES COMMUNAUTAIRES (APAC),

Le présentateur il a insisté à l'assistance des participants et que les Forêts Communautaires sont créé sur des concessions ou d'espaces forestiers rationnellement gérer invertie de la coutume d'où chaque Coline appartenant à un clan ou une famille ethnique dont la légitimité de jouissance de propriétaire lui sont connu par la coutume (au niveau des chefferies par le Chefs de Chefferie, au niveau de collectivité secteur par le Chef de groupement cas échéant les chefs de localité).

Il a précisé que la superficie, la potentialité écologique, les valeurs culturelles et traditionnelles ainsi la riche biodiversité exceptionnelle et le cible de conservation qui y trouvent, la forêt Communautaire ou l'espace forestière peuvent faire l'objet d'une Aire protégée dont les catégories et les modes de gestion sont choisis par les communautés locales et peuples autochtones riverains, Il comparant de:

- Forêts Communautaire reconnue par le Code forestier avec comme objectif de Gestion durable et utilisation rationnelle des ressources naturelles,
- Réserve Communautaire avec comme objectif de Gestion des Ressources Naturelles à Base Communautaire et conservation de la biodiversité (approche GRNBC-CBNRM),
- Réserve Naturelle à Base de gestion Communautaire c'est une aire protégée de l'Etat placée sous la gestion des communautés locales et peuples autochtones avec comme objectif de gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité basé sur le développement économique des populations riveraines (RNBGC-CBNRM),
- Aire et Territoires de Patrimoine Autochtones Communautaire (APAC) Gestion durable, utilisation rationnelle des ressources naturelles et conservation communautaire de la biodiversité et le développement socio-culturelle et économique des communautés locales et peuples autochtones vivant dans les périphéries,

La forêt Communautaire est gestion et l'utilisation durable des ressources tout en assurant la réglementation de l'utilisation et garantir la conservation de sa voire traditionnelle et la biodiversité.

L'attribution des forêts communautaires en République Démocratique du Congo est en titre gratuit par décret du premier ministre conformément à l'article 22 du Code forestier.

ROLES ET IMPORTANCE DES FORETS COMMUNAUTAIRES EN RD CONGO.

- ✓ Les Forêts ou Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires sont des "*biens communs*" – terre, eau et ressources naturelles gouvernées et gérées collectivement par une communauté locale ou un peuples autochtones ainsi que par un groupe des personnes locaux autochtones qui s'organiser en association,
- ✓ Les Forêts ou réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) possèdent un *dispositif institutionnel* efficace (des structures pour prendre des décisions et faire respecter, des relations internes, des règles, d'une "culture locale"...)
- ✓ Les Forêts ou les Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires sont des exemples réussis de décisions prises collectivement au sujet de la nature, la plus ancienne des formes de « *conservation* » sur terre... étroitement liée aux *modes de vie*, à la *culture* et à *l'identité* des communautés locales et peuples autochtones en vue de la conservation en tant que préservation stricte d'un milieu naturel et restauration d'un écosystème, Espaces et éléments naturels sacrés Habitats d'animaux sacrés (animal totem)et...
- ✓ Les Forêts ou Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires sont des territoires des peuples autochtones des paysages culturels terrestres et marins, Réserves de ressources gérées durablement (eau, biomasse, plantes médicinales, bois et produits forestiers non ligneux...et éléments écologiques particulièrement sensibles (*Aires*

“sacrées «sites d'intronisation des chefs coutumiers, situées aux sommets de montagnes et de collines proches des villages dans chaque village les villageois locaux qui préserver leur couvert forestière),

- ✓ Les Forêts Communautaires, les Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires conservent la nature mais sécurisent aussi les modes de vies... de façon unique, taillée sur le contexte et le savoir traditionnelle,
- Elles incluent une grande variété d'écosystèmes, d'habitats, d'espèces et de ressources génétiques, en maintenant des fonctions éco-système et en permettant la connectivité de la biodiversité et immigration des espèces fauniques dans un paysage terrestre forestier ou marin,
- Elles sécurisent l'énergie, l'alimentation, l'eau, le fourrage et les revenus de millions de des communautés locales et peuples autochtones et des personnes immigrées,
- Les communautés locales, les peuples autochtones et les chefs coutumiers propose à l'Etat la superficie de couverture totale des Forêts Communautaires, les Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires après les travaux de délimitation et de micro-zonage participatifs,
- Les Forêts Communautaires, les Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires sont au cœur de la capacité des communautés à s'adapter aux changements (résilience),
- Elles sont basées sur des règles et des institutions “adaptées au contexte” (diversité bio-culturelle), et des réponses souples et culturellement appropriées,
- Elles sont construites sur un savoir et des capacités écologiques collectifs, y compris l'usage durable des ressources sauvages et l'entretien de l'agro-biodiversité, qui ont résisté à l'épreuve du temps,
- Elles sont spécifiquement conçues pour maintenir des ressources de subsistance lors des périodes de stress, comme lors de graves événements climatiques, des guerres et des catastrophes naturelles...,
- Les Forêts ou les Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires constituent une opportunité de renforcer les capacités et l'autonomie des peuples autochtones et des communautés locales ainsi que des personnes immigrées et d'augmenter la fierté des générations présente et avenir,
- Les Forêts Communautaires, les Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires elles jouent un rôle crucial dans la sécurisation des droits des Peuples Autochtones (PA) et le Communautés Locales (CL) à leurs terres et ressources naturelles à travers la gouvernance locale - *de jure et /ou de facto*,
- Les Forêts Communautaires ou Réserves Communautaires, les Réserves Naturelles à Base de Gestion Communautaire et les Aires et Territoires de Patrimoines Autochtones Communautaires sont des fondations de l'identité culturelle d'innombrables peuples autochtones et communautés locales dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega, (*Références : Présentation CACOPKAB, Présentation Consortium APAC Par Christian Chatelain et Présentation RGPU Mission*

d'information sur les initiatives de Conservation communautaire et Sensibilisation sur la Conservation des Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire APAC à l'Est de la République Démocratique du Congo Bukavu le 22 Mars 2016),

- Processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des Forêts Communautaires, des Aires et Territoires de Patrimoine Autochtones Communautaires du Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe dans le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega (landscape CARPE).

Débat, questions et réponses.

- Questions.
 1. **Monsieur l'homme MUKANGAMO, Chef de la Localité d'Irangi et propriétaire de terres de la Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri.**
 - Quelle est la différence entre les forêts communautaires, Réserves Communautaires et les APAC ?,
 - Quelle superficie exacte d'une forêt communautaire ? un étendu ou concession forestier qui s'étend sur une superficie de 10.000 m² comme notre réserve de Bunyakiri peut faire l'objet d'une forêt communautaire ?
 - Les populations locales qui dépend généralement des ressources notamment, la chasse, la pêche, l'exploitation artisanale des minerais et des bois dans les forêts communautaires il vos vivre comment ?
 2. **Monsieur CHALUHU MUHIMA, notable de la localité de Busurungi dans le groupement de Walowa-Luanda (Forêt Communautaire de Bushema).**
 - Au regard des rôles, importance et l'intérêt de nos forêts communautaire que vous nous présentons dans cette salle, j'affirme que depuis la naissance de l'humanité nos forêts existe et nous aide à survivre mais une fois nous nous organisons pour une gestion durable ce sur que certaines activités communautaires seront interdites quelle est l'activité que CACOPKAB et ses partenaires envisage pour nous les propriétaires de ces espaces ?
 - Dans la catégorie d'aires protégées l'orateur nous à parler sur les dispositions d'indemnisations une fois il ayant une éventuelle expropriation ou déplacement des populations, pourquoi au Parc National de Kahuzi-Biega les communautés locales et les peuples autochtones pygmées n'ont pas été indemnisés jusqu'à se jours ?

Réponses aux questions.

1. Les Forêts Communautaires, les Réserves Communautaires, les Aires des Territoires de Patrimoine Autochtones Communautaires (APAC) ce sont les mêmes approches qui ont une même fonctionnalité mais ce sont des appellations selon le concept ou le choix de dénomination et des objectifs des communautés et peuples autochtones créant la forêt communautaire, le gestionnaire ou les communautés locales peut catégoriser l'approche dans le choix de catégorie de gestion,

En RD Congo les APAC n'ont pas été connues par la législation congolaise mais les forêts communautaires sont connues par le Code forestier même les réserves communautaires ne sont pas légalement connues mais comme c'est une approche réussie espérons que le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECND) et l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) prendra en compte les acquis de cette approche en vue d'une reconnaissance officielle.

2. le décret n°14/018 du 02 Aout 204 fixant les modalités d'attributions des concessions forestiers aux communautés locales ne déterminent pas la superficie des forêts communautaires à attribuée aux communautés et aux peuples autochtones mais nous attendons la signature d'un arrêté Ministérielle portant mesures d'application de ce décret en vue de déterminer et clarifier la superficie d'une forêt communautaire par le Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable de la RD Congo, le Code forestier de notre pays à son article 22 stipule que les communautés locales et peuples autochtones peuvent obtenir à titre gratuit la totalité ou la moyenne des forêts protégées ou des forêts de production permanente pour y conduire les activités de recherche et de conservation donc quand on parle d'une forêt protégée on voit une superficie d'un aire protégées soit Parc National soit Réserve Naturelle Intégrale ou un autre aire et espace protégée mais aussi une forêt de production permanente c'est une concession forestier de grade valeur qui a beaucoup des superficie.
3. Les communautés locales et peuples autochtones qui dépend généralement des ressources naturelles dans les forêts communautaires continuerons avec leur jouissances légales d'exploitations des produits non ligner, (PFNL) la chasse d'espèces non protégées, la pêche seront déterminer dans le plan d'aménagement à travers le micro-zonage.
4. L'activité envisagée pour les communautés locales, les chefs coutumiers et propriétaires d'espèces forestières, le renforcement de leurs capacités de gestion durable et de la gouvernance des ressources naturelles, le renforcement des capacités de technique de production agricole ainsi que leurs accompagnements dans les actions de développement reprise dans le tableau ci-après sont envisagé dans le Plan d'Action CACOPKAB élaborer pour cinq ans.

Domaines	Projet	Lieu d'exécution
Gouvernance et développement des ETD	Appui à l'élaboration et mise en œuvre des Plans de Développement Locale (PDL) des Entités Territoriales Décentralisées riveraines	Chef-lieu des ETD
	Réhabilitation et constricton des salles de conseil des Chefferies	Chef-Lieu des ETD
Infrastructures et équipements collectifs	Réhabilitation ou construction des dispensaires, centre de santé, poste de santé et poste de secours	Dans les villages périphériques des forêts communautaires des ETD
	Construction des écoles	✓
	Construction et aménagement des points d'eau	✓
	Aménagement des pistes rurales pour favoriser le railler communautaire	✓
Activités génératrices de revenus	Agriculture	✓
	Elevage	✓
	Construction des marches communautaires, et abattoirs locales	✓
	Apiculture	✓
	Pisciculture	✓
	Ecotourisme	✓
	Artisanat	✓

Après discussions questions et réponses sur la définition signification des rôles et avantages des forêts communautaires et les Aires de Territoires Autochtones communautaires l'orateur des jours à par la suite présenté les processus et étapes de délimitation et de micro-zonage participatifs qui consistent sur :

PROCESSUS DE DELIMITATION ET DE MICRO-ZONAGE PARTICIPATIFS.

L'orateur du jour Monsieur Victory Paluku Masire Directeur Exécutif à Informer et former les participants sur le processus de délimitation participatifs a sa voir :

Objectifs de la délimitation participative,

- La délimitation et le micro-zonage participatifs des Réserves et Forêts Communautaires ainsi que les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires est une étape important visent non seulement le renforcement de la sécurisation et la réglementation d'une espaces conservé mais aussi ce d'un processus d'aménagement en vue d'une gestion durable et utilisation rationnelle des ressources pour le bien naitre non seulement des communautés locale et peuples autochtones qui en dépend mais aussi le bien naitre du pays et de l'humanité tout entier.
- Sensibiliser les autorités provinciales, Territoriales, les chefs des Chefferies, Chefs des groupements, Chefs de localité, les chefs terriens et les chefs de clans ainsi que les communautés locales et peuples autochtones vivant dans les périphéries des Forêts et Réserves Communautés ainsi que les Aires et Patrimoines Autochtones Communautés locales (APAC) en vue de leurs participations actives dans le processus de délimitations et des micro-zonage participatifs encours ,
- Le but principal est de délimiter dans le temps et dans l'espace les forêts et Réserves Communautaires ainsi que les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires en prélevant les coordonnées géo-référencées et d'autres données topographique en y fixant des panneaux de signalisation, de description et clarification des limites par les bornes suivant les normes cadastrales de la RD Congo.
- Préventions des conflits et trancher de manière impartiale et argumentée sur l'emplacement des limites légales ainsi que de documenter tout en s'assurant que la reconnaissance officielle de ces limites par tous les intervenants et parties prenantes (autochtones, riveraines, autorités Provinciales, Territoriales, les Chefs des Chefferies, les Chefs de groupement et les chefs de localités ainsi que les notables, les chefs des terres).

Définition de la délimitation participative,

- La délimitation et le micro-zonage participatifs sont essentiels car l'identification des limites légales et sa démarcation physique par CACOPKAB et les autres acteurs seules seraient systématiquement remises en cause en raison de mauvaises interprétations volontaires par certains intervenants.
- Dans le contexte locale de pression foncière très forte, l'empiétement et l'occupations illégales de terre et concessions forestières communautaire consistent à la reconnaissance officielle des limites légales par les autorités politico- administratives et par les chefs coutumiers et les communautés locales ainsi que les peuples autochtones vivant dans les périphéries des Forêts et Réserves Communautés ainsi qu'aux tours des APAC est absolument nécessaire si on souhaite résoudre les conflits existants sur l'emplacement des limites entre les forêts et réserves communautaires vis-à-vis des Aires protégées, (cas du PNKB et RNI). L'implication de toutes les autorités et des représentants de la société civile peuvent favoriser la réussite de cette délimitation et de micro-zonage participatifs.
- Cependant la dimension participative de la délimitation est à mettre en parallèle avec l'aspect légale des tracées des limites exactes de chaque Forêt et Réserve Communautaire ainsi que des APAC existant et définies à travers les titres ou actes de création ou Protocole ou acte d'engagement des chefs coutumiers des entités créant la Forêt , la Réserve Communautaire ou un APAC. Il ne s'agit en aucun cas de redéfinir les

limites qui conviendraient à tout le monde, mais de s'assurer qu'après des enquêtes publiques et communautaires visant à retrouver la position légale exacte des limites, chaque acteur comprend, reconnaît et respecte ces limites légales placées de manière participative par les acteurs impliqués.

- Il s'agit davantage d'un exercice de consultation de toutes les communautés locales, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, la société civile et les parties prenantes sur l'application rigoureuse d'un texte, que d'un exercice d'élaboration commune d'une action, non seulement d'un outil de résolution des conflits mais de prévention des conflits dans les zones où la pression reste encore relativement faible mais en augmentation, laissant présager de tensions futures si l'emplacement des limites n'est pas clairement connues et reconnues au préalable.

LES PRINCIPES DE LA DELIMITATION ET DE MICRO-ZONAGE PARTICIPATIFS,

Ce processus s'appuie sur des principes de base aux quels chaque participant doit adhérer.

- Les Forêts et Réserves Communautaires (FRC) et les Aires de Patrimoine Autochtones Communautaire (APAC) sont des domaines et patrimoines communs des communautés locales et peuples autochtones ce sont des biens et patrimoines communautaire d'une Entités Territoriales Décentralisées et sont revêtus d'une valeur traditionnelle. Seul le Gouvernement de la République Démocratique du Congo peut en modifier les statuts des Forêts Communautaires (FC) à travers le Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable (MECND) sur la proposition de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) avec l'avis favorable du Gouvernement Provincial du Sud Kivu et réunie en conseil Consultatif Provinciale des Eaux et Forêts (CCPF),
- La modification de statut d'une forêt communautaire par le Ministère évoqué peut faire l'objet de transformation de ceux-ci à une aire protégée selon la catégorie choisie par les communautés locales et peuples autochtones après les consultations publique,
- Les membres de la commission mixte chargée de la délimitation et de micro-zonage participatifs des Forêts et Réserves Communautaires des APAC dans le Corridor Sud en vue la clarification les limites des différentes Forêts et Réserves Communautaires ainsi des APAC ont pour mandat de définir les modalités d'identification, localisation, clarification des limites en fixant des panneaux de signalisation des limites de chaque forêt et RC ainsi que l'APAC concerné dans une chefferie ou dans un groupement.
- Les limites retenues seront officialisées, reconnues par des procès-verbaux signés par le Chef de la Chefferie et approuvés par l'Administrateur de Territoire concerné ainsi que les PV de mesurage et bornage signés par un géomètre du Cadastre ou un géomètre privé agréé par l'Etat Congolais, ceci avec la carte définitive de la Forêt ou Réserve Communautaire ainsi que d'un APAC délimité, selon le catégorie de gestion choisie par les communautés locales et peuples autochtones, le Gouvernement signent un arrêté portant attribution de la forêt concernée au communautés locales ou un arrêté ministériel portant création d'une Aire protégée d'intérêt provinciale conformément à l'article 33 de la loi du février 2014 relative à la conservation de la Nature.
- Le processus de la délimitation et de micro-zonage participatifs sera subdivisé en deux étapes suivantes:

L'ETAPE DE D'IDENTIFICATION DES COMMUNAUTES ET PARTIES PRENANTES A IMPLIQUE DANS L'ENQUETE PUBLIQUE.

Cette étape correspondant à la présentation et l'explication des résultats et conclusions de l'enquête publique aux autorités politico-administratives, aux autorités traditionnelles locales

(chefs coutumiers) et aux communautés locales et populations autochtones (PA) pour parvenir à une compréhension et un accord commun.

Sensibilisation des membres des Comités de dialogue (CD) pouvant assurer le pont de liaison entre les gestionnaires des Forêts et Réserves Communautaires (FRC) et les Chefs coutumiers ainsi que les populations, locales, en vue de porter de correction sur le nom de collines et des rivières ou des coins, position pentes et points pris pour la proposition des limites d'une Forêt ou Réserve Communautaire ainsi que d'un APAC avec la chefferie, le groupement ou la localité et ou avec un parc national ou une Réserve Naturelle, cas du Parc National de Kahuzi-Biega (PNKB) et la Réserve Naturelle d'Itombwe (RNI) dans la province du Sud Kivu.

L'étape d'identification des limites et interprétations des anciennes limites et textes.

Permettant de définir et Documenter la position exacte des limites, cette première étape s'appuie sur l'analyse détaillée des textes légaux ainsi que d'une enquête. Elle utilise un ensemble d'outils incorporés dans un Système d'Information Géographique (SIG), au de Service GIS de la Fédération CACOPKAB, de d'autres partenaires impliqué et des experts ou consultants recrutés pour les travaux de délimitation participative des Forêts et Réserves Communautaires ainsi que des APAC du Corridor Sud dans le paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega-Itombwe (*LANDSCAPE*).

DEFINITION ET METHODOLOGIES DE LA DELIMITATION ET DE MICRO- ZONAGE PARTICIPATIFS QUI CONSISTE SUR LES PHASES CI-A PRES.

- La phase de sensibilisation, d'implication des communautés locales et des parties prenantes,
- La phase des consultations des communautés locales, peuples autochtones et les chefs coutumiers vivant dans les entités et villages riverains ainsi que la description de leurs rôles,
- Phase de prélèvements des données topographiques et des Coordonnées GPS (wiy point) de micro zone,
- La phase de validation de la carte définitive et physique des forêts et Réserve Communautaire ou un APAC délimitée,
- La phase d'élaboration et présentation du rapport aux autorités.

Les micro-zonages consistent sur des principes de réglementation de la gestion et l'utilisation durable et rationnelle des ressources avec trois principales zones qui sont délimité participative ment avec toutes les parties prenantes il s'agit des zones ci à près:

1. Zone de développement.

- La zone de développement est celle zone ou les multiples usages et les activités humaines telle que l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, le développement des infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que les infrastructures de routes de désertes agricoles serons autoriser.

2. Zone tampon.

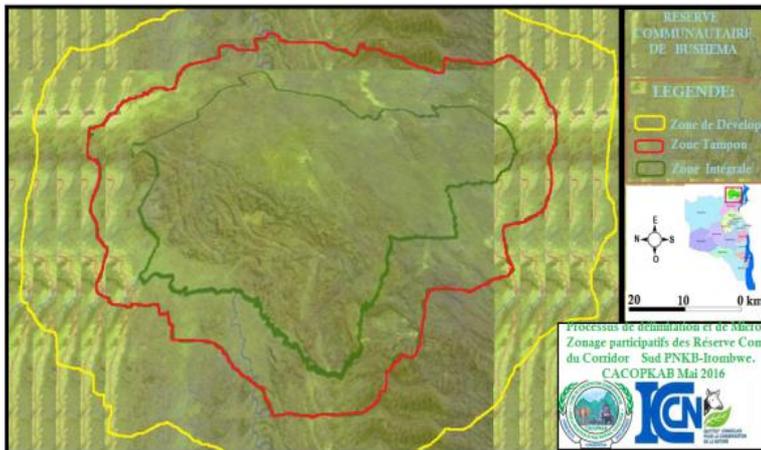
- La zone tampon ce la zone ou les activités de chasse de gibiers, de pêche et de collecte de produit forestier non ligner (PFNL) serons autoriser mais réglermenter par les gestionnaires et les Chefs coutumiers.

3. Zone de conservation intégrale.

- Ca la zone de conservation intégrale ou toute activités humaine sont prohibe; Il est interdit à l'intérieure de cette zone ce qui suit :

- D'introduire n'importe quelle espèce d'animal ou de plante, des armes à feu, piège ou tout engin de chasse, d'y détenir ou transporter des animaux sauvages vivants ou morts, leur peau ou trophée, leur viande ou tout autre sous-produit de la faune,
- De poursuivre, de chasse, de capture, de détruire, d'effrayer ou de troubler de quelque manière que ce soit, toute espèce d'animal sauvage même les animaux réputés nuisible, sauf en cas de légitime défense,
- De ce livre à l'exploitation des matières précieuses ou d'effectuer toute activité susceptible d'altérer l'habitat des animaux ou le caractère de la zone de conservation intégrale,

Ces activités de recherche scientifique et l'écotourisme seront autorisées mais réglementées par les gestionnaires.



Drafts de la carte de zonage de la forêt Communautaire de Bushema présentés dans l'atelier de délimitation et micro-zonage participatif des forêts communautaires et d'aires de patrimoines autochtones communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du PNKB et de la RNI dans la Province du Sud-Kivu, Hombo Sud le

LES ORGANES CLES DU PROCESSUS DE DELIMITATION PARTICIPATIFS.

L'orateur a par la suite présenté comment le processus de délimitation et de micro-zonage sera coordonné et géré au niveau de la province, territoire, chefferie et groupement, il s'agit de :

Comité de pilotage.

- Le Comité de Pilotage (CP) sera coordonné par le Ministère provinciale en charge de l'Environnement Conservation de la Nature du Sud-Kivu, son rôle est d'approuver, valider les rapports et présenter les résolutions au conseil des Ministères provinciaux et au Conseil Consultatif Provinciale des Forêts (CCPF) pour la proposition de statuts et la reconnaissance officielle.
- Les membres du Comité de pilotage sont composés de représentants de l'ICN, la Coordination provinciale de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable du Sud-Kivu et de l'inspection provinciale de l'Agriculture, Pêche et élevage du Sud-Kivu.
- Représentant de la Division provinciale des Affaires foncières du Cadastre et de l'Urbanisme et Habitats du Sud-Kivu ainsi qu'un représentant de la société civile du Sud-Kivu.
- Un représentant du bailleur des fonds ou partenaire qui finance le processus de délimitation et de micro-zonage participatifs.

COMITE DE DELIMITATION ET DE MICRO-ZONAGE PARTICIPATIFS.

Le Comité de Délimitation et de Micro-zonage Participatifs (CDMP) sera présidé par l'Administrateur de Territoire avec comme membres ci-après :

- les Chefs de Chefferie, les Chefs de Groupement, les Chefs de Service territoriale de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable, les Chefs de service territoriale de l'Agriculture, pêche et élevage, les Chefs de service territoriale de Développement Rural, le Chef de service territoriale des

affaires foncières, du cadastre et de l'urbanisme et habitats ainsi que un représentant de la société civile,

- Un représentant du partenaire qui finance le processus de délimitation et de micro-zonage participatifs,
- Le CDMP a pour rôle d'assurer la coordination et orienté le technicien sur terrain le travail et d'approuver la liste des participants aux travaux de délimitation et de micro-zonage participatifs, délivre les ordres de mission des membres des équipes technique chargé d'exécution des actions de Délimitation et de Micro-zonage Participatifs (DMP),
- Présenté les rapports de terrain au Comité de Pilotage pour approbation ;
- Identifier et fixer les membres de participants à l'atelier de validation de résultants de délimitation et de micro-zonage participatifs,
- Assurer la des équipes techniques charger d'exécution de la délimitation et de micro-zonage sur le terrain.

COMITE TECHNIQUE (CT).

Le Comité Technique est l'organe principal d'exécution de la délimitation et de micro-zonage participatifs elle est présider par là un consultant ou un expert engager à cet effet.

Le Comité Technique et composer de:

Série	Organisation /Institution	Nombre	Fonction
01	Cabinet de Consultance (à recruter)	5	Président de CT des différents forets, Réserve et APAC
02	Fédération CACOPKAB	5	Charger de liaison entre les membres de CT et le CDMP et le Comité de Pilotage
03	Groupement	5	Chef d'équipe de CT dans différentes Foret, Réserve et APAC
04	Localité	5	Rapporteur d'équipe de CT dans différentes Foret, Réserve et APAC
05	Propriétaires des terres	À déterminer	Pisteur et éclairer des limites dans différentes Foret, Réserve et APAC
06	Topographe	5	Responsable GIS d'équipe de CT dans différentes Foret, Réserve et APAC
07	Cadastre	5	Géomètre et arpenteur d'équipe de CT dans différentes Foret, Réserve et APAC
08	Socité civile	5	Observateur d'équipe de CT dans différentes Foret, Réserve et APAC
Total		35 personnes	

Au total avec les chefs terriens les membres du CT repartie dans les équipes du CT dans différentes Forets, Réserves Communautaires et APAC on ne stimmé 50 personnes.

Matériels technique et logistique.

Série	Désignation	Observation
01	Appareil GPS	Ce matériel est à prévoir dans la planification des activités de délimitation et de micro-zonage participatifs
02	Station total	
03	Théodolite	
04	Mettre ribats	
05	Borne	
06	Panau de signalisation	
07	Décamètre	
07	Appareil photo numérique	
08	Modtorola (radio phone)	
09	Botte	
10	Sac d'acouchage	
11	impermeable	
12	Panau solaire	
13	Appareil photo nimerique	
14	Ration	
15	Tantes et.....	

LES MODELES DE PV ET PROCE VERBEAUX.

L'orateur a fait savoir aux participants que les travaux de chaque équipe des différents comités de délimitation et de micro zonage participatifs leurs rapport seront présentés avec le PV de délimitation signé par les membres de l'équipes, les chefs terriens, les notables ainsi que les responsables des groupes de parties prenantes au processus et ce PV sera approuvé par les Chefs de groupement concerné par la zone délimitée.

A cet effet il sera suivi du procès verbal des mesurages et bornages signé par un géomètre du cadastre ou un géomètre agréé par l'Etat au niveau provinciale.

L'administrateur de Territoire signe le procès-verbal de validation des limites et des micro zones définitives de la forêt et Réserve Communautaire dans un atelier de validation des résultats du processus de délimitation et de micro-zonage participatifs.

Exemple des modèles PV et procès verbaux en annexe.

Photo des différents groupes en carrefours





Figure 9 Photo groupe en carrefours à Hombo



Les chefs des terres et collines signe les actes d'engagements et d'approbation de délimitation et micro-zonage participative des forêts communautaires et d'Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires (APAC) dans les Entités Territoriales Décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega, de la Réserve Naturelle d'Itombwe dans la Province du Sud-Kivu en RD Congo.



CONTENUE SPECIFIQUE DE L'ATELIER.

68 personnes homme et femme venant des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe ont été informé et former sur le processus de délimitation et de zonage participatifs des forêts et Réserves Communautaires et des Aires de Patrimoines Autochtones Communautaire (APAC).

Les participants, les chefs coutumiers et les autres acteurs de la société civile ainsi que les chefs terrien et les chefs de clan ont harmonisé le processus tout en priorisant les étapes et méthodologies à suivre dans la mise en œuvre des activités de délimitation et de micro zonage participatifs des Forêts et Réserves Communautaires ainsi que les APAC.

Les participants ont été informés sur les rôles à jouer par les différentes institutions au niveau provincial, territorial et local dans la mise en œuvre du processus de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts et Réserves Communautaires ainsi que les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires dans la Province du Nord et du Sud-Kivu aux tours du PNKB tout en mettant un accent sur les objectifs et les résultats attendu.

RECOMMANDATIONS CLES DE L'ATELIER

- Organiser deux ateliers d'harmonisation de l'approche méthodologiques de délimitation et de micro zonage participatifs à l'intention des acteurs et parties prenantes ainsi que les chefs coutumiers des Shabunda, Mwenga et de Fizi ;
- Adopter une gestion transparente et orthodoxe des ressources mobiliser et affecté au processus de délimitation et de micro zonage participatifs des forêts communautaires,

- Vu que certaines forêts Communautaires sont contiguës au Parc National de Kahuzi-Biega et à la Réserve Naturelle d'Itombwe, la fédération CACOPKAB doit impliquer activement l'ICCN/PNKB et RNI dans le processus de délimitation et de micro-zonage participatifs,
- Organiser un atelier de validation du Guide d'Orientation de la délimitation et de micro zonage participatifs des Forêts et réserves communautaires ainsi que des APAC des ETD du Sud-Kivu,
- Organiser un atelier de formation des acteurs chargé de la mise en œuvre de la délimitation notamment, les membres de comité technique, membres des équipes techniques et celle de comité de Dialogue sur l'utilisation des appareils de terrains (GPS, Théodolite et Station total),
- Impliquer les chefs coutumiers à tout le niveau (Chefs de chefferie, Chefs de Groupement, Chefs de Localités/Village, Chefs de Notabilité et Chefs de clan),
- Partager l'information, les données avec les partenaires *et toutes les parties prenantes impliquées dans le processus de la délimitation et micro-zonage participatifs des Forêts Communautaires et des APAC* participative ment délimités.

RESULTANTS DE L'ATELIER.

- Les Chefs coutumiers notamment les chefs des groupements et de localités de Ziralo, de Mubuku, de Kalonge, de Bitale, Musenyi, de Munyangiro, de Ndando et de Kalima dans le territoire de Kalehe et du groupement de Walowa-Luanda dans le territoire de Walikale sont informé, former et adhèrent activement au processus de la délimitation et micro zonage participatifs des forêts communautaires ainsi des Aires de Patrimoines Autochtones Communautaire (APAC) du Corridor Sud-PNKB-Itombwe,
- Les partie prenantes composer de représentants de l'administration en charge des forêts, les autorités politico-administratives locales, les associations de la société civiles, les femmes comme les hommes ainsi que les membres de comité de Dialogue, le comité villageois de développement (CVD), les propriétaires de terres sont informer et former sur le processus méthodologique de délimitation et de micro-zonage participatifs des forêts Communautaires et les APAC du Corridor Sud,
- Les forêts Communautaire de Bushema et les forêts Communautaire de Mpembwe-Mikelo ont été sélectionné par les participants comme site pilote à délimité dans l'exercice fiscal 2017,

PERSPECTIVES.

- Les forêts et réserves communautaires ainsi que les Aires de Patrimoine Autochtones Communautaires (APAC) sont délimités et doté des plans d'aménagement et de gestion,
- Les forêts et Réserves Communautaires ainsi que les APAC sont sécuriser et leurs statuts officielles sont connu par les autorités tant au nouveau locale, territoriale, provinciale et nationale,
- Les forêts et réserves communautaires ainsi que les APAC contribue au développement socioculturel et économique des Entités Territoriales Décentralisées riveraines,

POINTS SPECIFIQUES QUE LA FEDERATION CACOPKAB DOIT CAPITALISEE DANS LA PROCHAINE PLANIFICATION.

- Organisation de deux ateliers d'harmonisation du processus de délimitation et de micro zonage participatifs des forêts et réserves communautaires de Shabunda, Wenga et Fizi dans le Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe,

- Organiser l'atelier de validation du Guide d'Orientation de délimitation et de micro zonage participatifs des forêts et réserves communautaires du Corridor Sud PNKB-Itombwe,
- Réunion de concertation avec les gestionnaires du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe sur le processus de délimitation et de micro zonage des forêts et réserves communautaires contiguës de celle-ci,
- Organiser deux ateliers de formation des agents et acteurs de délimitation et de micro zonage sur l'utilisation des appareils de terrains (GPS, Théodolite, station total, jumèle et),
- Impression et distribution de Guide d'Orientation de délimitation et de micro zonage participatifs aux commissions et équipes de délimitation et de micro zonage participatifs.

SUCCES MAJEURE DE L'ATELIER.

Les succès majeure de cette atelier ce justifie par le fait que tous les parties prenantes et les acteurs cibler ont répondu et ils sont participer activement aux assis de deux jours,

Chefs coutumiers, les notables et les chefs terriens ont tous accepté Le processus tel que prévis par le projet de Guide d' Orientation de délimitation et de zonage participatifs des forêts et réserves communautaires ainsi que les Aires de Patrimoines Autochtones Communautaires du Corridor Sud dans les ETD.

MODELE 1.

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU**



TERRITOIRE DE SHABUNDA

L'Administrateur de Territoire

PROCES VERBALE DE VALIDATION DES LIMITES ET DES MICROZONES DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE.....

L'an deux mille du le ...jour du mois de, il s'est tenu au chef-lieu du Territoire de.....un atelier de validation délimites et des micro zones de la Forêts, Communautaire de..... d'Aire de Patrimoine Autochtone Communautaire (APAC) de..... .

Vues les Procès verbale de mesurage et bornage des limites de la Forêts Communautaire ou APAC évoqué ci-haut ;

Vu les PV de délimitation et de micro zonage participatifs de la Foret Communautaire de ;

Nous,agissent en qualité de l'Administrateur de territoire en avertir pouvoir territoriaux approuvons solennellement la validation des limites définitive de la Foret Communautaire de Ou de l'APAC deDont sa superficie total est de.....

Fait à Shabunda, le...../...../201.....

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE

Nom et Post Nom :.....

Seaux du Territoire :

Annexe : carte de la forêt communautaire ou de l'APAC.

MODELE 2.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU



CIRCONSCRIPTION FONCIERES DE KALEHE-IDJWI
DIVISION DU CADASTRE

PROCE VERBAL DEMESIREGE ET BORNAGE N° RELATIVE AUX MESURAGES ET BORNAGES
DES LIMITES DE LA FORET COMMUNAUTAIRE DE..... OU DE L'APAC DE.....

Conformément au modèle de procès verbale de mesurage et bornage annexé à l'ordonnance n° 19 du 13 mai 1963,

Nous.....Géomètre du cadastre (1), géomètre agréé assermenté a cette qualité, ledu mois de..... Par le tribunal de grande instance de Bukavu ? certifiions à voir procéder l'an 20.....lele jours du mois de.....au mesurage et bornage de la Forêts, Communautaire de décrite ci-à près à la demande des Chefs coutumiers, des notables, des chefs terriens ainsi que des communautés locales et peuples autochtones initiatrice de celle-ci.

PROVINCE :..... TERRITOIRE :..... CHEFFERIE/SECTEUR :..... GROUPEMENT :..... LOCALITE/VILLAGE :.....	Forêt Communautaire délimité, mesurer et Borner Sous n°			
Carte orienté de la (Forêt Communautaire et de l'APAC, l'aménagement et le zonage d'indications de tenant et des aboutissent.				
Echelle, émue.....				
Bornage : Nous avons posé les bornes réglementaires moyennant des dimensions :..... au sommé marque.....à..... les bornes réglementaires mitoyennes des dimensions marquées de..... Existent.	SOMMETS	LONGUEURS	ENGLES	COORDONNEE GPS
Enumération d'aménagement des zones avec référence des cartes et Coordonnée. Instruments en ployé pour le mesurage et bornage à20.....				

Dressé en triple à exemplaires à.....

LE GEOMETRE TOPOGRAPHE DU CADASTRE

Nom et Post Nom :.....

Signature du géomètre :.....

Approbation du Chef de Division du Castre.

Nom et Post Nom :.....

Signature du Chef de Division du Cadastre :.....

Seau de la Division du Cadastre :.....

Annexe : segment de la carte.

Après l'atelier de délimitation et de micro-zonage participatif des forêts Communautaires (FOCO) et d'Aires de Patrimoines Communautaires (APAC), une réunion avec les chefs terriens de la Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri a été organisée dans le village de..... de la localité d'irangi du groupement de Kalima pour identifier les limites entre la forêt communautaire de Bunyakiri et des Bakano.

Une mission de collecte d'information et documentation des limites de la Forêt Communautaire des Gorilles de Bunyakiri (FOCOGBU) a été effectuée en vue d'assurer que les membres de l'unité de délimitation pratiquent activement les méthodes de collecte d'informations et les manipulations de GPS pour la documentation des limites.



Réunion avec les chefs de terres.



Collecte d'informations et documentation des limites.



CHAPITRE V : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION CACOPKAB TENUE A BUKAVU LE 28 MAI 2016 AU RESTAURANT LEO 2.

Nous Mwami AMISI KITENGE MWANDULA .V. Venant , Président du Conseil d'Administration de la Fédération CACOPKAB avons présidé, la 23^e session du Conseil d'Administration à Bukavu au restaurant Leo2 en date du 28 mai 2016 en vue d'analyser les liens de collaboration et de partenariat entre la fédération CACOPKAB et l'Union des Associations de Conservation des Gorilles pour le Développement Communautaire à l'Est de la RD Congo (UGADEC) et certaines questions relatives au fonctionnement des organes de la fédération CACOPKAB, l'état d'avancement du processus de développement du Corridor Sud (*la mise en œuvre programme RINGBC-CBNRM dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe*), le processus en cours de reprise du Projet CAFEC par le nouveau leader du paysage Maiko-Tayna Kahuzi-Biega-Itombwe (WCS) qui relève Conservation International (C.I), les conflits existant entre les populations et les hippopotames de la plaine de la Ruzizi et les missions de sensibilisation des communautés et de collecte d'informations et données

(CLIP) sur le processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des Aires et Patrimoines Autochtones Communautés locales (APAC) dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe ainsi que les adhésions de nouveaux membres (ETD et ONG dans le processus de conservation communautaire à travers les deux programmes, (GRNBC-CBNRM et APAC) mis en œuvre par la fédération CACOPKAB dans la Province du Sud Kivu.

A l'ordre du jour figurait trois (3) principaux points à savoir :

- 1) Evaluation de lien de collaboration et de partenariat entre la Fédération CACOPKAB et l'UGADEC dans le Projet CAFEC de l'USAID dans le deux Corridors écologiques du paysage MTKB sous le leadership de WCS,
- 2) Fonctionnement des organes de la Fédération CACOPKAB.
- 3) Analyse de l'état d'avancement du processus de développement du Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe, dans le projet CAFEC en cour, les conflits existant entre la population et les hippopotames de la plaine de la Ruzizi ainsi que les missions de sensibilisation des communautés , de collecte d'informations et données (CLIP) sur le processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des Aires et Patrimoine Autochtones Communautés locales (APAC) dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe ainsi que les adhésions de nouveaux membres (ETD et ONG dans le processus de conservation communautaire à travers le deux programmes, (GRNBC-CBNRM et APAC) mis en œuvre par la fédération CACOPKAB dans la Province du Sud Kivu.
- 4) **Divers.**

DEROULEMENT DE LA REUNION.



- Présentation des membres du Conseil d'Administration,
Les membres du Conseil d'administration se sont présentés (voir liste en axe)
- Mot d'ouverture du Président du Conseil d'Administration,

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Conseil, le Président a souligné que les membres absents (Sa majesté Mwami KABARE, Sa majesté Mwami LONGANGI et Sa Majesté Mwami KALENGA) ont confirmé leur adhésion aux conclusions de la réunion,

- **Analyse et évaluation des liens entre la Fédération CACOPKAB et l'UGADEC dans le Projet CAFEC de l'USAID dans le deux Corridors écologiques du paysage MTKB sous le leader chip de WCS,**

Avant de procéder à l'analyse et l'évaluation des liens de collaboration et de partenariat entre la Fédération CACOPKAB et l'UGADEC, le Directeur Exécutif du CACOPKAB (Monsieur Victory PALUKU MASIRI) à éclairer les membres du Conseil d'Administration qu'il n'existe plus d'accord de partenariat entre l'UGADEC et la Fédération CACOPKAB et que CACOPKAB n'est pas membre de l'UGADEC comme plateforme, mais dans la planification de la troisième phase du CARPE III dans le paysage Maiko-Tayna-Kahuzi-Biega-Itombwe (MTKBI) en 2012-2013 la Fédération CACOPKAB était retenue par Conservation International (C.I) comme partie prenante dans la mise en œuvre du projet CAFEC pour l'implantation et le développement du Corridor Sud PNKB-Itombwe pour cinq ans soit 2014-2018.

Pour des raisons des capacités techniques et d'expérience dans la conservation communautaire au Nord Kivu, Conservation International (C.I) a confié à l'UGADEC la responsabilité de sous-traiter la Fédération CACOPKAB dont le budget du Corridor Sud PNKB-Itombwe passe à l'UGADEC et CACOPKAB avait comme charge de faire rapport technique et financier à l'UGADEC moyennant des contrats de subvention signés entre CACOPKAB et l'UGADEC.

Entre 2014-2015 CACOPKAB a travaillé avec l'UGADEC dans les bonnes conditions sauf il reste un litige de CACOPKAB que l'UGADEC doit régler pour le contrat de subvention de l'exercice 2015 (Réf rapport de l'audit et contrôle fait par la commission pour l'exercice 2015),

Depuis la fermeture de Conservation International (C.I) en RD Congo, CACOPKAB n'a jamais reçu de la part de l'UGADEC les restitutions (1) closing out de Conservation International (CI) (2) les réunions UGADEC et WCS et d'autres informations relatives à la reprise des activités CAFEC dans le paysage MTKB,

CACOPKAB continue à travailler dans l'ignorance car depuis le début de l'exercice 2016 aucune orientation technique ni harmonisation de l'approche de travail n'a été faite de la part de l'UGADEC mais des rapports préfinancés par CACOPKAB sont produits et envoyés à l'UGADEC régulièrement.

Les discussions et échanges des mails avec le nouveau leader du paysage entre le 20 et 21 avril 2016 conseillent à CACOPKAB de rencontrer l'UGADEC pour harmoniser l'approche de travail et clarifier les liens de collaboration et de partenariat entre CACOPKAB et UGADEC dans la mise en œuvre du programme CAFEC dans le paysage MTKB pour que WCS trouve une solution à cette confusion qui ne peut avancer le travail de conservation dans le paysage.

- **Analyse et évaluation des liens de collaboration et de partenariat entre CACOPKAB et l'UGADEC, Conservation International (C.I) à confier à l'UGADEC la mission de sous-traiter et de renforcer les capacités technique, administratif et financier de CACOPKAB il s'agit de :**
 1. *Capacités technique et scientifique,*
- Formation sur la stratégie de la mise en œuvre du programme CAFEC dans le paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega,

- Formation en technique d'implantation et gestion des forêts communautaires,
- Formation en technique de conservation communautaire,
- Formation en technique de collecte des données et manipulations des appareils de terrain "GPS, boussole, camera-trappe",
- Formation en technique d'inventaires biologiques,
- Formation en technique de délimitation et zonage participative des forêts communautaire,
- Formation en suivis écologique bio-monitoring et surveillance permanente des cibles de conservation dans les forêts communautaires,
- Formation en technique d'évaluation et documentation des activités anthropiques en tendance des menaces des ressources naturelles (chasse, pêche, exploitation forestières "bois et carbonisation " exploitation minières,
- Formation en technique de lutte contre la déforestation et le changement climatique.....,
- Formation sur la technique de la mise en œuvre de l'initiative REDD+ et.....
- Formation en technique de développement et mise en œuvre de microprojet de développement économique dans les entités et villages riveraines des forêts communautaires du Corridor Sud.

3. Capacité Administration et finance,

- Formation en gestion des ressources humaines,
- Formation en gestion de l'administration et logistique,
- Formation en technique d'utilisation des logiciels administratif, logistique et financier,
- Formation en gestion financière, comptabilité, trésorerie, gestion de crédit et justification des fonds,

Pour ces différentes formations de renforcement des capacités des cadres et agents du CACOPKAB pour les cinq ans du programme CAFEC, dans les deux ans précédents CACOPKAB a reçu de la part de l'UGADEC en date du 22 au 23 décembre 2014 une formation dans le cadre de la stratégie CAFEC consistant sur deux thématiques a sa voir :

- ✓ Formation sur la technique de création, organisation et fonctionnement ainsi que les rôles des comités de dialogue dans les villages riverains des forêts communautaires du Corridor Sud (module de formation remis et disponible),
- ✓ Formation gestion financier et utilisation de logicielle de rapportage financier (canevas de rapportage financier remis et disponible) ;

- **Fonctionnement des organes de la Fédération CACOPKAB.**

Le Directeur Administratif et Financier du CACOPKAB (Mr MUNOGERA MUNANA Jonathan) a par la suite présenté l'état de fonctionnement des organes de la Fédération CACOPKAB. il a insisté sur les difficultés d'ordre financier qui déstabilisent le fonctionnement tout simplement du fait que les cotisations des composantes ETD et ONG ne sont plus régulières et ne permettent pas d'apurer le loyer du bureau, de payer la prime du personnel et d'acheter les consommables ainsi que la connexion internet,

- Analyser et évaluer de l'état d'avancement du processus de développement du Corridor Sud Kahuzi-Biega-Itombwe, le projet CAFEC en cours, les conflits existant entre la population et les hippopotames de la plaine de Ruzizi ainsi que les missions

de sensibilisation des communautés et de collecte d'informations et données (CLIP) sur le processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des Aires et Patrimoine Autochtones, Communautés locales (APAC) dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe ainsi que les adhésions de nouveaux membres (ETD et ONG) dans le processus de conservation communautaire à travers les deux programmes, (GRNBC-CBNRM et APAC) mis en œuvre par la fédération CACOPKAB dans la Province du Sud Kivu.

Le Directeur Exécutif du CACOPKAB a présenté aux membres du Conseil d'Administration l'état d'avancement du processus de développement du Corridor Sud PNKB-Itombwe en rapport avec les activités qui ont été réalisées pour ces deux trimestres, dont trois ateliers et réunions ont été organisés, une expédition de surveillance et bio-monitoring organisée, rencontre avec le chef of party de CARPE/WCS à Bukavu, le plan opérationnel élaboré pour l'exercice 2016 n'est plus respecté dans sa mise en œuvre car jusque-là pas des financements.

Les grandes activités principales telles que les ateliers de sensibilisation et de collecte d'informations (CLIP) sur les zones d'intérêt de conservation pour préparer la délimitation participative, la délimitation de deux forêts communautaires du Corridor Sud, l'organisation des expéditions de surveillance et bio-monitoring dans les forêts communautaires du Corridor Sud, les deux ateliers de lutte contre la déforestation et le changement climatique (Bunyakiri et Shabunda) la documentation des zones à riche biodiversité et les inventaires biologiques ainsi que le microprojet d'alternative des communautés riveraines sont des activités à reprendre dans la planification de l'exercice 2017.

Les conflits existant entre les populations et les hippopotames de la plaine de la Ruzizi ont été collectés, documentés et analysés dans un atelier organisé à Luvungi en date du 12 avril 2016; dans ces assises, les chefs coutumiers notables, les leaders communautaires, les autres acteurs et les parties prenantes de la plaine de la Ruzizi ont signé un acte d'engagement sur la conservation des hippopotames de la plaine de la Ruzizi, et CACOPKAB a été recommandé de multiplier ses actions de conservation et de sensibilisation des communautés riveraines de la Réserve des Hippopotames de la Plaine de la Ruzizi.

Dans le cadre du processus de sécurisation et de renforcement de la gouvernance des Aires et Patrimoine Autochtones Communautés locales (APAC) dans les entités territoriales décentralisées riveraines du Parc National de Kahuzi-Biega et de la Réserve Naturelle d'Itombwe, deux ateliers ont été organisés pour la sensibilisation et la collecte d'informations (CLIP) sur les zones d'intérêt d'APAC dans le Corridor Sud et trois APACs ont été créés par les chefs coutumiers notamment, l'APAC de Kindobwe dans le groupement d'Itara/Luvungi, l'APAC d'Isiyo-myesi et l'APAC de Bukondo dans le Groupement Walowa-Luanda (Cfr les différents rapports produits).

6. Divers

Dans les divers Sa majesté Mwami AMASI KITENGE MWANDULA Président du Conseil d'Administration de CACOPKAB a informé les membres du Conseil d'Administration que Sa majesté Mwami KABARE RUGEMANINZI est en voyage à Kinshasa et il y avait lieu d'organiser une mission des membres du conseil d'Administration CACOPKAB à Kinshasa

pour finaliser la formalisation de statut juridique du CACOPKAB et conclure les accords de partenariat avec l'ICCN.

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE LA REUNION.

Les recommandations ci-à près ont été formulées.

1. Mise en place d'une délégation du CACOPKAB pour une mission d'harmonisation avec l'UGADEC à Goma en vue de clarifier les liens de collaboration et du partenariat entre l'UGADEC et CACOPKAB dans la mise en œuvre des activités CAFEC dans le Corridor Sud,
 2. Rencontrer le landscape leader du paysage pour présenter les civilités des chefs coutumiers du Corridor Sud au nouveau leader du paysage,
 3. Apurer le loyer du bureau du CACOPKAB et renforcer les systèmes de fonctionnement et doter l'exécutif des moyens nécessaires pour assurer la coordination et l'évaluation des activités dans le corridor Sud,
 4. Financer et prendre en charge la mission de Shabunda par le staff technique du CACOPKAB du 15 juin au 20 juillet 2016,
-
1. Faire un plaidoyer et lobbying auprès des partenaires du paysage pour mobiliser le financement de l'Atelier de Luvungi sur conservation des hippopotames,
 2. Recouvrement des cotisations auprès des ETD et ONG membres et faire le plaidoyer et lobbying aux différentes partenaires pour financer le congrès du CACOPKAB prévu en date du 13 au 15 novembre 2016,
 3. Elaborer et partager le TDR de la mission de Goma,
 4. Elaborer et partager le TDR du congrès du CACOPKAB avant novembre,

Commencée à 11 h00 30 le 28 Mai 2016 la réunion a pris fin à 18h 45.

Fait à Bukavu, le 30Mai 2016.

POUR LA PRESIDENCE DE LA FEDERATION CACOPKAB.



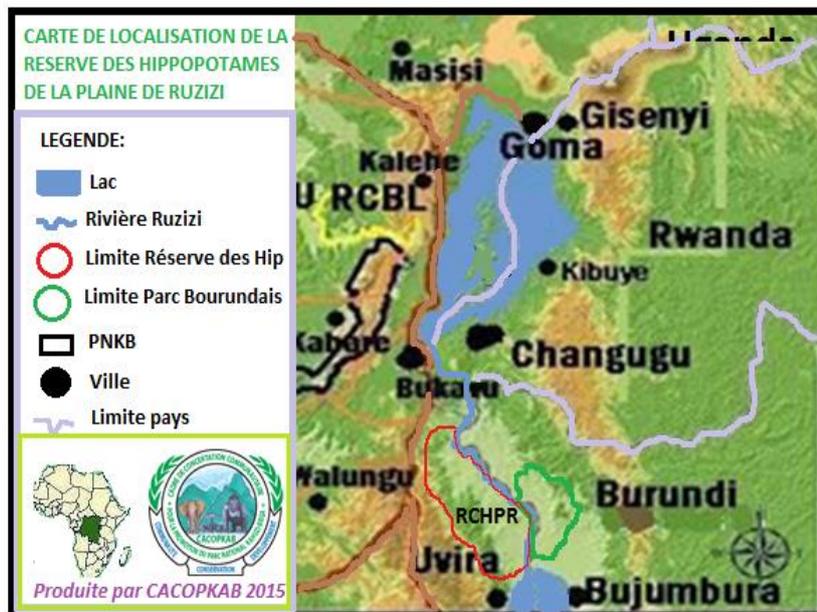
Mwami AMISI KITENGE MWANDULA .V. Venant
Président du Conseil d'Administration

BIO-MONITORING ET SURVEILLANCE DE LA RESERVE DES HIPPOPOTAMES DE LA PLAINE DE RUZIZI DANS LE TERRITOIRE D'UVIRA.

Introduction

La Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi est une Aire protégée frontalière de la République Démocratique du Congo, la République de Burundi et le Rwanda à travers la Rivière Ruzizi qui relie les eaux du Lac Kivu et du Lac Tanganyika. C'est un sanctuaire des hippopotames qui a fait l'objet de conservation avant l'accession de la RD Congo à l'indépendance. Elle est localisée dans les territoires de Walungu et d'Uvira dans la Province du Sud Kivu.

La Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi dans la partie RD Congo s'étend sur la rivière Ruzizi jusqu'à Kamanyola (vers le Nord) à l'Est au Burundi; les provinces de Cibitoke et de Bujumbura/Katumba, La forêt de Rukoko, la province de Cibitoki et la commune de Rugombo et au Rwanda, le district de Rusizi qui s'étend de Kamembe à Bugarama vers la frontière Burundaise sur la Rivière Ruhwa, à l'ouest la RD Congo dans les deux territoires ci-haut cités, sur latitude S 02.82°200'' longitude E 029.05°119'' altitude 853m, les différents villages en voisinage de la Ruzizi, de Kamanyola jusqu'à la frontière de Kanvinvira.



Nous citons : -la cité de Kamanyola, -la rivière Luvungi qui sépare Walungu et Uvira, -les cités de Katogota, -Luvungi, -la rivière Luvubu sont des sites de récréation des Hippopotames, - Bwegera, -Luberizi, -Rwenena, -Sange,- Ndududa,-la forêt de Rukoko, - Kiliba, -les marais et Lac Nyangara vers la frontière de Kanvinvira.

L'aspect environnemental des entités territoriales décentralisées riveraines de la Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi est des zones de vaste végétation des forêts secondaires déboisées, l'agriculture incontrôlée, l'élevage et la divagation des bêtes (chèvre, mouton, Port et vache), l'exploitation minière, et l'abatage incontrôlé des arbres pour la fabrication des briques. Les feux de brousse sont à la base des perturbations des saisons, contribuent au changement climatique et ceci fait que les Hippopotames traversent une vie de divagation à la recherche non seulement de l'habitat mais aussi de la nourriture ; d'où les champs des populations sont menacés par ces animaux et comme vengeance les hippopotames sont menacés d'extermination par les populations riveraines, les groupes et hommes armés.

Dans ce contexte socioéconomique, les chefs des groupements, de Chefferie des Bafuliru, de la Collectivité Secteur de la Plaine de Ruzizi, de Ngweshe, et des Bavira ainsi que les élus de cette circonscription électorale d'Uvira notamment, l'honorable Jeannot, l'Honorable Mubala (Président de la Commission Environnement et Ressources Naturelles de l'Assemblée Provinciale du Sud Kivu) ont sollicité en 2013 de circonscrire la Réserve des hippopotames de la Plaine de Ruzizi dans les activités du Programme CAFEC mise en œuvre par CACOPAKAB dans la Province du Sud Kivu ; c'était au cours d'un Atelier de présentation de l'Approche GRNBC-CBNRM de la Fédération CACOPKAB et le processus du développement du Corridor Sud Kahuzi-Biega Itombwe auquel avaient pris part les délégués de Conservation International (C.I), de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), de la Coordination Provinciale de l'Environnement Conservation de la Nature Eaux et Forêt du Sud Kivu et des ONGs membres de consortium CARPE/CAFEC de l'UDAID (LANDSCAPE10) et des ONGs de la Société civile intervenant dans le paysage Maiko Tayna Kahuzi-Biega.

A l'issu de l'atelier d'harmonisation d'approche de travail entre la Fédération CACOPKAB, les Associations RACCOMI, JPE, OCCN et les autres acteurs intervenant dans le Corridor Sud Kahuzi-Biega Itombwe, du 31 /08/2015, CACOPKAB a pris en compte dans la planification de l'exercice 2016 la sur conscription de la Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruziz.

Dans les discussions avec les participants il était question de développer des stratégies de collecter d'informations (CLIP) sur la conservation des hippopotames et autres espèces et sous- espèces de la Plaine de Ruzizi et d'organiser des activités de bio-monitoring et d'expéditions des patrouilles et de surveillance permanente dans cette Réserve.

C'est dans ce cadre précis que la Fédération CACOPKAB a organisé une mission de bio-monitoring et d'expédition de surveillance ou patrouille dans la Réserve des hippopotames de la Plaine de Ruzizi dans le Groupement d'Itara/Luvungi dans la chefferie de Bafuliru en territoire d'Uvira et dans le Groupement de Kamanyala dans la Chefferie de Ngweshe en Territoire de Walungu dans la Province du Sud Kivu.

COMPOSITION ET DEPOIEMENT DE L'EQUIPE DE PATROUILLEURS COMMUNAUTAIRES.



Les patrouilleurs Communautaires

SERIE	NOM ET POST NOM	FONCTION	SEXE
01	Victory PALUKU MASIRI	D.E et Chef d'équipe	M
02	Godefoid MOPIPI	Assistant RNGBC	M
03	MAKELELE KABANGIRA	Patrouilleur	M
04	NSHOMBO BISIMWA Félicien	Patrouilleur	M
06	EUSTACHE MUDAGWA	Patrouilleur	M
07	CHUI-CHUI MASUMBUKO KANKULUNDI	Patrouilleur	M
08	NAMUFWAKAGE Jean-Pierre	Patrouilleur	M

Les Guides et Pisteurs.

SERIE	NOM ET POST NOM	FONCTION	SEXE
01	KASAPEKO KANEKA	Guide	M
02	MIHINGANO MUSAFIRI	Pisteur	M
03	KIVUNDE LUKA	Pisteur	M

L'équipe a été déployée à partir de Kamanyola jusqu'à Luvungi.

Les zones choisies sont des zones importantes en termes de concentration et dénombrement des hippopotames menacés par les activités anthropiques (la chasse, le braconnage, la déforestation et la perte de couvert végétale).

Dans la Réserve Communautaire des Hippopotame de la Plaine de Ruzizi (RCHPR), les patrouilleurs communautaires se sont orientés plus dans le secteur de Kinanga dans la limite avec la République de Burundi. Les activités d'expédition de surveillance et suivis des activités anthropiques se sont poursuivies du 09 au 10 Avril 2016. L'équipe des patrouilleurs s'est dirigée dans les zones prés-citées avec des orientations spécifiques.

Les patrouilleurs communautaires du CACOPKAB ont marché à pieds pendant deux jours (2) dans les deux Groupements ; Kamanyola et Itara et des activités importantes ont été réalisées.

MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE TERRAIN.

La fédération CACOPKAB a mis à la disposition de de l'équipe de patrouilleurs communautaires, les matériels et équipements ci-dessous.

Désignation	Nombre
<i>GPS marque GREMIN</i>	1
<i>appareils photos numériques,</i>	1
<i>Bottes</i>	6
<i>Sac à couchage</i>	3
<i>Sac au dos</i>	2
<i>Kit médical</i>	1
<i>Lampe torche solaire</i>	6

Ration patrouille répondant au nombre des jours par équipe.

EFFORT DES PATROUILLE ET BIOMONITORING DANS LA RESERVE DES HIPPOPOTAMES DE LA PLAINE DE RUZIZI.

Les efforts des patrouilleurs communautaires du CACOPKAB, les pisteurs autochtones et les Guides ont estimés en fonction de nombres des jours et distance ainsi que des Kilomètres couverts par la patrouille.

Tableau indicatif d'efforts des patrouilleurs communautaires CACOPKAB.

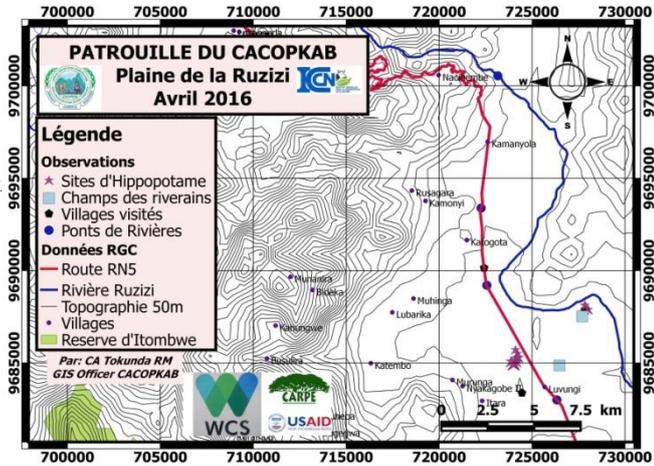
Sigle Réserve	Nombre de Patrouille	Nbre Patrouilleurs	Nbres Pisteurs	Nbres Porteurs	Nbres Jours	Distance Kilomètre	Homme par jours
RCHPR	1	8	3	2	2	30 Km	3,75 Km
Total	1	8	3	2	2	60 Km	7,5 Km

Les patrouilleurs communautaires du CACOPKAB déployés dans la Réserve Communautaire des hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RCHPR) ont parcouru 60 Km allée et retour en raison de 30 Km par jour, malgré les difficultés d'ordre financier.

Dans le Réserve des hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RHPR), les patrouilleurs communautaires du CACOPKAB ont couvert une zone estimée en virons 60 Km² dans une partie des zones proposées zone de conservation intégrale par les communautés locales et chefs coutumiers: cette zone abrite des espèces des hippopotames, de crocodile du Nil et autres espèces et sous espèces totalement protégée par la loi Congolaise.

Carte de couverture patrouille.

Carte de couvert par le patrouille dan La Réserve des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi →



L'identification et l'observation de la faune est parmi les objectifs de l'expédition de surveillance.

Résultats d'observation des Hippopotames.

Les Hippopotames sont pris comme cible de conservation dans cette réserve. D'autres espèces ont été identifiés tel que les Crocodile du Nil et les oiseaux. L'identification d'espèces a été faite sur base d'observations directes. Les activités de patrouilles ont été menées dans les secteurs de Kinanga, Biboko, Sango, Kashijana, Matama, Kindobwe et Luvinvu, Kamanyola, les patrouilles ont fait 2

Piste récente des Hippopotames

Crotte d'hippopotame



Jours dans la réserve. Les observations sur terrain font état de : présences de 7 sites des hippopotames de plus ou moins 213 Individus ; 3 sites des Crocodiles du Nil évalué à 20 individus, 1 site de 65 d'oiseaux ; plusieurs menaces (braconnages des Hippopotames, pêche et feu de brousse)

Observation des Hippopotames à plus ou moins 50 mètres



Dénombrement des Espèces.

Tableau indicatif

-Hippopotames

Espèces		Nombre Identifié	Sites	Réserves	Taux de rencontre par Km
Nom commun	Non Scientifique				
Hippopotame	Hippopotamus amphibious	7	Kinanga 1	RCHPR	5 Km
Hippopotame	Hippopotamus amphibious	30	Sango	RCHPR	28 Km
Hippopotame	Hippopotamus amphibious	18	Biboko	RCHPR	14 Km
Hippopotame	Hippopotamus amphibious	47	Kinanga 2	RCHPR	30 Km
Hippopotame	Hippopotamus amphibious	80	Kashiajana	RCHPR	34 Km
Hippopotame	Hippopotamus amphibious	13	Matama	RCHPR	20 Km
Hippopotame	Hippopotamus	18	Kindobwe	RCHPR	7 Km

	amphibious			
TOTAL		213		138 Km

Les Crocodiles du Nil.

Espèces		Nombre Identifié	Sites	Réserves	Taux de rencontre par Km
Nom commun	Non Scientifique				
Crocodile du Nil	Crocodilus niloticus	2	Rivière Luvubi	RCHPR	9 Km
Crocodile du Nil	Crocodilus niloticus	1	Kamanyola	RCHPR	2 Km
Crocodile du Nil	Crocodilus niloticus	1	Ndududa	RCHPR	10 Km
TOTAL		4			21 Km

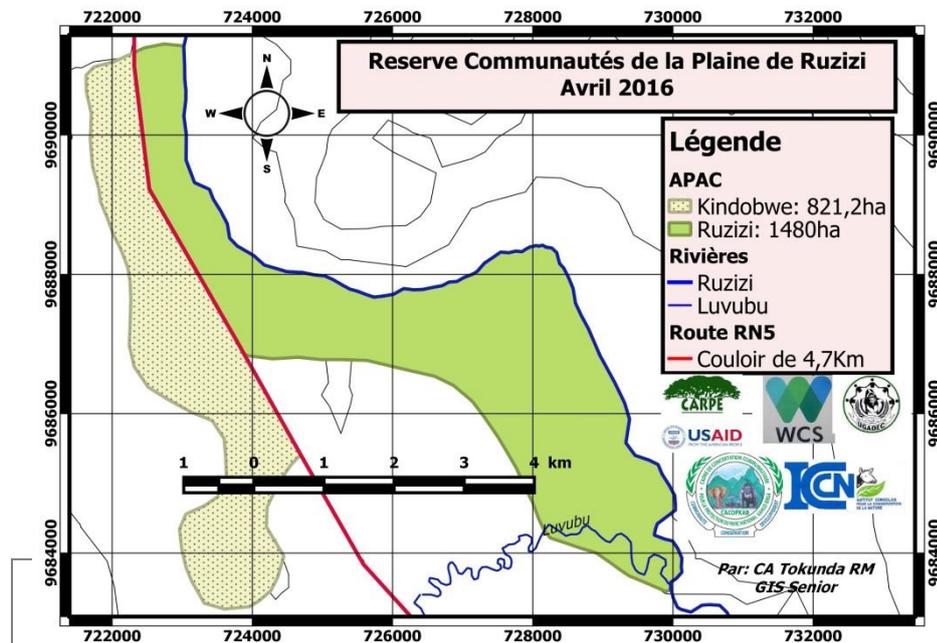
Les oiseaux.

Espèces		Nombre Identifier	Sites	Réserves	Taux de rencontre par Km
Nom commun	Non Scientifique				
Canard aquatique		65	Kinanga	RCHPR	5 Km
TOTAL		65			5 Km

Ces tableaux nous renseignent que le taux de rencontre des Hippopotames est plus élevé que celui des Crocodiles du Nil et d'autres espèces ont été observées : Distribution d'espèces clés (cible de conservation).

Les cibles de conservation de la Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RCHPR) sont les Hippopotames, pendant l'expédition de la surveillance (patrouille) sous l'éclairage des pisteurs, les patrouilleurs communautaires du CACOPKAB ont fait une observation, qui prête attention aux autres espèces de la faune se retrouvent dans les réserves. Les cartes ci-après présentes les espèces observées dans la zone patrouillée.

Carte de la Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi et l'APAC Kidombwe



Evaluation et identification des activités anthropiques.

Les patrouilleurs communautaires du CACOPKAB ont évalué et identifié les activités anthropiques liées au feu de brousse et envahissement de zone d'habitation des hippopotames (agriculture et pâturage) la chasse (braconnage et trafic de viande des hippopotames) la pêche incontrôlée dans les réserves communautaires des hippopotames de la plaine de Ruzizi.

Photos des menaces enregistrées.



Photos Feu de brousse dans la zone de forte concentration des hippopotam

Tableau d'évaluation des menaces.

TYPES DE MENACES	ACTIVITES	NOMBRE DES CAS	STATUT		ACTIONS A MENER
			ACTIF (RECENTS)	ABANDONNE (ANCIENS)	
Braconnage des hippopotames	Chasse	11	Actif	6	Sensibilisation et mise en œuvre d'élevage pour lutte contre le braconnage
			Récents	5	Organisation d'un atelier de sensibilisation et de vulgarisations des lois aux matières
	Pêche illicite	21	Actif	21	Atelier de sensibilisation et de réglementations de la chasse et de la pêche.
Feu de brousse		60	Actif		Sensibilisation
TOTAL		92		92	

Commentaire :

Nous indiquons que le taux ci-haut, renseigne sur la fréquence de braconnages. Le taux des chasse et d'abatage des hippopotames est d'environ (12%), tandis que le taux de rencontre de braconnages des crocodile est évalué à (0 %) les feux de brousse, la dégradation de sol et l'envahissement de la zone d'habitation des hippopotames, est relativement plus élevée, d'autres activités anthropiques à tendance des menaces (chasse des oiseaux et la pêche) sont relativement faibles mais les trafic (viande des hippopotames) est une activité pratiquée par certaines communautés et les groupes armées dans les villages riveraines de la Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RCHPR).

DIFFICULTES RENCONTREES

Un travail de ce genre ne peut se réaliser sans la moindre difficulté. Les difficultés connues par l'équipe sont surtout de l'ordre logistique. Elles sont énumérées comme suit :

- Nous avons connu une perturbation dans notre emploi du temps faute de moyen de transport permanent de l'équipe;
- Tous les sites prévus n'ont pas été visités par cette mission suite aux moyens financiers limités issus des cotisations des membres de la fédération CACAOPKAB.
- Pour le moment CACOPKAB travaille avec une équipe réduite et qui travaille bénévolement dans cette réserve, faute de moyen et ne parvient pas à couvrir toute l'étendue de la réserve.
- Les patrouilleurs communautaires n'ont pas été dotés de moyen de communication faute d'insuffisance de foyen foncières.

PERSPECTIVES ET RECOMMANDATION.

Les activités ont été réalisées dans la Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi (RCHPR). Elles ont permis à la Fédération CACAOPKAB d'identifier et de documenter les zones de concentration des Hippopotames, d'évaluer et d'identifier les activités anthropiques (menaces des ressources « faune et flore »...etc) dans les Territoires d'Uvira et Walungu.

Au regard des menaces identifiées et documentées dans et autour des zones de concentration des Hippopotames, il s'avère important et urgent de planifier la mise en œuvre de la délimitation participative en vue de faire le zonage et matérialiser avec les communautés et autres parties prenantes, les limites des différentes zones pour assurer que les activités anthropiques tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche et le braconnage ne sont plus pratiqués dans la zone de conservation intégrale.

Des missions de sensibilisation devront être multipliées auprès des communautés locales dans le but de vulgariser les textes légaux en rapport avec la conservation de la nature et renforcer les équipes de surveillance en matériels utiles, en ressources humaines et en ration de patrouille pour réduire les menaces.

Quelles que soient les menaces sur les Hippopotames, il ayant la présence d'autres espèces protégées tels que les Crocodile du Nil, les oiseaux et d'autres sous-espèces aquatiques ont toutefois été signalées.

Il est important de mettre en œuvre les recommandations formulées ci-après, en vue d'améliorer la gestion et la conservation de la biodiversité de la Réserve Communautaire des Hippopotames de la Plaine de Ruzizi.

CONCLUSION.

Ce travail est un rapport de patrouille et de bio-monitoring effectués à la réserve communautaire des hippopotames de la plaine de Ruzizi dans les territoires de Walungu et d'Uvira. Une équipe de patrouilleurs communautaires a été déployée sur le terrain dans quelques sites des groupements Kamanyola et Itara. Sur le terrain les hippopotames (*Hippopotamus amphibious*), les crocodiles (*Crocodilus niloticus*) et plusieurs oiseaux ont été observés. Les patrouilleurs communautaires ont identifié les sites de forte concentration de ces espèces. Le taux de rencontre des hippopotames est plus élevé que celui des crocodiles. Quelques menaces ont été observées notamment le braconnage sur les hippopotames, les feux de brousse et la pêche illicite. Le braconnage des hippopotames a été observé. Nous pensons renforcer la sensibilisation et la surveillance dans ces entités pour arriver à établir une cohabitation pacifique entre les hippopotames et la population locale et réduire ainsi cette menace. Les équipes de surveillance devront aussi être renforcées pour bien assurer le contrôle sur le terrain au regard de l'étendue à couvrir.

Coordonnées GPS:

TYPE DES COORDONEES						
Spécificité	espèce	Coordonnées	Site	Menace	Coordonnées	Site
Pont Ruzizi	Crocodile du Nile Hippopotame	GPS 434 S 02.707° 58'' E 029.00° 729'' Alt 948m	Kamanyola	champ	S 02.82° 2 19'' E 029.04° 962'' Alt 873m	Kinaga2
Pont Kamanyola	Hippopotame	GPS 435 S 02.77° 230'' E 029.° 9932'' Alt 913m	Rivière Kamanyala	Feu de brousse	GPS 451 S 02.82° 305'' E 029.0° 907'' Alt 874m	Kinaga2
Katogota	Hippopotame	GPS 438 S 02. 80° 1 58'' E 029. 00° 082'' Alt 883m	Katogota	Champ	GPS 452 S 02.82524° E 025.04829° Alt 877m GPS 433 S 02.84929° E 029.03735° ALT 896m	Kinaga2
Mino	Hippopotame	GPS 439 S 02.81° 016'' E 029. 00° 193'' Alt 890m GPS 440 S 02.81° 008'' E 029.00° 215'' Alt 889m	Mino	Bureau groupement itara/ Luvungi	GPS 455 S 02.86275 ° E 029.01921° Alt 900m	Luvungi
Rivière Luvubu	Hippopotame	GPS 436 S 02.77° 243'' E 028.99° 928'' GPS 436 E 02.77° 243'' S 028.99° 928'' Alt 913m	Rivière Luvubu			

Bio-monitoring et Surveillance	Hippopotame vie	GPS 848 S 02.81° 982'' E 029.04° 969'' Alt 873 m	Kinaga 1
	Site des Hippopotames	GPS 447 S 02.82° 207'' E 029.05° 106'' Alt 867m	Kinaga2
	Patrouille	GPS 449 S 02.81° 998'' E 029.04° 955'' Alt 871 m GPS 450	Kinaga2
Rivière LUVUBU		GPS 445 S 02.866 14° E 029. 836 14° Alt 868 GPS 443 S 02.866 32° E 029.036 21° Alt 868m GPS 444 S 02.86441° E 029.036.38° Alt 868m	Luvungi
Pre-délimitation APAC KINDOBWE	Participative	GPS 456 S 02.843 66° E 029.01681° Alt 879 m GPS 457 S 02.84358° E 029.01705° Alt 885m GPS 459 S 02.84176° E 029.01604° Alt 886m GPS 460 S 02.845 46° E 029. 01733° Alt 886m S 02.84873° E 029.01547° Alt 882 m GPS 464 S 02.84906° E 029.01520° Alt 881m GPS 465 S 02.84892° E 029.01489° Alt 881 GPS 474 S 02.84746° E 029.01412° Alt 880m	Itara/Luvungi

Piste des hippopotames	GPS 461 S 02.84614° E 029.01676° Alt 882m GPS 463	APAC Kindobwe
------------------------	---	------------------

CHAPITRE VI. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET PROJET ALTERNATIVE.

Projet d'aménagement des pistes de relais communautaire,

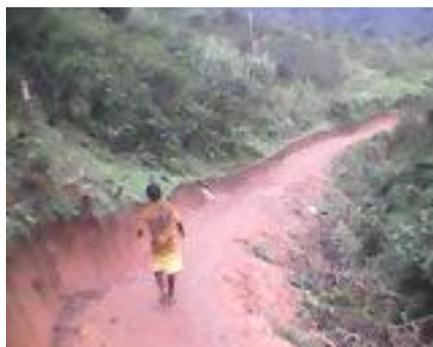
Le Cadre de Concertation Communautaire pour la Protection du Parc National de Kahuzi-Biega (CACOPKAB) à développer dans les villages riveraines de la Forêt Communautaire de Bushema (FCBU) un projet de création et aménagement des pistes de relais communautaires à travers le Comité Villageois de Développement (CVD) installer dans chaque village en vue désenclaver et d'assurer le relais communautaire entre les villages au tour de la Forêt Communautaire de Bushema dans le groupement de Walowa-Luanda.

Avec le CVD les travaux ont commencé au mois d'avril 2015 et ont consisté à ouvrir des nouveaux tronçons et à aménager des ponts sur des rivières. Actuellement le tronçon de chambucha- Lukaraba est déjà aménagé sur 36 kilometres et les ponts en planches sont en construction.

- De Hombo-Mandje-Maseruka la piste est aménagée et praticable sur 12 Km,
- De Bunyamuirimbwa-Kilambo-Biriko la piste est aménagée et praticable sur 18 Km,
- De Biriko-Remeka la piste est aménagée et praticable sur 23 Km,
- De Remeka-Miano-Kamuobe la piste est aménagée et praticable sur un tronçon de 11 Km.

Ces travaux sont réalisés autour de la Réserve communautaire de Bushem par les CVD implanter a dans les villages du groupement de Walowa Luanda en Territoire de Walikale et dans les Village du groupement de Ufandu 1 en Territoire de Masisi en province du Nord Kivu.

Une mission d'inspection des travaux a été organisée dans les tronçons de Chambucha-Lukarab et Kilambo-Biriko de 15 au 29 juillet 2016.



Aménagement des pistes de relais communautaire dans les villages riveraines de la Forêt Communautaire de Bushema (FCBU) dans le groupement de Walowa-Luanda en territoire de Walikale et dans le groupement d'Ufamandu1 dans le territoire de Masisi en Province du Nord-Kivu.



Les ponts des pistes de relais communautaire sont construits pour relier les pistes.



Projet d'alternative des communautés et peuples autochtones riveraines de la Forêt Communautaire de Bushema (FCBU),

Projet d'aménagement des étangs piscicoles dans les villages riverains de la Forêt Communautaire de Bushema (FCBU),

De 15 janvier au 11 mars 2016 deux étangs piscicoles ont été aménagés et 60 ménages ont axes aux élevés de poissons en vue d'aménager des étangs piscicoles appropriés aux ménages dans le groupement de Walowa-Luanda.



REUNION DE SENSIBILISATION, DE COLLECTE D'INFORMATION (CLIP) SUR L'IMPLICATION DES POPULATIONS, CHEFS COURTIERS, CHEFS DE LOCALITE, LES NOTABLES, ET LES LAEDS COMMUNAUTAIRE SUR LA SECURISATION DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA ET LES ZONES CBNRI CONTIGUES DANS LA CHEFFERIE DE BULOHO.

MAIBANO LE 02/05/2016.

LISTE DE PRESENCE.

N°	NOM & POST NOM	FONCTION	TELEPHONE	SIGNATURE
01	Sar Maj. Mwanami AMIS	chef de chefferie	0811288989	
02	VICTORY PAWUKU PASIRI	CP. KCN - DE		
03	MAJ. MALUMBI - TUPA	CACOPKAB COMS FAR DE	0774797964 0811459743 0817425149	
04	BITALE ZAGAREKING	chef de groupement	0814928530	
05	ESUBALIKALI NABAGANA	CHEF DE GPT BAGANA	0821942632	
06	MULEPIANGARO-RUGANZA	II II KARALI	0823605988	
07	Ngukizi Chitenge II	chef de gpt musenyi	85 2012283	
08	BISHA MAKOFU MONTHEUR	SEC. ADM. gpt. Mulongwe	0852576082	
09	BORA NYERERE MUASA	cheftaine Lubanga	0843188115	
10	KAHUUBU - MAASI - NARANYA	MUKANGA - Buloho	0859191557	
11	HOMBANDI J. Kansi	chef de secteur de Duvira	84 6918265	
12	BUSHASHIRE - MUKABA	chef de secteur sec. Buloho	0823832689 0842830879	
14	MUCHOGBA RASIA	ex Taxateur culture et arti	0854406157 0820434882	
15	Paul-Bwirire	chef de quartie Burkale		
16	Delphin Bwenge KARALI Kureke Mutalimba	SECAD ANR oplo gnt homintra	0114854812 11	
17	Morhangauko - MUGISI	Mushamuka	11 - 11	
18	KARANA-SHALIWA	SHABAKUNBU	11 - 11	
19	Zaendererwa ndere	gpt sans titre	0825132340	
20	Jacques TUTENE	Observateur	0817676355	
21				

Suite liste de présence - (2)

1	KUMBU KA MBAMA	chef de village	TUBONDO	Proz...
2	E GENIA WANHAMA	chef de village du chowa	Luchowa	W...
3	NWANGALIRO TURBWA	chef de village	Nyakabumbe	...
4	N GOYIBITAKÉ	chef de village	Mikonzi	...
5	CHIZANGANJA	chef de village	MISTEBERE	...
6	SHAMUQ MUBEZI	chef de village	Kawoju	...
7	STYVE -	chef de localité	Muasha	...
8	AMOLI - MUREZI	chef de village	Buku	...
9	E. MUKAO CHIABIA	chef de village	BUROROYA	...
10	GILES BORAZIMA - L	chef village	KALYI / Mulongi	...
11	CONSTANT - KATEO	chef de village	KABUWA / Kitoole	...
12	MURUNGEI - PANDI	chef de vill	Chienge	...
13	BARUNGU - CHIT	chef de vill	Masenyi	...
14	Bakonea - WENJI	in shamufu	Bagana	...
15	MWAZA - EPUKO	comercent	Lubengera	...
16	SANIYABALINGE NE	chef de village	Busungi	...
17	Numbo Kasubu	chef de Villa	buoro	...
18	Jean B Konda	chef de village	Nyamisi mauku	...
19	JUSTIN NBOHI	chef de centre	MAIBANO	...
20	ATABAYENE - KOKERA	Sec Adm PNC	MAIBANO	...
21	MWAKA - MWENGEA	Sec / Gpi / Lub	Bwengera	...
22	BAHWIRA - WITAUMBE	chef de village	Lukumba	...
23	BALUMISA - MITONGO	chef de village	Kolobelo	...
24	HOMBA NYI MURUSI	V/P R Development	Bulotto	...
25	BUCAKUZI - KAMBO	chef d'antenne PNEA	MUKASA / WENGEA	...
26	BARAJA BYAWIRE	Sec. localité gino centre	MUNYANJIRO	...
27	placide Mapendano chis.	Sec / doc. Tubondo	TUBONDO	...
28	Chamulenda - ENAKA	Sec. Gardien Ruet	Maibano	...
29	ENABUNDERE - KATUKURA	Gardien de coutume	Bwenge / Chilambo	...
30	BRAYAMUNZA CHIMONGE	Enf. chef de localité	MUNYANJIRO	...
31				...

**ATELIER DE DELIMITATION ET DE MICRO-ZONAGE PARTICIPATIF
DES FORETS COMMUNAUTAIRES ET DES APAC DANS LES
ENTITES TERRITORIAL DECENTRALISEES RIVERAINES DU
PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA ET DE LA RESERVE
NATURELLE D'ITOMBWE DA LA PROVINCE DUSUD-KIVU
I. SITE DE PRESENCE.**

N°	Nom et Post nom	Fonction	
1	ALAIN ABRAHAMU AMISI	Sec / OCCN	Alain
2	TAINA MUSURU CATHY	Animatrice IANBU	Taina
3	LUEUNO ENAMIEN JE	CENTRE BULAM	Lueuno
4	MARIJA MOTONGO	AMI DE JESUS	Marija
5	KABUNGUWA ABAYURANE	Garde Forêt	Kabunguwa
6	MUNZIRA BENDERA	Agents ANITEUR	Munzira
7	CHAMULENDA CHIRAJKA	MENIER	Chamulenda
8	BACHIRONGO MULANZWA J.	Etudiant ISAGE	Bachirongo
9	HALIYAMUTU MUUNDA	Insp Social	Haliyamutu
10	BASEZI JE ENAMURUNDA	FACILITATEUR APAC	Basezi
11	MAOMBI-KAJONGO	Président UEFA	Maombi
12	Philemon MASTAKI	COORDINATEUR ACDCS	Philemon
13	MUHUBAO BIIRA LUTHER	Préfet I. KIRUNU	Muhubao
14	MALYIKANO Kaiko	Enseigt. CHIRIBA	Malvikano
15	BISUNZU KAMUNONO	UEFA MIOWE	Bisunzu
16	NIKODEM BISHEMUJE	Journa Liste Rea	Nikodem
17	COSTANT NYAUNGU	V. pres. Bouche Kaleke	Costant
18	LUPAO BIDNYIRO CLOVIS	chef de section FCN	Lupao
19	KIRUKA BIRALY Camari	Conseiller de l'AIE	Kiruka
20	KESHIMUWA MU NYIRAMWISI	AGORA OCCN	Keshimuwa
21	Amir TSHANGWA	Président des jeunes Blein	Amir
22	WASSO MULEWA Delphin	Membre OCCN	Wasso
23	ZAWASI BABUYA Edith	membre de l'APACU	Zawasi
24	HOMBANYI Kasiri	ECN/Buloho	Hombanyi
25	KITUMAKI - MASUMBUKO	membre PFPA	Kitumaki
26	MUKULUMANYA KITULI	CPP / ISAGE	Mukulumanya
27	MITARALA BIRENGERENGE Théophile	Comd. Ciat PN B'KIRI	Mitarala
28	ADAMS HAROU	Programme ORC	Adams
29	Idris NYENYESI	Vice président C-A	Idris
30	NYENGE EDURAIKALI	Membre OCCN	Nyenge
31	SANFEDIOTE MINGETE	Comédien KALAMO	Sanfediote
32	SHAURI - KANEFU	Commedien	Shauri
33	BORA - BITETEWEYE	Commedien	Bora
34	DADA MIAI NDI	Commedien	Dada
35	PELAGIE BALANCA	Commedien	Pelagie
36	ROZIRA CHIZA	Comme die	Rozira
37	MWISHA Mbarambara	Membre OCCN	Mwisha
38	KANGERE KATIRISA	Président CA	Kangere
39	ANANTI MAKELELE Léon	Agent OCCN	Ananti
40	Jésine MUKENYIRE KAPALAIN	Agent del OCCN	Jésine
41	BASIRAY MAKANDA	Agent del OCCN	Basiray
42	Victory PAWUKU NASIRI	D'E CACOPKAB	Victory
43	NDEGEZA NICHONYA	enseignant	Ndegeza
44	CHALUKU RUMWA RASAKI	Agent territorial	Chaluku
45	NUKANGOMO M'OMATE	chef de localité	Nukangomo
46	CHEKUWA HANGI RUKISA	Représent. localité	Chekwa
47	SIMANASHA LINDOUBO	Enseignant	Simanasha
48	SALOME KAFULANYA	infirmier	Salome
49	PATRICK ALPHONCI	Cultivateur	Patrick
50	SABIKI WIRONTA	missionn	Sabiki
51	SHAKURU	chef de tone	Shakuru
52	AKIZIPALI PILALA	Shascur	Akizipali
53	BIRANBA WIRAMBO	Préfet de ctualer	Biranba
54	KAFUPI NASASI POCEMBRE	cultivateur	Kafupi
55	BATACHOKA NUNIHIRE	Enseignant	Batachoka
56	LUKENU MUUNYA AKANTE	Enseignant	Lukenu
57	BAHATI MUBIRISA	chef d'établissement	Bahati
58	FABITI KIKURIA	membre POPF	Fabiti
59	EXOCER JARIRU	membre POPF	Exocer
60	ROBERTIN NDIRI J. patient	enseignant	Robertin
61	Pius MICHALA KISHERERWA	chasseur	Pius



Handwritten signatures and initials corresponding to the names in the table, including names like 'Alain', 'Taina', 'Lueuno', 'Marija', 'Kabunguwa', 'Munzira', 'Chamulenda', 'Bachirongo', 'Haliyamutu', 'Basezi', 'Maombi', 'Philemon', 'Muhubao', 'Malvikano', 'Bisunzu', 'Nikodem', 'Costant', 'Lupao', 'Kiruka', 'Keshimuwa', 'Amir', 'Wasso', 'Zawasi', 'Hombanyi', 'Kitumaki', 'Mukulumanya', 'Mitarala', 'Adams', 'Idris', 'Nyenge', 'Sanfediote', 'Shauri', 'Bora', 'Dada', 'Pelagie', 'Rozira', 'Mwisha', 'Kangere', 'Ananti', 'Jésine', 'Basiray', 'Victory', 'Ndegeza', 'Chaluku', 'Nukangomo', 'Chekwa', 'Simanasha', 'Salome', 'Patrick', 'Sabiki', 'Shakuru', 'Akizipali', 'Biranba', 'Kafupi', 'Batachoka', 'Lukenu', 'Bahati', 'Fabiti', 'Exocer', 'Robertin', and 'Pius'.

ATELIE DE DELIMITATION ET DE MICRO-ZONAGE DES FORET COMMUNAUTAIRE

LISTE DE PRESENCE

N°	Nom & Post Nom	FONCTION	ADRESSE	SIGNATURE
1	MUKELO - MWANGA	ELEVE	ZINGU	
2	LUSANGA - SINANGELE	ANVIRONNEUR	ZINGU	
3	MULUMBA NUNDA HWAIRE	PASTEUR	SECELPA KIBANDA	
4	SHABANI MASUJI SENGHAR	SP. NTU NDA	MUGOMBO	
5	KATAMBWE MODITO	CULT	KATAMBWE	
6	MULOMBE LUMUMBA	EVANGELISTE	KITINDI	
7	KAKOLELE - NDI'DA	CHEF de clan	KITINDI - NDA	
8	SIBAZURI - ALBERTINE	CULT	KITINDI	
9	KATUMBI - WANGACHU	CULT	ZINGU	
10	DOMINGO - TAMULIBWE	SECOURSTE	KITINDI	
11	TCHANA FELIX	Enseignant	KITINDI	
12	UTA TU - KATATI	CULT	KITINDI	
13	KAZAZU MULOBA	Chf de localite	Mpengabo	
14	WAMENYA - NSALA	maçon	Mpengabo	
15	Chutindile Mumomni	Chef de localite	Mpengabo	
16	KUMAMBU SWEDI	Cultivateur	Mpengabo	
17	MUTU NDU - BAUDOUIN	CULT	ZINGU	
18	EWISIRO NGENGELE	Env. EP. Rutungu	Rutungu	
19	KANKISINQ'NGENGELE	CHEF DE CLAN	LUSOWEI	
20	KUNGU ABEDI	ANCIEN	Kyamkamba	
21	MALUMBA	BAKEMI	ZINGU	
22	KALOMUDI - KALEBELA	ANCIEN CHEF	KAMPONGOZI	
23	SUMALI - AHISI PRINCE	chef de clan - Kibu	Kitindi / FONGOM	
24	KILUBI - E. BWALI	Chef de loc / Kaly	Kitindi / Kaly	
25	M'KENZE - KANTALE	chef de localite	KANTALE / BUAGA	
26	MULAMBA - LUSULU	CHEF DE CLAN	ZINGU	
27	SOLWA KASKETI DIE CHRISTIAN	president de jeune	Kitindi	
28	THOMAS - SINANGELE - LUSU	chef de localite	ZINGU	
29	KAHU - HABANEE - HOLIGI	CHEFF	TCHABENE	
30	WESE - KILONGO	CLC	KAMPONGOZI	
30	KABANGLA - S			

FORA

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CACOPKAB Ce 17/01/2015

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM & POST-NOM	FONCTION	Tel	SIGNATURE
01	TEKASSE KASHINGA	Président CACOPKAB	0994482541 0816417343	
02	YUMBA NSAVI Esther	Comptable	0850753686	
03	ALLELUYA NSHOKANO Alain	Mbr. CACOPKAB	0998801642	
04	INNOCENT BITAKI	Membre CACOPKAB	0853970293	
05	COSMO BISHUBA	Coord. PDPF	092905752	
06	AMISI KALIRE DELEGUE KUMAMI MOPAPI / BAKISI	DELEGUE	0997740689	
07	JULES NKINZO ETD: BUHAU & FOKA	Délegué	0998667021	
08	MWAMI SIMBI Charles	Rep. Adjoint	0810575091	
09	MWAMI KABARE	Rapport Gén.	0998511143	
10	MUNANA MUNOBERA JONATHAN	DAF.	0974477131	
11	HERI - MWAMBU leblanc	DTS	0984924429 0853228059	
12	GERMAIN NWIHA	Change Com.	0994049791	
13	Mo. Buuma B. Namira.	Mbr. & DTS CACOPKAB	0997622339	
14	FRANCK MUSTOBEKWA	ASS. au S. EX APC	0995444119	
15	MWAMBERWA BASHIMONE	ASS. DAF	0997738350	

CADRE DE CONCERTATION COMMUNAUTAIRE POUR
LA PROTECTION DU PARC NATIONAL DE KAHUZI-BIEGA
COMMUNITY CONCERTATION SYSTEM
FOR THE PROTECTION OF KAHUZI-BIEGA



CACOPKAB-FEDERATION

BUSHEMA KAHUZI-BIEGA ITOMBWE CBNRM PROGRAM
Ecological Corridor between Bushema the National Park of
Kahuzi-Biega and Itombwe Natural Reserve

South Kahuzi-Biega Corridor

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION CACOPKAB TENUE A
BUKAVU, LE 28 MAI 2016 RESTAURANT LEO 2**

LISTE DE PRESENCE

N°	NOM ET POST NOM	FONCTION	CONTACT TEL	SIGNATURE
01	Mwami Shitanga	President CACOPKAB	0811288989	[Signature]
02	Mwami MOPD	V/Prdt conseil administration	0814001946	[Signature] 2016
03	Mwami Mohiba Eric	President d'audit	0990354390	[Signature]
04	Victory PAWU NAYIRI	Directeur Exécutif	0774679778	[Signature]
05	MUNANA JONATHAN	Directeur Admin+fin	0974477131	[Signature]
06	KIBALA DEFILE	Commissaire adjuant GPC	0823559296	[Signature]
07				
09				
10				
11				

Contact. +243 974477131, +243 84059552

E-mail : dirfinancecacopkab@gmail.com

Office place du 24 deux poteaux immeubles Tembo troisième niveau

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

KINSIHASA 28 26 10912016
LISTE DE PRESENCE.

N°	NOM x POST NOM	FONCTION / ETA	SIGNATURE
01.	Mwami MOPIPI M.	V/P du Conseil Adm	
02.	Mwami LONGANGI IV ^e B.K.C	Comm. Gén. Ag. aux Comptes	
3.	Mwami SIMBI III	Rapporteur Adjoint	
4.	Mwami KABARE A. II	Rapporteur Général	
5.	Victory PAWUKU MABIRI	Directeur Exécutif	
6.	BASILWANGO KILOSHO	Membre	
7.	KISUKI MATHE BENOIT	Directeur Audit I/CEN/SG	
08	BERLOS LUMONBE	Parsec du Mwami LONGANGI	